



HAL
open science

Comment se défaire d'une étiquette? Mobilisations politiques des demandeurs d'asile et processus de citoyenneté. Étude de cas sur l'Hub de Bresso, Milan

Caterina Giacometti

► To cite this version:

Caterina Giacometti. Comment se défaire d'une étiquette? Mobilisations politiques des demandeurs d'asile et processus de citoyenneté. Étude de cas sur l'Hub de Bresso, Milan. Sciences de l'Homme et Société. 2016. dumas-01473177

HAL Id: dumas-01473177

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01473177>

Submitted on 21 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Master 2 Migrations Internationales, espaces et sociétés

**« Comment se défaire d'une étiquette ?
Mobilisations politiques des demandeurs
d'asile et processus de citoyenneté.
Etude de cas sur l'Hub de Bresso, Milan »**

Réalisé par Caterina Giacometti

Sous la direction de
Mme Adelina Miranda et Mme Marie Françoise Valette

Année Académique 2015-2016

Sommaire

Avant-Propos	5
Introduction	7
Chapitre 1. Contrôle, action et citoyenneté.....	11
1.1 Etiquetage et contrôle.....	11
1.2 Demandeurs d’asile comme sujets politiques.....	13
1.3 Citoyens par action	15
Chapitre 2. Réflexions méthodologiques.....	18
2.1 Entrée sur le terrain et outils méthodologiques	19
2.2 Sur la subjectivité du chercheur #1 : Réflexivité	23
2.3 Sur la subjectivité du chercheur #2 : Engagement	28
Chapitre 3. Contexte national et contexte local	32
3.1 Le contexte national italien de l’asile.....	32
3.2 Le système d’accueil en Lombardie	38
Chapitre 4. Le cas de Bresso	42
4.1 Bresso et le centre d’accueil de la Croix Rouge.....	43
4.2 La mobilisation d’Août 2015 racontée et analysée à travers l’expérience de A.	50
4.3 Le réseau « People Before Borders »	54
4.4. Le point de vue des militants sur la mobilisation d’Août	62
Chapitre 5. Demandeurs d’asile, mobilisations et identité collective	66
5.1 La puissance des représentations sociales	68
5.2 Différentes déclinaisons de l’isolement	75
5.3 Les papiers : préoccupation individuelle constante.....	81
Chapitre 6. Demandeurs d’asile, réseaux militants et identité collective.....	86
6.1 Socialisation et « processus de citoyennisation »	87
Conclusions	96
Bibliographie.....	101
Annexes.....	105
Table des matières	118

Remerciements

Cette dernière année de Master et le travail de mémoire qui va avec ont été une période fatigante, mais passionnante et profondément éducative, non seulement en tant qu'étudiante des migrations internationales, mais aussi d'un point de vue personnel. Pour cela, je souhaite remercier les personnes qui m'ont accompagnées et soutenues tout au long de ce parcours.

En premier lieu, merci à mes tutrices, Mme Marie-Françoise Valette et Mme Adelina Miranda, pour l'extraordinaire disponibilité à écouter et accueillir mes doutes, mes perplexités et mes propositions et pour la détermination avec laquelle elles m'ont poussé à donner 100% de ce dont j'étais capable. Ce travail, et ce qu'il y aura après, n'aurait pas été le même sans votre soutien constant.

Ensuite, merci à Marie et Dario, qui m'ont ouvert les portes de mon terrain. Vous avez rendu les choses beaucoup plus simples, et votre engagement profond, ainsi que votre curiosité et intelligence, m'ont donné un espoir nouveau.

Merci au réseau « People Before Borders », en particulier à Roberto, Veronica, Betta, Paolo et Martina, pour l'accueil chaleureux, le partage d'informations et regards, la constance de votre travail. Vous m'avez faite sentir « à la maison ».

Merci aux gars du Cantiere et de SMS et au « Comitato Abitanti San Siro », parce qu'en travaillant avec vous j'ai découvert des énergies que je ne croyais pas avoir et parce que vous m'avez montré que nous sommes vraiment tous les mêmes, migrants ou non. One people, One world. Et merci à Charlotte, véritable compagne d'aventure.

Merci à mes camarades de Master (Alba, Marlene et Jordan, une pensée particulière à vous) et à ma « little Italy » poitevine, pour l'amitié sincère et pour ces deux années intenses et passionnantes.

Merci à Ila et Cate, parce que vous me faites rire, vous me regardez à l'intérieur et vous rendez tout plus léger.

Enfin, et surtout, merci à mes parents parce qu'ils croient en moi plus de ce que je fais-moi.

Et merci à Davi, pour la même raison, et parce qu'il me soutient et m'encourage avec simplicité et passion, chaque jour, d'ici ou de l'autre côté du monde.

Enfin, bien sûr, merci aux demandeurs d'asile rencontrés. Vous n'avez pas été simplement le sujet de mon travail, mais surtout une découverte humaine quotidienne et un exemple de courage et de détermination.

Avant-Propos

Ce travail de recherche s'effectue dans le cadre de la deuxième année du master Migrations Internationales, Espaces et Sociétés, à l'Université de Poitiers.

Mon choix d'étudier les mobilisations politiques et collectives des demandeurs d'asile n'est pas anodin et découle à la fois d'un intérêt pour la question, mais aussi d'un parcours de réflexion sur le thème du droit d'asile et de l'accueil de demandeurs d'asile et réfugiés commencé avec le travail de la première année de master, qui a donné lieu à un mémoire intitulé « Insertion professionnelle et déclassement des réfugiés en France. Entre réalité et perception ». Cette année, j'ai par contre choisi d'approfondir mes connaissances par rapport à la période de la demande d'asile et aux conditions offertes aux demandeurs d'asile en Italie, mon pays d'origine. Dans les deux cas, j'ai toujours accordé beaucoup d'importance à la dimension identitaire des migrants enquêtés, d'un point de vue individuel pendant la première année, alors que cette année je me suis concentrée plutôt sur des dynamiques d'identification collective.

Ce travail correspond aux recherches initiées dans le cadre du master MIES et s'appuie sur une période d'observation participante qui s'est développée sur 4 mois, de Mars à Juin 2016, et qui a été effectuée au sein d'un réseau militant né à Milan et dans ses alentours en Août 2015.

Dans l'optique de préparer une thèse de doctorat, ce mémoire pose les bases de ma réflexion pour poursuivre mes recherches.

*“La libertà non è star sopra un albero,
non è neanche un gesto o un’invenzione,
la libertà non è uno spazio libero,
libertà è partecipazione.”*

*(La liberté n’est pas se reposer dans un arbre,
Ce n’est pas non plus un geste ni une invention,
La liberté n’est pas un espace libre,
La liberté est participation.)*

Giorgio Gaber

Introduction

Depuis 2015, avec ladite « crise de l'asile » et la spectacularisation des parcours des migrants venant de Syrie, le thème des demandeurs d'asile et des réfugiés est devenu central dans les agendas politiques européens et a par conséquent gagné une place centrale dans tous les médias. Les mois passés, un véritable bombardement d'opinions, d'interprétations et de solutions présentées par différents acteurs privés et publics a occupé l'espace médiatique. Pour autant, peu de place a été donnée aux opinions, interprétations et solutions des migrants eux-mêmes. C'est pourquoi j'ai décidé de m'engager, à travers mon travail de recherche, à raconter et examiner les espaces d'expression et de revendications de ces individus. J'ai choisi comme terrain de recherche mon pays, l'Italie, qui est particulièrement intéressé par l'arrivée de demandeurs d'asile et dont le système d'accueil peine à fonctionner efficacement. Marie Bassi (Bassi, 2015), dans une étude à propos des révoltes des demandeurs d'asile dans le CARA de Mineo, en Sicile, affirme que la gestion d'urgence des flux des demandeurs d'une protection est une caractéristique typique du système italien et que cela en complique fortement l'efficacité et la durabilité. En effet, l'aide prévue par la loi n'est pas toujours fournie et elle est souvent loin d'être suffisante et respectueuse de la dignité des individus (Marchetti, 2011 ; Vacchiano, 2005). Néanmoins, beaucoup d'auteurs s'accordent sur l'existence d'une représentation sociale du réfugié et du demandeur d'asile qui présuppose qu'ils soient « muets » et qu'ils acceptent ce qui leur est offert (Agier, 2005; Malkki, 2006; Pinelli, 2013; Marchetti, 2011; Kobelinsky, 2008; Tsoni, 2014; Zetter, 2007; Lotto, 2015)

Un fort engagement personnel me pousse depuis plusieurs années à militer dans le domaine du droit d'asile. Droit d'asile au sens plus large que celui dicté par la Convention de Genève : le droit d'être accueilli pour avoir un avenir meilleur. Bien que le débat sur la légitimité d'une division nette entre réfugié et migrant économique ne cesse pas de stimuler ma réflexion, je n'aurai pas le temps d'aborder cette question en profondeur dans le cadre de ce travail de recherche. En effet j'ai fait le choix de limiter mon objet d'étude à la catégorie internationale officielle qui prévoit la concession de l'asile à toute personne qui « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* » (Convention de Genève, 1951, Art.1 ; 2). Le statut des demandeurs d'asile peut être considéré comme

étant particulier par rapport à d'autres. La protection dont ils sont théoriquement bénéficiaires les place dans une condition privilégiée par rapport aux autres migrants. Cela implique dans l'imaginaire commun qu'ils n'aient pas d'éléments concrets de contestation et qu'ils devraient au contraire développer un sentiment de gratitude pour l'aide reçue. Dans l'attente d'une réponse par rapport à leur demande d'asile, il convient qu'ils jouent le rôle qui leur est imposé s'ils veulent augmenter leurs chances d'être reconnus comme réfugiés. Pour cela, les mobilisations des demandeurs d'asile me paraissent particulièrement intéressantes et courageuses.

L'objectif principal de ce mémoire était au début de comprendre si les mobilisations collectives de la part des demandeurs d'asile peuvent se constituer comme l'événement à partir duquel ces-derniers s'identifient l'un avec l'autre en déclenchant un processus de construction d'un groupe social cohésif et compact. Je considérais, en effet, que la reconnaissance d'intérêts et de problèmes communs, tels que les conditions d'accueil et l'obtention des papiers, ainsi que l'action collective afin de les résoudre pouvaient jouer un rôle important dans la construction identitaire d'un groupe. J'avais fait l'hypothèse qu'en se mobilisant les demandeurs d'asile se reconnaissaient comme des égaux et ils pouvaient commencer ce processus d'autodéfinition nécessaire à l'existence du groupe social. Le terrain de recherche développé a profondément bouleversé les hypothèses de départ de ce travail, en me permettant d'identifier dans d'autres événements et dans d'autres sujets la capacité d'activer le processus recherché. C'est pourquoi dans le développement du travail, une place importante sera accordée au réseau citoyen militant intervenant sur la scène étudiée.

En effet, suite à la manifestation du 25 août 2015 de la part des demandeurs d'asile hébergés à Bresso, ce qui va constituer l'étude de cas de ma recherche, plusieurs groupes militants de la région de Milan ont décidé d'approcher ces migrants et de leur offrir tout le soutien nécessaire pour faire perdurer la protestation. On a assisté alors à la naissance du projet « People Before Borders » par la volonté de trois collectifs militants, Ri-Make, BAM et Collettivo 20092, qui se sont constituées en réseau afin de maintenir des relations de dialogue avec les demandeurs du centre et de les aider dans leur tentative de se faire entendre par les institutions. Ces trois collectifs, que je vais largement présenter dans mon quatrième chapitre, sont tous adjacents au centre d'accueil de Bresso, mais ils font partie de trois communes différentes. Ri-Make se situe dans la commune de Milano, Collettivo 20092 dans celle de Cinisello Balsamo, alors que Bam dans celle de Bresso. Comme on le verra ensuite, il s'agit de trois groupes de nature différente, étant donné que les premiers

deux collectifs animent des centres sociaux occupés et autogérés¹, alors que Bam a des caractéristiques plus traditionnelles. Néanmoins, tous les trois ont un positionnement politique assez radical en opposition au système institutionnel actuel et mènent aussi bien des actions revendicatives que d'animation territoriale et culturelle. Chacun a des spécificités précises : Collettivo 20092 est né en réaction au malaise habitatif grandissant à Cinisello Balsamo et a fait du droit au logement sa lutte principale ; Ri-Make est fortement animé par des questions de genre et d'égalité sexuelle et par la lutte contre la précarisation professionnelle ; Bam remplit surtout une fonction informative et de diffusion de la vie culturelle à Bresso. Pourtant, ils partagent des idéaux profondément antiracistes et de défense du droit à la circulation et à une vie digne pour tout le monde. Pour cela, ils ont décidé de s'engager ensemble dans une action de soutien aux demandeurs d'asile de Bresso.

Ce travail a été guidé par la volonté de comprendre certains aspects du système d'accueil italien pour les demandeurs d'asile et d'identifier ses problèmes majeurs. Ensuite, comme il m'est souvent arrivé depuis que j'ai commencé à apprendre à faire de la recherche, l'attrait de la sociologie m'a prise à contrepied et j'ai conduit ma réflexion plus sur des aspects identitaires des demandeurs d'asile que sur l'étude approfondie des caractéristiques du système d'accueil. Néanmoins, l'analyse de l'approche d'urgence mise à l'œuvre par le gouvernement italien et des représentations sociales véhiculées à l'égard des demandeurs d'asile, m'ont permis de remarquer comment le système d'accueil italien actuel dévalorise les ressources et les compétences de ces individus. Au contraire, je suis partisane d'un système qui implique activement les demandeurs d'asile et les réfugiés dans sa conception afin de mettre en lumière leurs attentes et besoins réels en valorisant et en profitant de leurs compétences.

Ma recherche a essayé de démontrer que des propositions d'un accueil alternatif résultent de l'action des mouvements sociaux urbains, à travers la construction d'une relation paritaire et de connaissance réciproque entre militants et demandeurs d'asile. Ce faisant, les demandeurs d'asile ont la possibilité de devenir des sujets actifs dans la résolution de leur condition et, en même temps, dans la construction de la société qui les accueille. Je considère fondamental de s'interroger sur l'accueil et le droit d'asile en tant que bienveillance humanitaire ainsi que sur l'importance de reconnaître à ces migrants

¹ Voir le paragraphe 4.3.1 pour un approfondissement à propos des centres sociaux occupés en Italie

une capacité et un droit d’agir dans leur intérêt et de participer à la construction du monde qui les entoure. En effet, je crois que tant que le système d’accueil essayera de les rendre des sujets passifs, non seulement il ne respectera pas leur dignité, mais il continuera à priver la société entière des ressources, des idées et des innovations que ces personnes pourraient lui offrir.

La structure du travail se compose d’une première partie de construction théorique du sujet, suivie par un deuxième chapitre dédié à la méthodologie et d’une troisième partie de contextualisation. Je passerai ensuite à la présentation de l’étude de cas choisi et je terminerai avec la présentation des analyses effectuées à partir du terrain de recherche et des considérations qui en découlent.

Chapitre 1. Contrôle, action et citoyenneté

Dès que j'ai décidé d'étudier les mobilisations des demandeurs d'asile, l'approfondissement théorique qui a été nécessaire à la construction d'une problématique pertinente m'a rapidement mis face à deux approches scientifiques qui peuvent paraître opposées, mais qui, à mon avis, se complètent. D'une part, il y a un courant de recherche qui dénonce un processus d'étiquetage des réfugiés comme des victimes impuissantes. Ce processus tend à neutraliser la capacité d'action des demandeurs d'asile qui se trouvent dans la condition de devoir satisfaire des attentes définies par l'extérieur. D'autre part, les recherches insistant sur l'autonomie du migrant affirment que « *la migration peut donner lieu à des mouvements sociaux créatifs capables de confondre et déstabiliser les normes et les représentations du pouvoir* » (Walters, 2007 : 184). Ainsi, j'ai procédé en mettant en relation ces deux approches pour comprendre comment l'action des demandeurs d'asile peut se constituer en tant qu'élément de rupture des étiquettes construites à leur égard. Dans les prochaines pages, je vais donc accompagner progressivement le lecteur dans l'avancée de la réflexion telle qu'elle s'est construite dans ma pensée avant d'aller sur le terrain.

1.1 Etiquetage et contrôle

Différents auteurs soutiennent la thèse de la présence d'une précise stratégie politique à la base des systèmes d'accueil pour demandeurs d'asile et réfugiés mis en place par les différents gouvernements. Selon Lucas Oesch, dans les sociétés contemporaines il est possible de reconnaître l'utilisation de « *technologies spatiales* » (Oesch, 2012 : 146) dont l'objectif est d'établir et maintenir des différences parmi la population. Ces technologies, continue l'auteur, sont le fruit de précises « *rationalités de gouvernement* » (Ibidem : 146) qui essayent de produire des « *processus d'exclusion et d'inclusion à travers l'espace* » (Ibidem : 150). Dans ce sens donc, les centres pour réfugiés et demandeurs d'asile peuvent être définis comme des véritables « *hétérotopies* », pour citer Foucault, puisqu'il s'agit de lieux parfaitement localisables placés aux marges de la société afin de souligner la différence entre les citoyens et les « invités » qu'y sont hébergés. On fait ainsi face à une « *responsabilité sociale et politique* » (Pinelli, 2013 : 88) délibérément mise à l'œuvre par les institutions à travers la structuration d'un « *régime de confinement* » (Akoka et Clochard, 2015 : 3) qui combine la pratique de

l'enfermement² et la mise en place d'un confinement moins explicite mais également violent, par exemple celui dans des statuts temporellement précaires ou dans des secteurs de travail spécifiques et peu qualifiés. L'originalité du concept introduit par les deux auteurs français, qui ajoutent à la dimension spatiale du confinement, une dimension plus abstraite, me permet de le mobiliser en l'appliquant à un domaine représentatif, à savoir le confinement des individus dans des imaginaires idéal-typiques définis de l'extérieur. L'être humain étant un sujet social qui se construit, se développe et se positionne toujours par rapport aux autres, je considère le regard de l'extérieur porté sur un individu comme un moyen puissant d'assujettissement, de manipulation et de contrôle. Une représentation sociale peut-elle alors devenir une forme de confinement qui restreindrait les possibilités des demandeurs d'asile et leur liberté d'être eux-mêmes afin de répondre aux conditions exigées ?

Plusieurs auteurs (Agier, 2005 ; Malkki, 2006 ; Pinelli, 2013 ; Marchetti, 2011 ; Kobelinsky, 2008 ; Tsoni, 2014 ; Zetter, 2007 ; Lotto, 2015) répondent positivement à une telle question et s'accordent pour dire que les réfugiés et les demandeurs d'asile constituent l'expression la plus forte d'un processus de représentation sociale qui se concrétise dans une action d'étiquetage vouée à maintenir le contrôle sur eux. Ils affirment que le processus de construction de ces représentations répond au principe du « *care, cure and control* » (Agier, 2005 : 50) dont la fonction même de « care » prend une nuance sécuritaire. En effet, Agier souligne que la façon de gérer et organiser une telle fonction dévoile la volonté de réduire la figure du réfugié à celle d'une « *pure victime* » (Ibidem : 61) en interrompant, de cette manière, « *la continuité entre l'homme et le citoyen* » (Ibidem : 60). Des processus de dépolitisation et de « *dehistoricisation* » (Malkki, 1996 : 385) sont mis en place « *en faveur de l'idée d'un surplus d'humanité à sauver, de subjectivités à soigner* » (Pinelli, 2013 :86). L'observation produite sur le terrain italien par l'association Naga confirme que « *la collectivisation* » de ces individus « *dans l'imaginaire commun des réfugiés provoque des relations largement artificielles avec le territoire* » (Naga, 2016 : 37). En effet, il s'agit de relations souvent basées sur

² Bien que le mot « enfermement » évoque une condition coercitive et punitive qui ne correspond pas à l'exacte nature des centres pour demandeurs d'asile et réfugiés qui devrait être, au contraire, « d'accueil », certains éléments propres au centre d'accueil étudié dans le cadre de cette recherche (horaires rigides d'entrée, de sortie et des repas, condition de la structure, atmosphère d'intimidation, et autres) me poussent à l'utiliser dans ma réflexion. Je reviendrai sur ce thème de manière plus approfondie dans les prochains chapitres.

une généralisation qui annule tout trait individuel tels que les compétences, les attentes, les désirs ou les expériences personnelles des demandeurs d'asile.

Suite à l'ensemble de ces réflexions, il est ainsi possible d'affirmer que réfugiés et demandeurs d'asile font partie d'une catégorie sociale doublement hétéro-définie. Une catégorie sociale se distingue en effet d'un groupe social par les modalités de leur constitution en termes d'activité et de passivité des individus qui en font partie. Gérard Noiriel affirme que les individus d'un groupe social s'identifient avec des instances et des symboles partagés collectivement et qu'ils désignent des porte-parole destinés à les représenter sur la scène politique publique. Ainsi, la création d'un groupe social est, selon Noiriel, le résultat d'un processus actif de ses membres : c'est la conscience d'une identité collective qui en permet la création. Une catégorie sociale, par contre, est construite par un travail juridico-bureaucratique sans qu'aucune mobilisation politique des individus n'intervienne dans sa constitution. D'après Noiriel, les catégories sociales sont définies de l'extérieur et se basent sur des relations hiérarchiques de pouvoir. Ainsi, comme je l'ai évoqué plus tôt concernant les demandeurs d'asile, on se trouve face à une catégorie sociale doublement hétéro-définie car il y a d'une part un statut juridique officiel qui en détermine les caractéristiques contenues dans les premiers articles de la Convention de Genève de 1951 ; et d'autre part il y a le processus d'étiquetage que je viens de décrire et dont l'objectif est de faire des réfugiés et des demandeurs d'asile des « *victimes exemplaires* » (Malkki, 1996) censés satisfaire des conditions de pauvreté, de passivité et de soumission afin d'être considérés comme un « vrai réfugié », et dont l'objectif final est celui de mieux les contrôler. A titre de preuve de cette théorie, Agier parle aussi du processus inverse en montrant que, lorsqu'ils essayent de ne plus être seulement des victimes passives, ils commencent à être représentés comme des individus suspects.

1.2 Demandeurs d'asile comme sujets politiques

Si je m'arrêtais là, j'aurais simplement décrit un système répressif et dégradant au regard de ceux qui, comme les demandeurs d'asile, simplement, et courageusement, choisissent de se donner une deuxième chance loin de chez eux. Malgré cela – ou pour cette raison précise – j'ai choisi d'aller plus loin et de prendre position à faveur d'une conception du demandeur d'asile en tant que sujet politique à part entière, et non pas seulement en tant qu'objet de politiques et représentations construites par le haut. Je suis en fait convaincue de l'importance de reconnaître à ces individus la capacité d'appréhender et interpréter leur condition et celle de l'espace, physique et social, dans

lequel ils se trouvent et, en même temps, d'agir afin de la changer s'ils la jugent injuste. La question qui se pose à ce point est la suivante : qu'est-ce qu'on entend par « sujet politique » ? Certains auteurs reconnaissent dans l'action le principe de base de l'être politique. Dans une analyse de la pensée de Hannah Arendt, Engin F. Isin explique que la philosophe définit l'« être politique comme la capacité d'agir » (Isin, 2009 : 378). L'exercice de la politique repose donc, selon elle, dans la capacité des individus d'initier quelque chose de neuf plutôt que d'exécuter ou de répéter des gestes. Dans le même sens, Pizzorno identifie la participation politique à « l'évidente légitimation du pouvoir et du système politique, mais aussi avec les stratégies de lutte contre les inégalités et avec les actions vouées à une redéfinition des valeurs qui régissent la société civile » (Pizzorno en Lotto, 2015 : 256). En s'appuyant sur ces propositions, il est légitime de considérer les demandeurs d'asile en tant que sujets politiques à part entière du moment qu'ils se mobilisent envers ces « rationalités de gouvernement » qui veulent les maintenir silencieux et sous contrôle.

Quand je regarde l'Italie qui a été choisi comme terrain d'étude, la presse et certains chercheurs (Bassi, 2015 ; Lendaro, 2015) témoignent de révoltes et actions qui ont été mises en place par les demandeurs d'asile les années passées. C'est le cas par exemple de plusieurs révoltes dans le CARA de Mineo, Sicile, depuis 2011³, ou encore les manifestations de rue des demandeurs d'asile de Lampedusa en Mars 2011⁴ et en Juillet 2013⁵. Plus récemment, à Terzigno (Naples) en juillet 2015, 18 demandeurs d'asile ont été expulsés du centre où ils résidaient pour avoir filmé et dénoncé les conditions d'accueil de la structure⁶. Et encore, le 11 Juillet 2016 une protestation est née à l'intérieur de l'Hub de Via Corelli à Milan, quand les demandeurs d'asile y hébergés ont occupé le centre en manifestant contre les conditions de vie, la quantité de nourriture et les longues attentes pour une réponse à la demande d'asile. La réponse des autorités n'a pas tardé à se faire entendre : 20 demandeurs d'asile, ceux qui guidaient la protestation, ont été

³ Articles « Mineo, la rivolta dei migranti. Bloccata la statale per Catania » 27/07/2011, « Asilo negato: rivolta al Cara di Mineo sedata dalla polizia » 29/12/2014 et « Nuova rivolta al Cara di Mineo » 20/12/2013, « La Repubblica » (www.palermo.repubblica.it)

⁴ Article « Rivolta dei migranti a Lampedusa : Non vogliamo tornare in Tunisia » 31/03/2011, « Il Corriere della Sera » (www.corriere.it)

⁵ Article « Lampedusa, profughi in rivolta. "No alle impronte digitali" » 20/07/2013, « La Repubblica » (www.repubblica.it)

⁶ Articles « Terzigno : diciotto migranti allontanati da un centro di accoglienza » 31/07/2015, « La Repubblica » (www.napoli.repubblica.it) et « Migranti: dopo denunce e video sfrattati i profughi di Terzigno » 28/07/2015, « Il Corriere del Mezzogiorno » (www.corrieredelmezzogiorno.corriere.it)

immédiatement déplacés dans d'autres centres en dehors de la ville et ils ont été en plus formellement accusés d'occupation abusive, résistance à agent et prise d'otages, pour avoir empêché à quatre travailleurs sociaux de sortir du centre pendant la manifestation. Les institutions milanaises disent de vouloir « *envoyer le message fort aux réfugiés qu'il est nécessaire une attitude collaborative sans mettre en péril la sécurité de ceux qui travaillent dans les centres d'accueil pendant une période de forte stress et tension à cause de la surcharge de personnes à accueillir* »⁷. Il s'agit donc d'un avertissement aux regards de tous les demandeurs d'asile présents à Milan qui met en lumière et donne corps à la réaction de représentation inverse soulignée par Agier – et citée précédemment – selon lequel à la tentative de la part des demandeurs d'asile de faire entendre leur voix correspond une action de criminalisation de la part des institutions. Malgré cela, les demandeurs d'asile continuent à sortir dans la rue tout au long de la péninsule et ces mobilisations sont d'autant plus courageuses, à mon avis, qu'elles défient les attentes intentionnelles et les étiquettes qu'y vont avec, malgré le risque de mettre en péril l'obtention des papiers. L'anthropologue Liisa Malkki affirme en fait que la condition de réfugié et l'activisme politique représentent deux éléments « *mutuellement excluant* » (Malkki, 1996 : 385), pas seulement dans les représentations de la société, mais aussi dans toute la législation internationale sur l'asile.

Une fois constatée l'existence de protestations de la part des demandeurs d'asile, la réflexion me mène à m'interroger sur ces mobilisations dans le but de mieux les comprendre et de les définir, en me plongeant dans les recherches insistant sur l'autonomie du migrant qui en affirment la capacité de déstabiliser les normes et les représentations établies par le pouvoir institutionnel.

1.3 Citoyens par action

D'un point de vue théorique, la littérature scientifique aborde l'étude des mobilisations des migrants en faisant un lien avec le concept de citoyenneté. En effet, quelles que soient leurs typologies, ces mobilisations ne sont qu'une forme de participation politique exercée en dehors de la citoyenneté (Lotto : 2015). L'intérêt initial d'une telle littérature est celui de dévoiler les moments et les formes d'expressions des migrants dans le but de démontrer que « *l'étranger, bien qu'il soit exclu d'une intégration politique à part entière, peut s'exprimer en affirmant sa présence* » (Lotto, 2015 : 255).

⁷ Zita Dazzi, « Milano, rivolta nel centro d'accoglienza. Profughi allontanati e denunciati » de « La Repubblica », 13 Juillet 2016 (www.milano.repubblica.it)

A ce propos, une très consistante littérature anglophone lie directement le politique à l'action, et l'action à la citoyenneté. En particulier, Engin Isin offre une contribution incontournable en abordant le thème de la citoyenneté en termes de statut ou de pratique et en produisant les nouveaux concepts de « *activist citizen* » et de « *acts of citizenship* » (Isin, 2009 : 368) dont les sujets dépourvus du statut peuvent être les protagonistes. D'après l'auteur, quand ces-derniers défient les définitions et les valeurs de cette même société en essayant de les changer, ils deviennent, des « *activist citizens* » capable de mettre en place des « *acts of citizenship* » en affirmant ainsi leur « *droit à revendiquer des droits* » (Isin, 2009 : 369). Ces actes se caractérisent par le fait de se constituer comme « *a rupture in the given* » (Isin, 2009 : 378), comme la tentative d'apporter un changement et une perturbation dans l'ordre constitué, qui se retrouve surpris par un élément qui rompt l'habituel : « *to be a citizen is to make claims to justice: to break habitus and act in a way that disrupts already defined orders, practices and statuses* » (Isin, 2009 : 384). A soutien des concepts de Isin, Oliveri affirme qu' « *en actant comme des citoyens, les migrants deviennent partie d'un mouvement social plus vaste qui s'oppose au modèle néolibéral de la citoyenneté* » (Oliveri, 2012 : 796). Cette définition innovante de la citoyenneté et de comment elle peut être pratiquée a été mobilisée par plusieurs auteurs, qui y ont apporté un regard critique et l'ont complétée. En particulier, William Walters introduit un troisième et nouveau concept voué à nuancer celui de « *acts of citizenship* », en proposant la notion de « *acts of demonstration* » (Walters, 2007: 194) pour rendre compte des situations « *when an injustice is revealed, a relationship of power is contested, or a particular wrong is protested, but when the Identity of the subjects at the heart of the protest is left relatively open* » (Walters, 2007 : 194).

Voilà donc que de nouvelles questions relatives aux mobilisations des demandeurs d'asile se dégagent : est-ce que les demandeurs d'asile se perçoivent comme une identité collective ? Peut-on alors parler de « *acts of citizenship* » ou conviendrait-il de se limiter à définir leurs mobilisations comme des « *acts of demonstration* » ? Est-il possible que ce qui naît comme un « *act of demonstration* » puisse se constituer comme l'événement à partir duquel les demandeurs d'asile prennent conscience de leur identité collective, passant de catégorie sociale à groupe social⁸ ?

⁸ Je fais à nouveau référence à Gérald Noiriel qui soutient que la création d'un groupe social est le résultat d'un processus actif de ses membres qui prennent conscience d'une identité collective.

Ces considérations sont à la base de l'hypothèse principale à partir de laquelle j'avais approché mon terrain :

La mobilisation collective se constitue comme la pratique à partir de laquelle les demandeurs d'asile prennent conscience de leur identité collective. Cela contribue au développement d'un processus d'auto-catégorisation des demandeurs d'asile, qui passent ainsi de catégorie sociale à groupe social.

Cette hypothèse principale se composait de deux parties :

1. La mobilisation collective est considérée comme « la pratique à partir de laquelle les demandeurs d'asile prennent conscience de leur identité collective en tant que groupe partageant une même expérience de vie ».
2. Le fait de se mobiliser collectivement contribue au développement d'un processus d'auto-catégorisation des demandeurs d'asile en tant que groupe, ce qui leur permet de se constituer en tant que groupe social.

C'est avec ces réflexions que je suis partie il y a quelques mois sur mon terrain de recherche où dans le temps j'ai vu mes hypothèses changer et prendre une forme nouvelle. En effet, comme d'autres chercheurs plus experts que moi qui m'avaient précédé, les mois du terrain, successifs à ceux de la première réflexion intellectuelle, ont été un temps enthousiasmant et surprenant, fatigant des fois, qui a remué les règles du jeu et ces intuitions que je croyais sûres avant de me plonger dans la réalité de ce que je ne connaissais que sur le papier. En outre, je sens que cette période sur le champ a surtout été un parcours de formation personnelle en tant que chercheuse, à travers les découvertes, les limites et les erreurs, qui me permettra de poursuivre mon chemin de recherche de façon plus consciente et utile.

Avec ces prémisses, je m'appête ainsi maintenant à présenter la méthodologie que j'ai choisie et utilisée afin de donner des réponses à mes questions.

Chapitre 2. Réflexions méthodologiques

L'objectif principal de ma recherche a été celui de comprendre la construction d'une identité collective à travers l'expérience de la mobilisation. Je considère, en effet, que la reconnaissance d'intérêts et de problèmes communs ainsi que l'action collective afin de les résoudre peuvent jouer un rôle important dans la construction identitaire d'un groupe. En se mobilisant les uns à côté des autres, les demandeurs d'asile se reconnaissent comme des « égaux », ayant tous vécu l'expérience migratoire et en partageant en Italie les mêmes conditions d'accueil et d'attente, et peuvent commencer ce processus d'autodéfinition nécessaire à l'existence du groupe social. Au début du travail, j'envisageais de produire une enquête située dans plusieurs régions italiennes, afin d'étudier le phénomène choisi de façon élargie et de rendre compte des différences qui les caractérisent aussi en termes d'accueil. Les limites temporelles et économiques m'ont poussée à limiter le terrain de recherche. J'ai donc choisi de m'orienter vers une étude de cas relatif au centre d'accueil de Bresso, ville au nord de Milan, dont les demandeurs d'asile ont été protagonistes d'une révolte à fin août 2015 et ont reçu le soutien constant d'un réseau de trois groupes militants locaux, « People Before Borders ». Pour l'analyser, je me suis positionnée dans une approche descriptive et compréhensive, en déployant une méthodologie de recherche de type qualitative qui combine plusieurs outils d'enquête.

Le cas de Bresso répond bien aux caractéristiques des mobilisations des demandeurs d'asile décrites au niveau national par d'autres chercheurs. Il est possible en effet d'y reconnaître aussi bien « *le caractère transitoire et temporaire des protagonistes* » de la protestation - les demandeurs d'asile - que l'intervention de forces externes en soutien de ces individus afin d'en amplifier la voix (Bassi, 2015 ; Lendaro, 2015). Pour cela, j'ai considéré pertinent de le choisir comme étude de cas dans le cadre de ma recherche.

Dans les sciences sociales l'étude de cas permet en effet « *d'étudier en détail l'ensemble des caractéristiques d'un problème ou d'un phénomène restreint et précis tel qu'il s'est déroulé dans une situation particulière (...) représentative de l'objet à étudier* » (Albero, 2011 : 2). En plus, je me suis ensuite aperçue que l'observation et l'analyse d'une petite portion de territoire m'a permis de comprendre en profondeur certains éléments étudiés et décrits relativement au contexte global et national de l'accueil des demandeurs d'asile qui, bien que soulignés par plusieurs auteurs et associations,

auraient été plus difficilement compréhensibles observés à une échelle plus vaste. Cette considération se traduit parfaitement dans la pensée de Barbara Pinelli qui dit que « *l'observation du territoire rapproche le regard vers les effets concrets et directs d'agences, politiques et institutions qui semblent gouverner les réfugiés en abstrait et de loin, en montrant les lieux matériels où elles prennent forme et les façons concrètes avec lesquelles elles impliquent leurs destinataires* » (Pinelli en Naga, 2016 : 5).

Le terrain s'est révélé beaucoup plus compliqué de ce que j'avais prévu au début, certains éléments n'ont pas pu être saisis à cause de mécanismes indépendants de ma volonté, d'autres ont été compliqués par mon positionnement sur le terrain. Cela, bien qu'il ait parfois limité la profondeur des données recueillies, m'a poussé à m'interroger sur les responsabilités du chercheur et sur ses possibles rôles sur le terrain, en donnant une nuance formatrice importante aux derniers mois de travail. En effet, grâce aux erreurs que j'ai faites et identifiées et à la réflexion qui les a suivies, je considère maintenant pouvoir faire face à des futurs terrains avec plus de conscience, de finesse et de précision.

Dans les prochaines pages je vais ainsi présenter l'appareil méthodologique effectivement déployé, en terminant avec des considérations sur la place de la subjectivité du chercheur dans le terrain.

2.1 Entrée sur le terrain et outils méthodologiques

La population étudiée dans le cadre de ce travail de mémoire s'est constitué de deux différents noyaux : les demandeurs d'asile hébergés dans le centre d'accueil de Bresso et les militants faisant parti du réseau « People Before Borders ».

Le terrain a commencé avec une période d'observation participante qui s'est déroulé entre Mars et Juin 2016. Le fait d'avoir résidé plusieurs années à Milan m'a permis de construire un riche réseau de connaissances qui a facilité la prise de contact nécessaire à l'entrée sur le terrain. Grâce à une personne ressource interne à une des réalités du réseau, j'ai eu la possibilité de me confronter avec certains de ses membres avant même d'arriver sur le terrain et de négocier avec eux ma présence dans le groupe en tant que chercheuse. Je me suis ainsi insérée dans le réseau du projet « People Before Borders » en tant qu'activiste. Cela m'a permis d'entretenir des relations étroites avec les acteurs observés et d'avoir avec eux des interactions spontanées. Pourtant, les membres du groupe ont été conscients de mon rôle de chercheuse dès les premiers contacts. Le choix de dévoiler mon positionnement scientifique a été poussé par différentes motivations. D'une part, il s'agit d'une question d'éthique de la recherche, d'autant plus que je ne doutais pas de

l'acceptation de ma présence par le groupe au sein même du réseau. Par ailleurs, un refus à mon insertion dans les activités aurait constitué un résultat à analyser en soi. D'autre part, ma proximité avec certaines personnes du réseau et à leur cause idéologique se constituait comme un danger pour une analyse la plus objective possible. Ainsi, j'ai considéré que le fait d'officialiser mon rôle auprès de tous les enquêtés aurait pu m'aider à objectiver et à prendre en compte dans l'observation mon engagement. Comme j'expliquerai ensuite, le simple fait d'avoir explicité mon rôle de chercheuse n'a pas été suffisant à limiter mon implication politique et émotionnelle à l'intérieur du terrain, ce qui a été l'un des principaux obstacles à une analyse objective et pragmatique de la situation. Néanmoins, le travail de mise en discussion de cette implication que j'ai développé après m'a aidé à la prendre en considération dans mon analyse et à la faire dialoguer avec les autres données recueillies.

L'observation participante a été la principale source d'information de mon travail, aussi bien par rapport aux demandeurs d'asile que par rapport aux militants du réseau. Le but du déploiement de cette méthode vis-à-vis du réseau militant a été celui d'observer et appréhender si, et comment, la participation active des demandeurs d'asile est prise en compte et valorisée lors de la définition des objectifs des différentes actions et de leur organisation. J'ai donc observé la présence physique des demandeurs d'asile aux assemblées organisationnelles du réseau et aux actions collectives organisées, les interactions et les échanges entretenus entre membres militants du groupe et demandeurs d'asile, la forme et le contenu des communications, leur fonction et leur objet. D'autre part, ce type d'observation effectué m'a fourni une très riche information à propos de la cohésion du groupe des demandeurs d'asile, grâce à des longs moments de socialité partagés avec eux et à des nombreuses conversations informelles qui ont pris la place des entretiens individuels que j'avais envisagé au début. L'observation s'est déroulée pour la plupart pendant les dimanches organisés par Ri-Make⁹, mais d'autres moments collectifs en ont fait partie. Cette méthode a été complétée par des 4 entretiens collectifs avec des demandeurs d'asile et par 4 des entretiens individuels avec des militants.

Par rapport aux demandeurs d'asile, le but des entretiens était de compléter l'information recueillies à travers l'observation en appréhendant comment ils interagissent, en comprenant s'ils se sentent dans un groupe avec une identité partagée et

⁹ Ri-Make est une des trois réalités militantes faisant partie du réseau « People Before Borders ». Elle sera présentée de manière approfondie dans les prochains chapitres.

quel rôle la mobilisation a eu dans ce processus d'identification. Ce dernier objectif a posé la première des grandes limites de mon terrain. En effet, la nature temporelle du centre étudié fait qu'il y ait un renouvellement constant des migrants hébergés, bien que moins vite par rapport aux temps prévus par la loi. Pour cela, des demandeurs d'asile présents dans le centre au moment de mon arrivée sur le terrain, personne n'avait participé à la protestation d'août. Le rôle de la mobilisation dans le processus de construction identitaire du groupe n'a donc pu être enquêté que par l'analyse du récit d'un seul demandeur d'asile actif dans la manifestation que j'ai réussi à contacter grâce à la médiation de certains militants qui avaient maintenu des relations avec lui. Des autres deux contacts que j'ai réussi à avoir, l'un habite actuellement à Paris, l'autre venait de déménager dans le sud d'Italie et ils n'ont pas répondu aux emails que je leur ai envoyé afin de leur proposer des entretiens par Skype.

Ici réside, à mon avis, l'une des difficultés qui peuvent être rencontrées en développant des recherches sur les demandeurs d'asile : la condition temporaire de leur présence sur un territoire limite le temps nécessaire à l'instauration d'une relation de confiance et au recueil des données recherchées. De plus, elle peut aussi avoir des conséquences sur la construction du groupe, la reconnaissance d'une identité collective aussi bien que sur l'organisation de revendications. J'y reviendrai plus tard. Mais surtout, l'hypothèse principale posée grâce à la construction théorique du sujet a donc été complètement bouleversée du tout début du terrain, en devant faire face à l'absence d'individus capables de me fournir des récits par rapport à la mobilisation. Cependant, j'ai quand-même pu continuer en interrogeant les demandeurs d'asile présent au moment du terrain à propos de la conscience d'une identité collective à travers l'observation de leurs interactions et l'identification de leurs représentations communes. L'objectif n'a en tout cas été simple, étant donné qu'il a fallu comprendre le sens collectif, ou pas, des récits plutôt que le déroulement précis et descriptif des événements. Pour faire cela, j'ai choisi d'organiser des entretiens collectifs qui auraient dû me permettre d'observer comment ils fonctionnent quand ils sont en groupe, l'existence de « leaders » reconnus et légitimés, les typologies d'interaction qu'ils entretiennent (p.ex. affiliatives ou agonistiques, ...). Cette phase de terrain a été centrée sur la question même des relations entre les demandeurs d'asile et sur la compréhension des représentations qu'ils produisent en tant que groupe.

Les entretiens collectifs sont servis ainsi à « *saisir les prises de position en interaction les unes avec les autres (...) et les significations partagées* » (Duchesne, Haegel ; 2004 :

35). Depuis sa naissance autour des années 1940 et malgré des traditions d'usage différentes selon les pays, l'importance de cette méthode de terrain est « *qu'elle est centrée (focused) sur une expérience vécue par l'ensemble des enquêtés* » (Duchesne, Haegel ; 2004 : 11), dans le cas de mes enquêtés, la permanence dans le même centre d'accueil. Afin de consacrer la plupart du temps à l'observation du fonctionnement du groupe et des interactions qui s'y produisaient, j'ai considéré important de limiter mon intervention. Pour cela, j'ai pensé à trois thèmes principaux à poser de manière très ouverte à différents moments de l'entretien. Face à cela, les enquêtés ont alors été laissés libres de s'exprimer dans l'ordre et les temps qu'ils choisissaient (Voir la grille d'entretien – Annexe 1).

Les demandeurs d'asile que j'ai effectivement rencontrés au fil des mois ont été une trentaine, certains plus fréquemment, d'autres moins, selon la fréquence avec laquelle ils se rendaient aux activités organisées par le réseau militant. J'ai effectué 4 entretiens collectifs avec ceux qui se sont sentis plus à l'aise avec moi pendant les mois de terrain et selon les langues parlées. Un autre entretien très exhaustif a été effectué, avec un réfugié afghan (déjà mentionné) qui avait préalablement été hébergé à Bresso en participant activement à la protestation d'Août 2015. Trois autres entretiens individuels ont été effectués avec les militants des trois réalités faisant partie du réseau « People Before Borders ».

Tableaux résumant les entretiens effectués

Avec qui	Date	Lieu	Durée
Entretien collectif 1 : S., Cote d'Ivoire (demandeur d'asile) K., Cote d'Ivoire (demandeur d'asile) A., Guinée (demandeur d'asile) Dj., Mali (demandeur d'asile)	28/04/2016	Ri-Make (Milano)	0h50
Entretien collectif 2 : R., Pakistan (demandeur d'asile) D., Kirghizstan (demandeur d'asile) G., Kirghizstan (demandeur d'asile)	29/04/2016	Ri-Make (Milano)	1h05
Entretien collectif 3 : M., Guinée (demandeur d'asile) M., Mali (demandeur d'asile) A., Cote d'Ivoire (demandeur d'asile)	04/05/2016	Ri-Make (Milano)	0h40
Entretien collectif 4 : I., Guinée (demandeur d'asile) N., Mali (demandeur d'asile)	06/05/2016	Ri-Make (Milano)	0h40
Entretien Individuel 1 :			

A., Afghanistan (réfugié)	30/05/2016	Ri-Make (Milano)	1h40
Entretien individuel 2. B., Italie (militant de Ri-Make)	31/05/2016	Ri-Make (Milano)	0h40
Entretien individuel 3 : M., Italie (militante de Bam)	03/06/2016	Bam (Bresso)	0h55
Entretien individuel 4 : P., Italie (militant de Collettivo 20092)	06/06/2016	Collettivo 20092 (Cinisello Balsamo)	0h50

Dès les premiers jours de terrain, j'ai essayé d'établir un contact avec la Croix Rouge, gestionnaire du centre d'accueil, en envoyant plusieurs emails à la responsable et en téléphonant aux bureaux administratifs. Je considérais en effet intéressant de recueillir leur point de vue sur la mobilisation d'Août afin de pouvoir le confronter avec celui des demandeurs d'asile et des militants. J'aurais aussi voulu pouvoir entrer dans le centre pour avoir une expérience directe des conditions d'accueil. Aucune réponse n'a été reçue et je n'ai pas eu la possibilité d'entrer dans le centre, ni d'en rencontrer la responsable. Cette attitude de fermeture, agit sur tous les sujets voulant entrer dans le centre - le réseau national « LasciateciEntrare » en a demandé l'autorisation en Mai sans résultats - jette quelques ombres sur la bonne foi de la Croix Rouge en alimentant des doutes sur la bonne gestion du centre. En outre, cela ne fait qu'exacerber la condition d'isolement des demandeurs d'asile hébergés, déjà entravés par la localisation excentrée du centre.

Les récits des demandeurs d'asile rencontrés, l'atmosphère informelle du terrain, l'accueil chaleureuse et prenante des militants du réseau et la sensation de pouvoir avoir une influence positive sur la situation observée avec ma présence et mes compétences ont fortement influencé mon travail en rendant compliquée, parfois, la nécessaire distanciation. Pour cela, j'ai considéré important de dédier du temps à une réflexion approfondie à propos de mon positionnement sur le terrain, dont les pages suivantes sont le résultat.

2.2 Sur la subjectivité du chercheur #1 : Réflexivité

« *Le chercheur ne se tient jamais simplement à l'extérieur mais il est dans une relation socialement déterminée avec ceux qu'il étudie* » (Ghasarian, 1997 : 190). Cette affirmation, de plus en plus soutenue par les chercheurs des sciences sociales, constitue le cœur de ma réflexion par rapport à mon positionnement sur le terrain. Préalablement consciente que mon regard et les interactions que j'aurais entretenues étaient forcément « situées » (Bouillon, 2016) par mon âge, ma personnalité, ma position sociale, mes

expériences, mon genre, mes valeurs et mes idéaux, une telle réalité s'est révélée dans sa force une fois commencée ma période d'observation. De nouveau, j'ai appris que non seulement j'interprétais et agissais en partant de ma spécifique individualité, mais que les sujets faisant partie de mon champ d'observation aussi interprétaient mes actions et agissaient par rapport à moi à partir de leurs propres subjectivités et, ci-faisant, ils me donnaient des rôles et des significations qui échappaient à mon contrôle. J'ai donc compris que le terrain, surtout quand on pratique de l'observation participante, est une notion relationnelle et réciproque entre le chercheur et ses interlocuteurs qu'il influence et par lesquels il est influencé. L'idée que le chercheur « *participe au processus de composition et recomposition de l'espace commun (...) en collaborant ainsi à la création de faits sociaux* » (Althabe et Hernandez, 2004 : 5-6) a trouvé dans mon travail complète confirmation, ce qui m'a au début inquiété pour un souci de ne pas vouloir « contaminer » ce que j'allais observer. Néanmoins, au fil du temps j'ai compris que je n'aurais jamais pu rendre ma présence invisible, qu'elle aurait été forcément investie par les autres sujets présents sur le terrain et que j'aurais fait mieux à me laisser prendre par cette dynamique en lui donnant de l'importance lors de mon interprétation. Afin de faire part au lecteur de ces dynamiques, je vais maintenant en offrir un bref témoignage en me penchant sur des situations spécifiques.

2.2.1 « Tu es fondamentale » : remuer les choses.

Je commence mon terrain le dimanche 28 Février 2016. Les premiers jours se concrétisent dans la rencontre avec les différentes réalités militantes et l'explication de mon projet. Ri-Make est le premier lieu où je me rends : « *c'est génial que tu sois là* », me disent les militants présents, « *c'est bizarre que quelqu'un vienne nous étudier...peut-être cela va nous aider* ». Je ne comprends pas tout de suite cette affirmation, je profite simplement de l'accueil chaleureux en me demandant ce qu'ils entendent par cela. Les choses s'éclaircissent pendant les jours suivants, quand je rencontre P. du Collettivo 20092, deuxième réalité du réseau. Il me demande pourquoi j'ai choisi ce réseau en particulier, il me raconte d'autres plus efficaces et structurés, il semble déconcerté par mon choix : « *Bon, il faudra qu'on s'y mette alors !* », et il rigole. En le laissant, je commence à comprendre que le réseau est peut-être un peu endormi, chacun fait avancer ses propres activités dans les différents espaces, mais la coordination et la nature collective du projet hésitent à fonctionner. Cette considération prend de plus en plus forme avec le déroulement du terrain : souvent le dimanche, après que les demandeurs

d'asile rentrent au centre, B., V., d'autres militants de Ri-Make et moi nous arrêtons pour discuter de la journée, à tirer les ficelles de ce qui s'est passé pendant l'après-midi. Plus d'une fois, ces conversations, dans lesquelles j'ai été activement impliquée en posant des questions, en demandant des explications et en donnant des opinions, ont terminé avec des appels aux autres réalités pour organiser des rencontres afin de relancer une action collective et un débat politique plus vaste.

Le 12 Mars j'écris sur mon cahier de terrain : *« le fait d'avoir posé des questions a remué un peu les choses, il y a du mouvement dans le réseau qui découle de mon intervention, des réflexions faites ensemble... il y a comme un réveil »*. Ces considérations ne s'arrêtent pas et le 24 Avril j'écris à nouveau : *« Les réalités du réseau ont du mal à communiquer, à partager les ressources disponibles (Bam est en train d'analyser la Convention entre la Préfecture et la Croix Rouge et Ri-Make n'est même pas au courant !) et à organiser des initiatives en collaboration. Néanmoins, ma présence constante est en train de remettre au centre l'importance du travail avec les demandeurs d'asile de Bresso, je joue presque un rôle de rappel et de ciment pour que le réseau ne perde pas son chemin »*.

En effet, au fil des mois du terrain, le réseau retrouve du dynamisme. Tout en continuant à compter avec des difficultés de communication et de cohésion – les énergies et le temps disponibles de chaque réalité sont limités vu qu'ils ne s'occupent pas que de la question des migrants – des initiatives collectives sont organisées, quelques assemblées de réseau sont convoquées et l'exigence de se donner un fonctionnement plus systématique est partagée par tout le monde. Entre-temps, l'été arrive en dispersant les énergies du groupe, tout est reporté à Septembre, mais pendant les derniers jours de mon observation il résulte claire la volonté de retrouver du cran et d'avoir un impact plus décisif sur la condition de ces demandeurs d'asile, tout en s'engageant dans une réflexion politique plus vaste relative à la question migratoire et aux politiques qui la concernent de façon plus globale.

Est-ce que tout cela aurait eu lieu si je n'intervenais pas à l'intérieur de ce terrain ? Probablement pas de la même manière. Les personnes que j'ai rencontrées pendant les derniers mois travaillent sans cesse pour défendre leurs idéaux et pour apporter un changement dans les situations qu'ils jugent injustes, et ils auraient continué à le faire même si je n'étais pas là. Néanmoins, le regard nouveau et extérieur que j'ai apporté a fonctionné comme un miroir qui leur a peut-être appris quelque chose sur eux-mêmes et

l'insistance et la constance avec lesquelles j'ai enquêté le travail fait, demandé des interprétations, participé aux activités ont stimulé des dynamiques qui, au moment de mon arrivée, étaient en train de s'assoupir. « *La présence du chercheur n'est pas neutre : il est un témoin que l'on érige en juge et, ce faisant, sa présence ne fait que pousser les acteurs à renforcer les expressions, voire à créer l'incident* » disent Althabe et Hernandez (Althabe et Hernandez, 2004 : 4) en parlant des notions d'implication et de réflexivité en anthropologie, et cela a résulté être vrai dans mon cas.

Encore plus, ce rôle actif que je sens avoir joué m'a été attribué par certains militants du réseau. Au début de juin, j'ai dû partir de Milan pendant deux semaines, j'ai informé le réseau et les demandeurs d'asile de mon absence pendant quelque temps et leurs réactions m'ont donné de quoi penser. En particulier, B. me dit : « *On t'attend ici. Reviens ! Tu es fondamentale* ». Cette phrase me touche, je sens que mon terrain est en danger, que j'ai peut-être trop participé, que j'ai trop influencé les événements. J'aurais peut-être dû « *me fixer dans la position d'observateur, rompre l'échange* » (Althabe et Hernandez, 2004 : 10) entre moi et les autres. Au contraire, j'ai choisi de mettre à disposition de mes interlocuteurs mon énergie et mes compétences, en intervenant sur la scène. D'autre part, je ne suis pas entrée sur le terrain en Mars avec l'objectif préconçu d'aller occuper une place importante, ce sont le développement du terrain et l'identification par mes interlocuteurs de certaines de mes caractéristiques et compétences utiles à la situation qui ont petit à petit défini mon rôle. Je comprends ainsi en profondeur que « *nos interlocuteurs nous investissent dans leur monde en nous rendant acteur dans la situation, dans le jeu social et symbolique qui s'y édifie* » (Ibidem : 8) surtout si l'on choisit de s'immerger dans le terrain en pratiquant de l'observation participante. « *Les actions qui déclinent la recherche, à savoir l'établissement de contacts, l'interviewer des personnes, la fréquentation de lieux (...), sont constituées par des gestes qui sont des actes sociaux, actes avec lesquels l'anthropologue reconnaît les autres comme des acteurs sociaux et comme tel il est reconnu par eux* » (Fava, 2013 : 47) ; c'est dans cette reconnaissance réciproque en tant qu'acteurs sociaux qu'au chercheur « participant » est attribué un rôle interne spécifique qui produit et modifie le social qu'il est en même temps en train d'observer.

2.2.2 Le pouvoir de la langue

Comme il a été déjà largement souligné, le chercheur comme les sujets de son terrain ne sont pas des individus neutres et indéterminés, au contraire ils sont des « *sujets*

historiques et linguistiques, avec leurs propres particularités et idiosyncrasies, fondés sur leur culture et leur savoir » (Malighetti, 2014 : 252). Ainsi, comme c'est normal, je suis arrivée sur mon terrain avec mes expériences antécédentes, mon savoir-faire et mes faiblesses qui, comme je viens de mentionner, ont déterminé mon rôle sur la scène.

Mes compétences linguistiques ont sûrement eu un impact important sur ma démarche. En effet, j'ai tout de suite occupé une fonction d'intermédiation entre les demandeurs d'asile et les militants du réseau, en étant la seule à parler français avec fluidité et une des seules à maîtriser assez naturellement l'anglais. Cette caractéristique a connoté de deux façons ma présence sur le terrain. D'une part, devant traduire dans les deux sens, j'ai forcément agi en tant que pont entre les uns et les autres, rôle qui m'a de quelques façons chargé d'une responsabilité qui allait au-delà de celles de chercheuse. J'ai en fait dû faire l'effort de ne pas interpréter les mots qu'on me demandait de traduire pour ne pas contaminer la communication. Cependant, étant donnée la relation étroite qui s'est petit-à-petit établie avec tous les acteurs du terrain et la progressive compréhension de ce qui s'y passé, éviter totalement de fournir une traduction « problématisée » a été parfois difficile. En tout cas, ma présence devenait ainsi précieuse pour une communication fluide et claire, ce qui rend plus concret ce « tu es fondamentale » cité auparavant. En outre, cela a fait de moi l'interlocuteur principale et directe des demandeurs d'asile qui se sont sentis à l'aise à me confier des sensations, des états d'âme, des attentes et des préoccupations même au-delà des moments collectifs avec les militants du réseau. J'écris le 6 Mars sur mon cahier de terrain : « *la langue est un moyen puissant de communication et de rupture des barrières relationnelles. Le fait de traduire et d'être de fait l'interlocuteur privilégié des demandeurs d'asile peut m'aider dans la construction d'une relation de confiance nécessaire afin que des récits plus personnels ressortent* ». J'ai parfois sous-estimé l'importance de communiquer directement avec quelqu'un afin de ne faire passer que les mots, mais aussi les intentions et les émotions qu'ils renferment. « *Si tu parles directement avec les gens, tu transmets une émotion plus intense et l'intonation est différente, le message qui arrive est plus similaire à ce que tu as dans la tête par rapport à ce qu'un interprète pourrait répéter, parce que de sa bouche sortent des mots, non pas des émotions, et les mots ne sont qu'une coquille* » raconte Enaiatollah Akbari à Fabio Geda, écrivain italien contemporain, en lui narrant le moment de l'entretien pour obtenir l'asile en Italie. Quand je repense à mon terrain, ses mots résonnent comme une profonde vérité et je prends pleinement conscience que mes compétences linguistiques ont largement influencé mon positionnement sur le terrain en

me donnant la possibilité d'accueillir et recueillir les émotions des demandeurs d'asile et, au même temps, la responsabilité de les transmettre aux militants du réseau.

D'autres caractéristiques personnelles ont affecté le terrain, les relations entretenues et mon rôle dans tout cela. Le fait d'être une jeune femme sociable et entreprenante a parfois compliqué le dialogue avec certains demandeurs d'asile rencontrés, pour la plupart des jeunes hommes qui vivent une condition d'isolement social, ainsi que physique, qui se traduit dans la contention forcée des normales impulsions sexuelles. J'ai dû ainsi prendre conscience du fait d'être à leurs yeux en premier lieu un objet sexuel et j'ai dû apprendre à gérer cet élément de relation avant de pouvoir me sentir à l'aise pour mener nos échanges à un niveau plus profond et intime.

Enfin, ce sont mes compétences théoriques en matière d'asile et mes convictions idéologiques et politiques à être intervenues souvent dans le développement du terrain. Pour un souci de neutralité et d'objectivité, j'aurai peut-être dû les maintenir en dehors de la situation vécue, en évitant un engagement politique, social et émotionnel de ma part. Je suis consciente de ne pas avoir été capable de le faire et, ci-faisant, d'avoir peut-être mis en danger la véridicité de mon analyse. Cependant, ce facteur n'a pas été pris à la légère, je l'ai interrogé et mis en discussion tout au long du terrain, même quand je n'y étais pas. Je crois ainsi qu'à travers ce travail d'introspection j'ai réussi à « *penser ma pratique en faisant un effort d'honnêteté et de rationalité* » (Rabatel, 2013 : 4), ce qui m'a permis de mettre en sécurité une certaine objectivité, tout en reconnaissant les limites que cet engagement a parfois entraîné. Je vais ainsi de suite brièvement présenter le débat qui anime les sciences sociales à propos de la tension entre neutralité et/ou prise de parti du chercheur, en éclaircissant mon positionnement par rapport à cela.

2.3 Sur la subjectivité du chercheur #2 : Engagement

« Je choisis de prendre quelques jours de pause car je ressens le besoin d'aérer mes pensées. Je me retrouve seule sur la plage au coucher du soleil et je suis remplie par un calme profond. Pendant un moment, je me demande pourquoi je ne laisse pas tout tomber, la maison, l'université, le travail, et je ne vis pas tranquille dans un lieu comme celui-ci. La mer me fait tellement du bien.

Mais tout de suite je pense que d'autres, en regardant la même mer, ressentent de la terreur, de l'insécurité, le dernier voyage vers l'inconnu. Je voudrais qu'ils puissent au contraire ressentir le même calme que je ressens. Ainsi je me souviens pourquoi j'étudie, pourquoi j'écris, pourquoi je lutte »

28 Juillet 2016 – Cahier de terrain hors terrain

Avec ces mots, je révèle assez explicitement mon positionnement dans le clivage entre une recherche neutre et une recherche engagée. Durkheim disait que « *la sociologie ne vaudrait pas une heure de peine si elle n'avait pas d'utilité pratique* » (Durkheim en Charaudeau, 2013 : 2), et je partage ce point de vue en m'affirmant partisane d'une recherche qui « *fait émerger des significations non apparentes des phénomènes, s'oppose à d'autres explications convenues* » (Charaudeau, 2013 : 3) dans l'effort d'intervenir sur la réalité en essayant d'apporter un échange dans des situations d'injustice sociale. Ce n'est pas donc par hasard que j'ai choisi d'étudier les demandeurs d'asile et leurs mobilisations, ni que j'aie posé le regard sur les militants qui les aident. En effet, mes choix de recherche sont profondément marqués par mes idées politiques et par mon engagement pour un développement et un élargissement du droit d'asile et pour une plus vaste autonomie d'action et de choix de ces migrants. Cela trouve confirmation et justification dans les mots de Christian Ghasarian qui dit que « *le choix du sujet, et donc du terrain d'étude, est déterminé par des facteurs liés au vécu du chercheur. Ce choix est rarement innocent* » (Ghasarian, 1997 : 191). Entre les chercheurs conventionnels, « *qui étudient la culture pour la décrire* », et ceux critiques, « *qui l'étudient pour la changer* » (Ibidem), je sens ainsi d'appartenir aux deuxièmes, en n'étant pas capable de me reconnaître dans une démarche de recherche dont le but principal est le goût de la connaissance.

Je me suis donc approchée au terrain choisi pour ce travail de mémoire en tant qu'étudiante politiquement engagée, sans savoir, pourtant, quelle forme cet engagement aurait pris et comment – et si – j'aurais été capable de le rendre compatible avec une démarche de recherche critique et objective, sensible au risque d'aveuglement qu'une prise de parti a priori aurait pu entraîner. Setha Low et Sally Engle Merry identifient différentes postures avec lesquelles les chercheurs peuvent être engagés. Ils peuvent partager des idéaux et des objectifs politiques et les supporter à travers la mise à disposition de « *ressources économiques, matérielles et sociales aussi bien sur le champ qu'à la maison* » (Low et Engle Merry, 2010 : 207). Ils peuvent produire de la critique sociale en utilisant les théories et les méthodes de la recherche scientifique afin de « *dévoiler des relations de pouvoir et des structures d'inégalité* » (Ibidem : 208). Ils peuvent choisir une approche de recherche collaborative simplement en collaborant avec les organisations locales ou les mouvements sociaux afin de les aider à accomplir leurs objectifs, soit en impliquant les acteurs du terrain dans la définition des objectifs du projet, des méthodes de recherche et dans l'analyse des résultats. Ils peuvent aussi choisir une dimension de promotion et de défense « *en assistant les communautés locales à travers*

l'organisation des efforts, le témoignage en tant qu'experts dans les salles des tribunaux, la dénonciation de violations des droits humains » (ibidem : 2010). Enfin, il y a la « recherche militante » qui est définie par Charles Hale comme « *une méthode à travers laquelle on affirme un alignement politique avec un groupe organisé de personnes en lutte et on permet le dialogue avec eux afin de définir les étapes du parcours* » (Hale en Low et Engle Merry, 2010 : 211).

En analysant après coup mon terrain, je me rends compte d'avoir glissé d'une position de collaboration à une position d'activisme au fil des mois. Si au début j'ai simplement participé aux activités du réseau militant en mettant à disposition mon temps et mes compétences théoriques afin de les aider à les organiser de façon plus structurée, petit à petit j'ai commencé à en influencer l'action en intervenant dans le débat avec opinions personnelles, pistes de réflexions et propositions d'action, en devenant ainsi parti intégrante de la réalité que j'étais en train d'étudier. De la même manière, les sensations de rage et d'injustice que j'ai ressenties en recueillant les récits des demandeurs d'asile et en apprenant les conditions d'accueil qui leur sont proposées, m'ont progressivement poussée à déployer mes compétences techniques et théoriques afin de leur fournir une formation spécifique relative à leurs droits, en influençant ainsi la possibilité d'une revendication. Cela n'a pas été sans limites et erreurs par rapport à la démarche scientifique. En effet, surtout relativement aux demandeurs d'asile, les entretiens ont été parfois influencés par une telle attitude d'activisme. C'est pourquoi mes analyses se sont basées plus largement sur l'observation effectuée. En effet, en étudiant des « *sujets de société qui ne peuvent pas le laisser indifférent* », le chercheur risque de ne pas voir « *des aspects du phénomène qui pourraient aller à l'encontre* » (Rabatel, 2013 : 10) de ses sentiments. Pour se défendre de ce risque, il faut donc essayer de pratiquer un « *engagement raisonné et (auto-)contrôlé* » (ibidem : 9) en appliquant à son propre travail aussi bien une critique externe – à savoir l'analyse et la mise à jour des « *caractéristiques du fonctionnement de l'objet, les controverses qu'il suscite, les positions et arguments des différents acteurs* » (Charaudeau, 2013 : 3) – qu'une critique interne, c'est-à-dire la validation positive ou négative des « *résultats des analyses elles-mêmes au regard des cadres méthodologiques qui ont été employés* » (ibidem : 4).

Je pense avec ces pages avoir fait un effort de critique interne qui permet de sauver la validité des analyses que je fournirai ensuite, malgré une implication personnelle très forte sur le terrain et tout en continuant à partager l'idée qu'« *une motivation politique, un investissement émotionnel dans les objets de recherche peuvent être, dès lors qu'ils se*

soumettent aux contrôles du champ, un puissant moteur de découverte » (Neveu, 2003 : 110).

Je vais ainsi maintenant passer à la description approfondie du terrain de recherche effectué et à la présentation des considérations problématisées surgies par l'observation et les entretiens développés. Préalablement, je considère pourtant important de fournir un regard sur le contexte historique et politique dans lequel mon étude de cas s'insère.

Chapitre 3. Contexte national et contexte local

L'Italie a été pendant longtemps un pays d'émigration, mais avec le boom économique des années 1960 et l'entrée dans l'Union Européenne, la tendance a commencé graduellement à changer en le consacrant en pays d'immigration. En particulier à cause de sa position géographique exposée et des nombreux accords européens et transnationaux, l'Italie est récemment devenue une escale privilégiée pour les migrants extra-européens, surtout pour ceux provenant des différents pays africains. Comme je l'ai évoqué dans l'introduction, l'approche choisie par les institutions italiennes afin de donner une réponse au besoin de protection manifesté par de nombreux individus migrants a été souvent marquée par une logique de l'urgence qui n'a pas permis le développement d'un système d'accueil efficace. Pour comprendre cette approche et ces implications, il convient ainsi de se tourner dans un premier moment vers le développement historique du droit d'asile dans la péninsule et d'analyser ensuite le système d'accueil actuel, aussi bien à niveau national qu'au niveau de la région Lombardie, à l'intérieur de la quelle mon étude de cas se situe.

3.1 Le contexte national italien de l'asile

3.1.1. Un peu d'histoire

Avec la nouvelle Constitution, entrée en vigueur en 1948, l'Italie adopte le principe du droit d'asile par l'affirmation que « *l'étranger auquel il est empêché dans son pays l'exercice effectif des libertés démocratiques garanties par la Constitution Italienne a droit d'asile dans le territoire de la République, selon les conditions établies par la loi* » (Constitution Italienne, art.10). Avec cet article, l'Italie anticipe les dates de la réflexion internationale sur le droit d'asile, qui se concrétisera quelques années plus tard avec la signature de la Convention de Genève en 1951. En outre, l'article énoncé prévoit un exercice du droit d'asile plus vaste par rapport à celui qui sera introduit par la Convention, en démontrant la position avant-gardiste de la péninsule, au moins à un niveau théorique. En réalité, l'énoncé constitutionnel cité ne trouvera jamais une réelle concrétisation dans la société italienne, qui reste encore dépourvue d'une loi organique sur l'asile.

En 1954, l'Italie signe la Convention de Genève en adoptant la limitation géographique prévue par le texte, à savoir la possibilité de limiter la protection aux sujets provenant des pays européens. Cette limitation ne sera abandonnée qu'en 1989, avec la ci-dite « Legge Martelli », rapidement discutée et approuvée suite à l'assassinat de Jerry

Masslo, réfugié sud-africain très actif dans le monde associatif, qui provoque une réaction très forte de la société civile italienne en faveur d'une actuelle et complète loi sur l'immigration, qui inclue aussi des normes concernant le droit d'asile. Cette loi annule la limitation géographique au droit d'asile ainsi l'Italie peut finalement signer l'Accord Schengen du 1985, auquel le pays n'avait pas encore adhéré aussi à cause de la nécessité d'abroger un tel élément qui avait fortement connoté les quarante années précédentes en thème de droit d'asile, en fonctionnant comme un « *implicite accord international pour lequel l'Italie recouvre un rôle de « premier asile », tandis qu'aux autres pays (Allemagne, France, Royaume Uni, États-Unis, Canada et Australie en particulier) est déléguée la tâche d'organiser une protection plus stable pour les réfugiés provenant des pays extra-européens* » (Petrovic, 2013 : 29). A partir de cela, il est donc possible de remarquer comment depuis le début l'Italie fait face à ses obligations de garantie du droit d'asile de manière peu structurée. Il faut quand-même souligner que jusqu'à l'approbation de la « Legge Martelli », la péninsule se configurait encore comme un pays d'émigration et de transit et n'avait pas encore dû se confronter au thème de l'immigration en tant qu'élément structurel de sa société (Petrovic, 2013).

C'est à partir des années 1990, avec la crise albanaise (1991/1997), la guerre civile en Somalie (1992) et l'exode causé par l'instabilité politique de l'ex-Yougoslavie (1991/1995 – 1998/1999), que l'Italie commence à faire face à des flux assez réguliers et consistants de migrants en recherche de refuge. En 2015, 84.085 demandes d'asile ont été présentées (Eurostat, 2016). Les institutions italiennes commencent ainsi un travail de réglementation et de réorganisation afin de répondre à ce nouveau phénomène et il émerge tout de suite le choix d'une approche basée sur l'urgence « *avec la promulgation de lois et mesures ad hoc au lieu de faire face au problème de l'absence d'une normative organique en matière d'asile* » (Petrovic, 2013 : 40). Une tentative de résolution de ce manque est faite en 1998 avec la loi 40/98, dite « Turco-Napolitano », qui efface de la loi précédente le seul article, l'article 1, relatif au droit d'asile, en s'engageant à présenter un projet de loi spécifique pour la matière : ce projet ne sera jamais approuvé et l'Italie reste l'un des seuls pays européens qui en 2016 n'est pas encore doté d'une loi sur le droit d'asile.

En 1997 le traité d'Amsterdam déplace le sujet de l'asile du troisième au premier pilier de l'Union Européenne et en 1999 la Conférence de Tampere consacre l'institution d'un système commun européen de l'asile. L'Italie est donc obligée à s'occuper avec plus de soin et de concrétisation du sujet et, face à un système déjà bouché et fragile,

commence à se doter de certains instruments. En 2000, le Ministère de l'Intérieur italien, le HCR et l'ANCI (Association Nationale Communes Italiennes) adoptent le PNA (Programme National d'Asile) qui représente la « *première réponse structurée et organique aux besoins des demandeurs d'asile* » (Petrovic, 2013 : 67). L'évolution de ce programme mène à la création du système Sprar (Système de Protection pour réfugiés et demandeurs d'asile), qui se constitue aujourd'hui comme le système ordinaire de deuxième accueil, et qui est introduit par la loi 189/2002, « Bossi-Fini ». Cette loi introduit aussi la création de Centres d'Identification fermés pour la détention des migrants irréguliers¹⁰ - compris les demandeurs d'asile destinataires d'une mesure d'expulsion -, la possibilité du réexamen et du recours – bien qu'il ne soit pas suspensif d'une décision d'éloignement – et la création de 6 « Commissioni Territoriali »¹¹ au sein des Préfectures qui s'ajoutent à la Commission Centrale de Rome. Malgré cela, le système n'arrive pas à répondre de manière complète à un phénomène qui grandit chaque année, les attentes pour avoir une réponse à la demande d'asile sont trop longues – en moyenne, 9 mois pour obtenir un premier entretien, 18 mois pour les recours (MSF, 2016) – et la structure s'engorge rapidement. Tout en ne défendant pas la gestion italienne, il faut quand-même souligner que le système européen concernant le droit d'asile charge les pays frontaliers du sud (Italie, Grèce et Espagne en particuliers) d'une responsabilité majeure à celle qu'ils peuvent supporter¹². De plus, les politiques migratoires internes des pays voisins compliquent ultérieurement la tâche du gouvernement italien, comme on peut le voir avec les récentes expériences de Vintimille, de Côme et du Brenner.

En tout cas, l'inefficacité du système italien se révèle dans toute sa complexité avec de la dite « Emergence Nord-Afrique » (ENA). Les printemps arabes causent des flux extraordinaires vers les côtes italiennes – de 4406 débarquements en 2010 à 64261 en 2011 (Ministère de l'Intérieur, 2015) – et face à cela le système d'accueil se démontre dépassé et fragmentaire. Le gouvernement augmente les places du système Sprar de

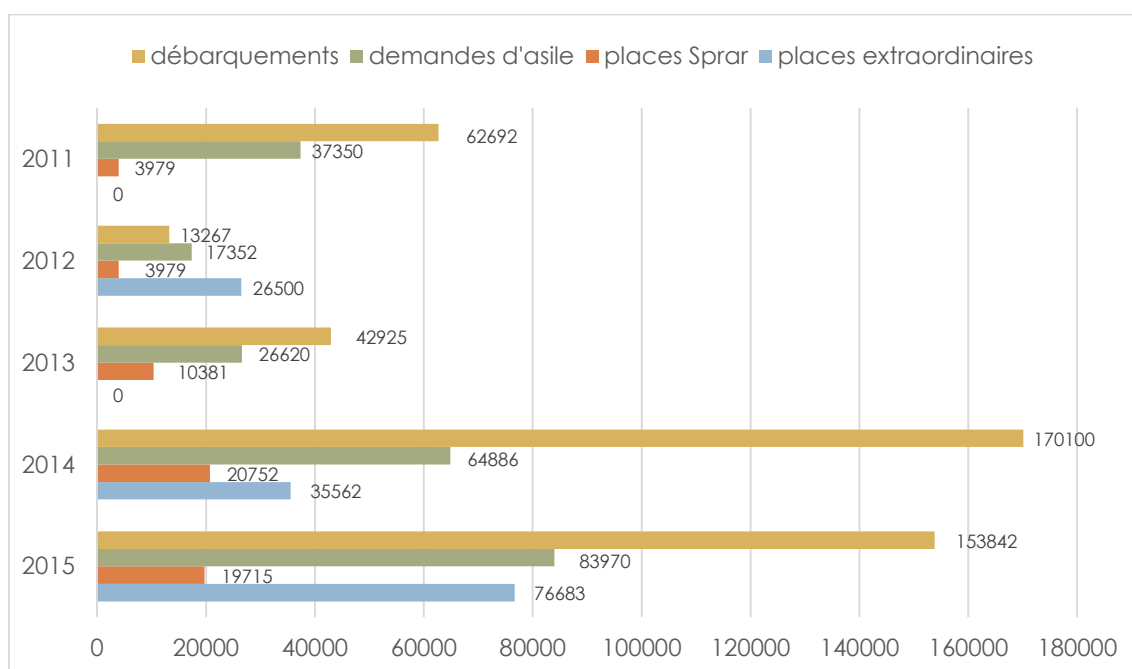
¹⁰ Les CID seront abolis et substitués par les CARA (Centres d'Accueil pour demandeurs d'asile) avec le Décret législatif 25/2008 et institués à nouveau la même année par le Décret Législatif 159/2008 sous la dénomination de Centres d'Identification et d'Expulsion

¹¹ Les « Commissioni Territoriali » (Commissions Territoriales) sont les organismes responsables de l'examen des demandes de protection internationale en Italie. Elles équivalent à l'Ofpra en France. Elles sont constituées par un fonctionnaire de la Préfecture, un fonctionnaire de la Police, un représentant de l'administration territoriale, un représentant de l'HCR (MSF, 2016)

¹² Je fais référence ici au soi-disant « système Dublin » qui charge le premier pays de transit d'un migrant de la responsabilité de sa demande d'asile et de son accueil.

26.500 unités de plus par rapport aux 3979 déjà existants, mais le système ordinaire ne semble pas tenir et en 2014 une circulaire gouvernementale charge les Préfectures d'identifier et activer sur le territoire de compétence des CAS (Centres d'Accueil Extraordinaire) en convention avec coopératives, associations et auberges, pas toujours dotés d'une précédente expérience dans le domaine de la tutelle du droit d'asile (MSF, 2016).

Tableaux 1. Evolution des places du système d'accueil pour demandeurs d'asile et réfugiés en Italie à partir de l'« Urgence Nord-Afrique »



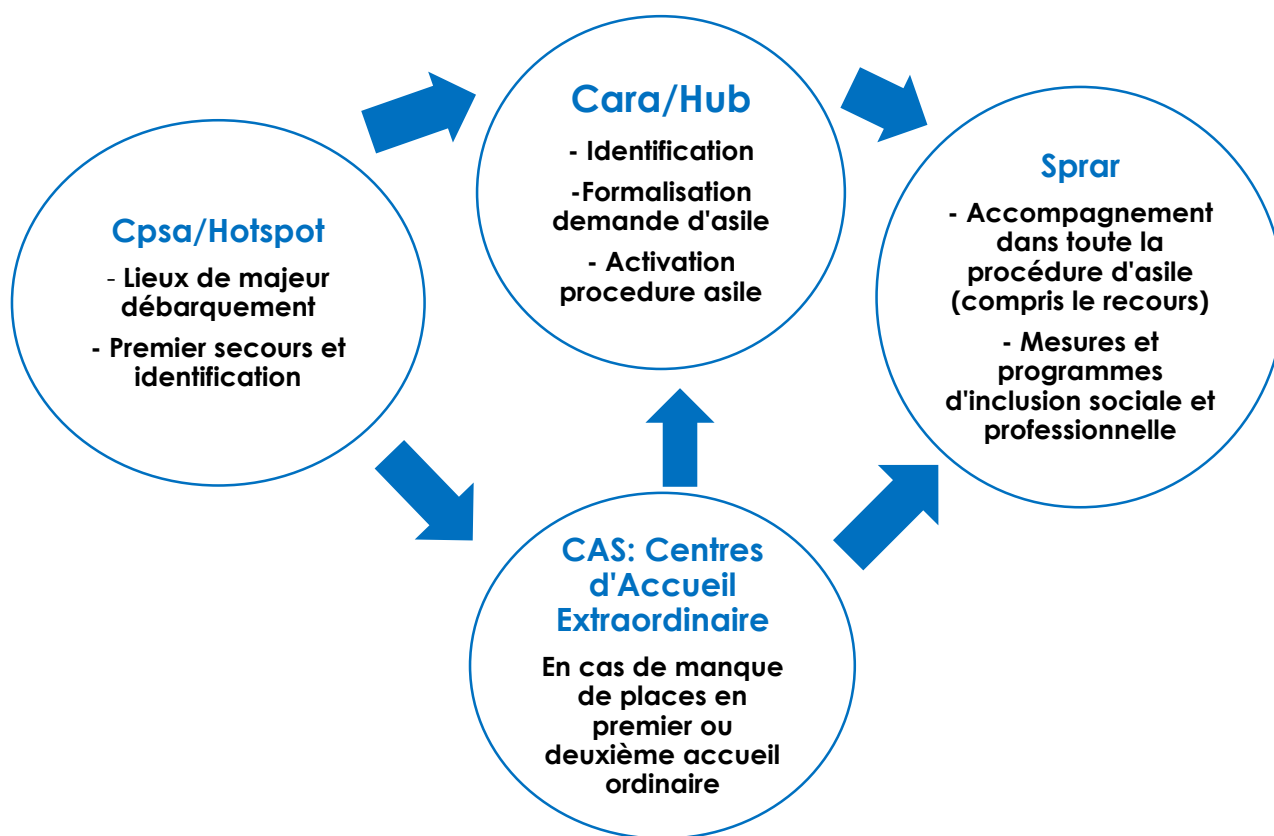
Source : Msf, 2016

Quelques mois plus tard, en juillet 2014, le « Plan National pour faire face au flux extraordinaire de citoyens extracommunautaires » est adopté et le système d'accueil est réorganisé en trois phases : une première phase de secours et identification, une deuxième phase de premier accueil et qualification et une troisième phase de deuxième accueil et intégration. La principale nouveauté introduite par le plan est la substitution des CARA par des Hub régionaux ou interrégionaux avec une fonction de « triage » vers les structures du Sprar. Le Plan établit que les migrants doivent résider dans les Hub pour un maximum de 30 jours, néanmoins il est prévu qu'ils puissent y rester plus longtemps afin de terminer les procédures nécessaires, soit en manque de places dans les structures Sprar. Pour terminer, avec la « Roadmap » italienne de Septembre 2015 certains Cpsa sont substitués par des Hotspots où les migrants sont divisés en potentiels demandeurs d'asile

et migrants économiques à expulser sur la base de peu de questions générales et trompeuses^{13 14}.

3.1.2 Le système d'accueil aujourd'hui

Comme il a été exposé, la réaction italienne à l'arrivée de migrants sur son territoire et la gestion institutionnelle de la garantie du droit d'asile ont évolué pendant les derniers 25 ans, influencés aussi bien par la modification des flux migratoires que par la nécessité de suivre les lignes directrices de l'Union Européenne. C'est avec l'entrée en vigueur du « Plan National pour faire face au flux extraordinaire de citoyens extracommunautaires » en 2014 et de la Roadmap en 2015 que le système d'accueil italien prend la forme qu'il a aujourd'hui, résumée dans le schéma ci-dessous :



Bien que le rapport du Ministère de l'Intérieur de 2015 à propos de l'accueil en Italie affirme que « l'aspect fondamental sur lequel se base l'actuation du Plan est celui d'un progressif dépassement de la logique de l'urgence » (Ministère de l'Intérieur, 2015 : 23), les données disponibles soulignent un soutien prépondérant au circuit extraordinaire de l'accueil, avec 918 millions d'euro consacrés aux Cpsa, Hotspot, Cara et Hub en 2015

¹³ Voir l'annexe 2 : feuille soumise aux migrants à l'hotspot de Ragusa, Sicile

¹⁴ Voir l'annexe 3: glossaire des différents centres pour demandeurs d'asile et réfugiés en Italie

contre 242 millions dédiés au système Sprar (Ministère de l'Intérieur, 2015). Il n'est pas surprenant donc qu'en octobre 2015 le 70% des migrants présents dans des centres étaient accueillis dans des structures extraordinaires et temporelles (Naga, 2016). Le système Sprar, chargé de l'activation conceptuelle et pratique de parcours d'insertion professionnelle et sociale, se constitue aujourd'hui comme le circuit marginal, alors que le premier accueil et celui extraordinaire, conçus pour garantir le premier secours et pour faire face aux urgences, prennent les contours d'un système ordinaire.

Trois critiques principales peuvent être adressées à ce système : d'une part, les standards d'accueil offerts aux demandeurs d'asile se constituent souvent de services de base, sans qu'une orientation concrète et constante soit mise en place et avec des structures plutôt précaires, non adéquates à un séjour prolongé. Le dernier rapport de l'association milanaise Naga parle d'une « *grande hétérogénéité et variabilité* » des structures d'accueil et des services offerts due à une « *réponse décomposée et fragmentaire* » (Naga, 2016 : 35) qui cause, en outre, nombreuses négligences et blocages du système. Ensuite, l'association reconnaît en plus une forte déresponsabilisation du pouvoir public qui agit à travers une délégation presque complète au troisième secteur et en absence de mécanismes efficaces de surveillance, malgré le Plan de 2014 prévoyant le contraire. Finalement, une ultérieure criticité du système d'accueil italien est constituée par les mécanismes de sous-traitance de l'accueil qui fonctionnent à travers des appels publics publiés par les Préfectures auxquelles associations, fondations, entités ecclésiastiques, structures hôtelières, entités publiques et du privé social dotés d'expérience dans l'accueil de personnes étrangères peuvent répondre. L'aspect négatif de ce système réside dans la formulation des classements qui sont établis sur la base de l'offre économique plus avantageuse, soit, dans les situations les plus critiques, par attribution directe à des entités déjà connues par la Préfecture (Sprar, 2016). En plus, en dehors même des dysfonctionnements du système, il est aussi important de souligner que l'accueil n'arrive même pas à être garanti à l'ensemble des demandeurs d'asile et des réfugiés présents sur le territoire italien, en créant des situations de campements informels qui « *suscitent inquiétude par rapport aux conditions générales de viabilité* » (Msf, 2015 : 9). Des presque 10.000 personnes enquêtés par Médecins Sans Frontières lors de leur rapport sur les campements informels des demandeurs d'asile et réfugiés en Italie, 23% n'a reçu aucun accueil et 41,6% n'a bénéficié que de la première phase du système italien. Loin d'être représentatives, étant donné le nombre de demandes d'asile des dernières années, ces données soulignent l'incapacité des institutions italiennes à assumer

leurs responsabilités - juridiques avant même que morales et humanitaires – en donnant lieu à une condition répandue d’abandon et précarité parmi les demandeurs d’asile et les réfugiés.

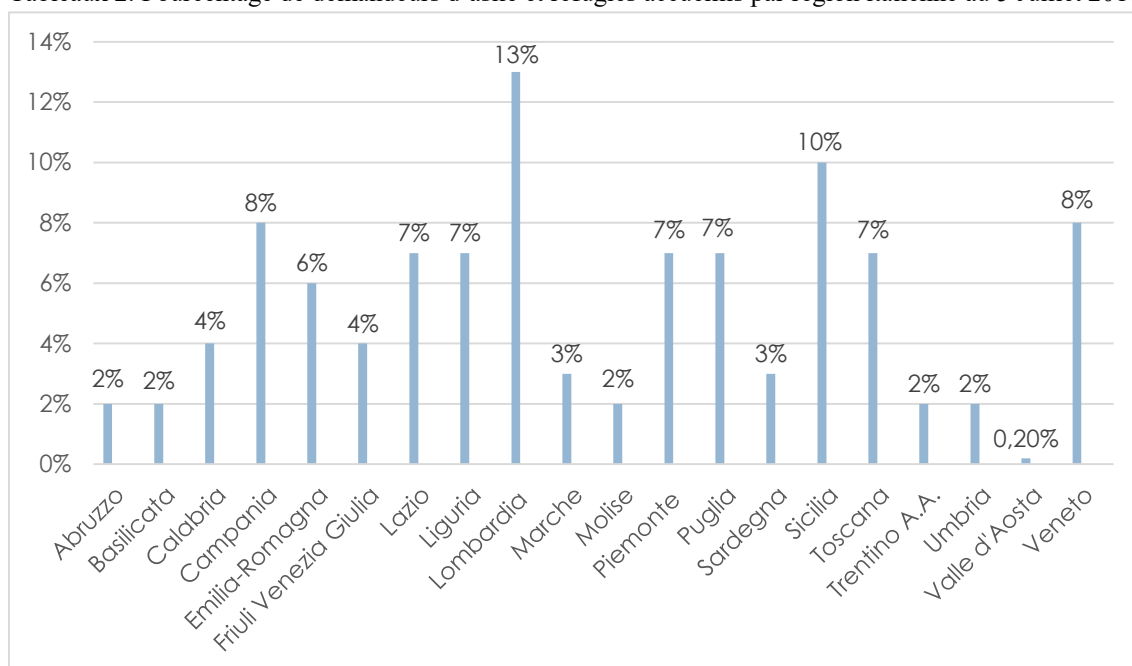
Il s’agit de « *limites qui ne peuvent pas être simplement ramenées à la conjoncture économique défavorable qui est en train de traverser l’Italie* » affirme l’association Médecins Sans Frontières, en accord avec l’association Naga qui parle d’un système qui « *apparaît comme la dernière tentative de repousser, éloigner, tenir aux marges* » (Naga, 2016 :38). C’est justement sur ces dernières considérations que le travail direct d’associations actives sur le territoire italien et la réflexion intellectuelle se fusionnent, comme il est possible de constater en mettant en relation le contexte décrit et les apports théoriques présentés au début du travail.

3.2 Le système d’accueil en Lombardie

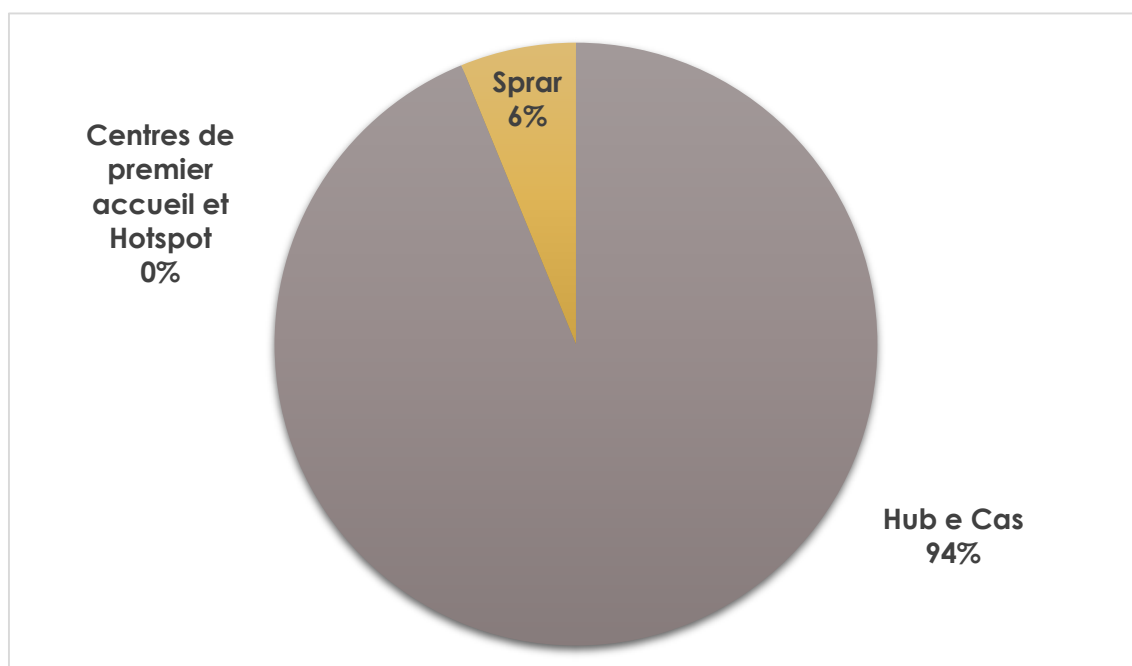
La Lombardie est une région située à nord-ouest de l’Italie et confinante avec la Suisse. Avec à peu près 10 millions d’habitants, dont le 10,9% d’étrangers (Istat, 2016), il s’agit du cœur économique et financier de la péninsule. A cause de sa position stratégique, du dynamisme de ses centres urbains, dont Milan est le plus important, et de la richesse produite par son économie, il résulte que la région est le premier lieu d’installation des étrangers résidants en Italie. Les données disponibles démontrent que non seulement les étrangers présents en Lombardie représentent 22,8% du total des étrangers présents en Italie (Istat, 2016), mais également qu’il s’agit de la région avec le pourcentage le plus élevé par rapport aux demandeurs d’asile et réfugiés accueillis dans des centres. Cela peut résulter bizarre si l’on tient en compte que la Lombardie n’est certainement pas l’une des premières régions d’arrivée de ces-derniers, étant donnée sa position géographique. Néanmoins, cette donnée peut être justifiée par le nouveau système décrit auparavant qui se sert de grands Hub de « triage » dispersés dans toute la péninsule et dont deux simplement à Milan. Par rapport à la typologie des centres d’accueil présents en Lombardie, la région suit les tendances nationales présentant une vaste utilisation de Centres d’Accueil Extraordinaires qui correspond à une faible implémentation du système Sprar qui, comme on l’a vu, devrait par contre représenter le circuit prioritaire.

Les tableaux ci-dessous, construits sur la base des données du Ministère de l’Intérieur, représentent cette réalité de façon figurative.

Tableaux 2. Pourcentage de demandeurs d'asile et réfugiés accueillis par région italienne au 5 Juillet 2016



Tableaux 3. Demandeurs d'asile et réfugiés accueillis en Lombardie par typologie de centre au 5 juillet 2016



3.2.1 La situation à Milan

Dans la province de Milan, constituée de 134 communes et environ 3,2 millions d'habitants, il est possible de retrouver le même schéma de répartition des demandeurs d'asile qu'on trouve aussi à niveau régional et national : le 1^{er} Juillet 2015, sur un total de 2550 personnes accueillies, seulement 339 étaient hébergées dans des centres du système

Sprar, bien que 2211 attendaient dans les CAS, soit dans les Hubs régionaux (Sprar, 2016). Les coûts économiques réservés à ce type d'accueil dans le territoire provincial s'élèvent à environ 13 millions d'euros et en 2016 presque 8 millions ont déjà été alloués à certaines structures sans la publication d'un appel d'offre (Naga, 2016). Cet argent est destiné à la mise en place d'un nombre de services que les entités responsables des centres seraient obligées à fournir, comme la présence de travailleurs compétents, l'assistance sanitaire et l'assistance psycho-sociale et de médiation culturelle, qui s'ajoutent à la garantie du gîte et du couvert.

Or, la récente histoire italienne a violemment mis en lumière l'action criminelle de la part de certaines entités et d'une partie du monde politique qui profitent de la question de l'accueil des demandeurs d'asile pour gagner le plus possible en garantissant la moindre qualité de service possible : la phrase « Tu sais combien je gagne avec les immigrés ? Le trafic de drogue est moins rentable », prononcé par le numéro un de la Coopérative « 29 giugno », leader de l'accueil romaine impliquée dans la récente enquête « Mafia Capitale »¹⁵, explicite bien la présence de relations corrompues et de gestions délinquantes qui ne permettent pas la réalisation d'un accueil digne et transparent. La chercheuse Maria Bassi souligne que cela renvoie directement à la gestion d'urgence de l'accueil qui, comme on l'a vu, est mise en place par l'Etat italien. En effet cette approche, poursuit-elle, d'une part permet de ne pas s'interroger sur les causes profondes des conflits générant les flux et sur des probables responsabilités économiques et politiques des pays européens ; d'autre part il assure la possibilité de « *créer un état d'exception qui facilite les échanges privés et confidentiels entre les acteurs publics et les acteurs non étatiques pour la prise en charge des populations indésirables* » (Bassi, 2015 : 5), sans que soit nécessaire une restructuration totale et logique.

Une gestion similaire à celle romaine dans la province de Milan n'est pas avérée ; aucune dénonciation officielle de ce type a été faite et personne n'en a jamais écrit dans ces termes. Cependant, il faut quand-même souligner que plusieurs défaillances ont été observées malgré les sommes déjà versées par la Préfecture et que les peu de données disponibles ne décrivent pas, ici non-plus, un système d'accueil juste et conforme aux standards prévus par la loi.

¹⁵ Marco Pasciuti, "Mafia Capitale, Buzzi: "Con immigrati si fanno molti più soldi che con la droga" ", 02/12/2014, "Il fatto Quotidiano" (www.ilfattoquotidiano.it)

Les données recueillies par l'association Naga dans le cadre d'une enquête sur le système d'accueil à Milan et province entre avril 2015 et février 2016 à travers entretiens avec des demandeurs d'asile et visites effectués dans 47 Cas, dessinent un système confus, hétérogène et inégal. Les entités gestionnaires sont très différentes entre elles et il est possible de remarquer un très fort déséquilibre dans la répartition des demandeurs d'asile entre les structures, dont certaines n'hébergent que 10 individus et d'autres des centaines. En plus, les critères de choix d'une structure plutôt que l'autre pour chaque individu ne sont pas définis et la gestion de la répartition semble être le fait du hasard. Les cours d'italien ne sont pas toujours proposés ou ils ne sont activés que pour des courtes périodes et, en tout cas, souvent ils ne sont pas jugés suffisants et adéquats par les demandeurs hébergés. En ce qui concerne l'assistance légale et l'explication de la normative, il ressort du rapport de l'association qu'elles sont souvent trop génériques, collectives et fournies par des travailleurs pas compétents en la matière. Finalement, même pour le cas de l'assistance sanitaire, les situations semblent être très différentes selon les structures, mais souvent les procédures pour l'obtention de la carte d'assurance maladie, à quoi les demandeurs d'asile ont le droit, sont activées avec plusieurs mois de retard, soit elles ne sont pas du tout activées (Naga, 2016).

Des conditions de ce type, en même temps que des périodes d'attente trop longues pour être transférés dans des structures plus adéquates ou pour avoir le rendez-vous à la « Commissione Territoriale », sont à la base des nombreuses protestations que j'ai déjà mentionnées. Mon étude de cas s'insère dans ce scénario, en présentant plusieurs éléments qui le rendent à mon avis pertinent afin d'essayer de mieux comprendre un phénomène vaste et répandu à partir d'une analyse locale détaillée. Les prochaines pages seront ainsi dédiées à la présentation spécifique du terrain choisi.

Chapitre 4. Le cas de Bresso

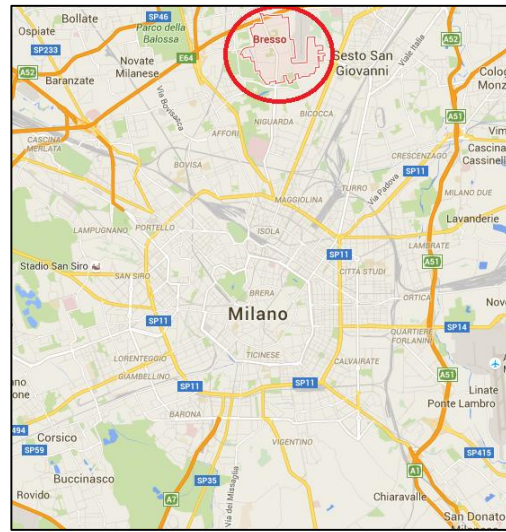
Après avoir évoqué ma recherche qui a eu lieu en Italie, maintenant il est temps de procéder à la présentation et à l'analyse du terrain que j'ai choisi comme étude de cas. Il s'agit d'une situation spécifique de mobilisation de demandeurs d'asile qui est née en août 2015 à Bresso, petite ville à la périphérie nord-est de Milan. Depuis 2014, Bresso accueille dans un ancien centre polyfonctionnel, un Hub géré par la Croix Rouge Italienne. Depuis sa naissance, la structure a été vouée à l'accueil temporaire de demandeurs d'asile en provenance du Sud d'Italie. Il s'agit donc d'un centre d'accueil, de compétence gouvernementale, qui a la fonction d'héberger les demandeurs d'asile qui arrivent, dans l'attente d'un transfert rapide de ces derniers dans d'autres centres d'accueil mieux équipés ou dans des structures du SPRAR. Malgré cela, l'engorgement du système d'accueil au niveau national provoque un prolongement souvent important, du temps de séjour dans le centre. Les demandeurs d'asile qui y sont hébergés se retrouvent donc à vivre pendant des mois à l'intérieur des tentes, en subissant le froid de l'hiver et la canicule de l'été.

Ainsi, le 24 août 2015, une centaine de demandeurs d'asile hébergés dans le centre ont décidé de descendre dans la rue et de bloquer la circulation routière pour protester contre la longue attente pour une réponse à leur demande et contre les conditions de vie pénibles du centre. Face à cela, plusieurs groupes militants de la zone ont décidé d'approcher ces migrants et de leur offrir tout le soutien nécessaire pour faire perdurer la protestation. On assiste alors à la naissance du projet « People Before Borders » qui continue à exister depuis.

Je vais ainsi passer maintenant à la présentation détaillée du contexte, des événements et des sujets qui constituent la base des observations effectuées entre Mars et Juin 2016.

4.1 Bresso et le centre d'accueil de la Croix Rouge

Bresso est une petite ville située à la périphérie nord-est de Milan, avec une population de 26237 habitants (Istat, 2016), dont 11,8% d'étrangers provenant principalement de Roumanie, Egypte et Pérou (Istat, 2014). Avec ses 7816 habitant pour km², il représentait en 2011 la commune la plus densément peuplée de la région. Définitivement autonome à partir de 1884, à la fin du XIX siècle Bresso était encore une petite bourgade agricole



caractérisée par la forte présence de fermes. Ce n'est que dans les années 1950, en suivant les tendances du nord du pays, que la commune commence à expérimenter une forte dynamique d'industrialisation, avec l'installation des premières usines : entreprises mécaniques et métallurgiques, chimiques et pharmaceutiques. Cette transformation provoque une très forte croissance démographique qui amènera Bresso à être la ville avec la plus haute densité de population du pays en 1971. Les effets de l'industrialisation ne sont pas que démographiques, le paysage urbain change drastiquement en perdant la plupart des espaces agricoles et en commençant à être intéressé par des lentes mais constantes dynamiques de spéculation urbaine. Récemment, environ 50% de la population de Bresso est intéressée par une mobilité quotidienne hors de la commune. Il s'agit d'une donnée assez élevée par rapport à la moyenne nationale - environ 24% (Istat, 2011) – qui décrit bien la nature métropolitaine du territoire pris en considération.

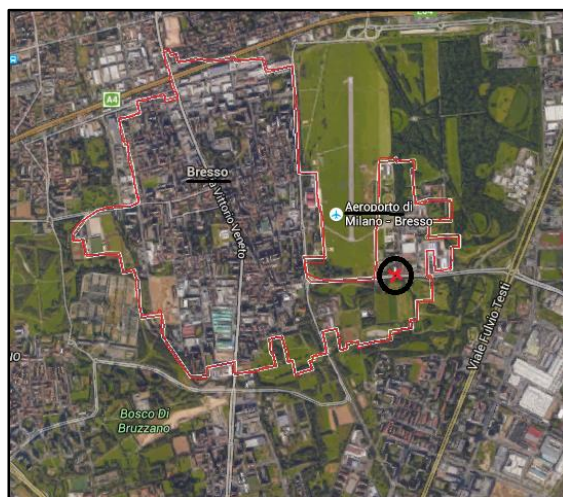
En effet, Milan et ses communes limitrophes se trouvent aujourd'hui dans un rapport de continuité et d'échange très fort et Milan peut aujourd'hui être lue comme le centre d'une très grande zone métropolitaine dont les confins sont difficilement détectables. Il rejoint, à mon avis, le modèle de « la metropolis densa » décrit par Naik Miret à propos de Barcelone¹⁶ : un système urbain dans lequel la ville principale constitue simplement le centre propulsif d'une région urbaine constituée d'autres pôles au même temps autonomes et étroitement dépendantes, dont Bresso fait partie. Cependant, il faut souligner que les liaisons interurbaines entre Bresso et Milan, où la majorité des

¹⁶ D'après le séminaire collectif « *Barcelone : dynamiques de peuplement, divisions sociales et temporalités urbaines* », 13/01/2016, M2 Migrations Internationales, Espaces et Sociétés

opportunités économiques et sociales ont lieu, ne sont pas très développées au niveau de transport public, en faisant de Bresso une commune assez isolée pour ceux qui ne possèdent pas une voiture.

Bresso est intéressée pas la gestion du « Parco Nord », une très grande zone verte dont bénéficient aussi les communes de Milan, Cinisello Balsamo, Cusano Milanino et Cormano. Dans la partie du parc qui fait référence à Bresso, deux structures ont aujourd'hui une importance particulière.

D'une part il y a le petit aéroport de Bresso, construit pendant la première guerre mondiale et actuellement encore en fonction en termes d'école de pilotage et de loisirs. D'autre part, on remarque la présence d'une ancienne zone militaire, juste à côté de l'aéroport, qui aujourd'hui abrite le Hub régional de triage de demandeurs d'asile géré par la Croix Rouge



Localisation de l'Hub régional dans le territoire de Bresso

Italiane qui est au cœur de mon enquête, et que je vais mieux présenter dans ce qui suit.

4.1.1 Le Hub de la Croix Rouge Italienne

En Juillet 2014, suite à l'adoption du « Plan National pour faire face au flux extraordinaire de citoyens extracommunautaires », la Préfecture de Milan stipule avec la Croix Rouge Italienne une convention¹⁷ pour l'activation d'un Hub de premier accueil dans ses structures situées à l'intérieur de l'ex zone militaire aux marges du « Parco Nord ». La Convention établit explicitement dans sa première page que le centre doit servir à « *garantir le premier accueil, l'identification et l'assistance pour les migrants qui arrivent sur le territoire de la région Lombardie dans l'attente de leur transfert vers les autres provinces* » (Convention Préfecture - Croix Rouge, 2014). En effet, le séjour de chaque demandeur d'asile dans les Hubs régionaux ne devrait pas, selon la loi italienne, dépasser les 30 jours (Ministère de l'Intérieur, 2015) pendant lesquels la demande d'asile devrait être formalisée et la procédure d'examen lancée. La même Convention est renouvelée en Janvier 2015 pour une période indéfinie « *jusqu'à la date de signature de la nouvelle convention* » (Prorogation de la Convention Préfecture - Croix

¹⁷ Voir l'annexe 4: Convention de Juillet 2014 entre Préfecture de Milan et Croix Rouge Italienne

Rouge, 2015). En Janvier 2016, sans appel d'offre préalable – c'est-à-dire à travers une procédure négociée d'attribution directe prévue par l'article 63 du décret législatif n° 50/2016 – la Convention entre la Préfecture et la Croix Rouge concernant la gestion de l'Hub de Bresso a été ultérieurement renouvelée jusqu'au 30 juin 2016 (Naga, 2016). Le 12 Juillet 2016, la Préfecture a publié un nouvel appel d'offre concernant l'accueil temporaire de demandeurs d'asile pour la période du 1 Août au 31 Décembre 2016. Cependant, dans l'appel il est spécifié que cela est publié relativement à la nécessité d'établir 4000 nouvelles places, qui s'ajoutent à celles déjà présentes « *dans les structures identifiées avec les préalables appels d'offre* » (Préfecture de Milan, 2016). L'Hub géré par la Croix Rouge à Bresso continue ainsi à exister sans qu'il soit nécessaire pour l'entité gestionnaire de participer à de nouveaux appels.

Le parcours d'accord entre la Préfecture et la Croix Rouge observé à partir de la stipulation de la première Convention en 2014 semble démontrer la théorie de Maria Bassi, qui identifie dans l'approche d'urgence appliquée à la gestion de l'accueil en Italie l'une des principales causes de l'émergence de relations privilégiées entre certaines entités gestionnaires et les institutions étatiques. En effet, l'article 63 du décret préalablement cité prévoit que l'attribution directe sans appel d'offre puisse être utilisé « *dans la mesure strictement nécessaire lorsque, pour des raisons d'urgence extrême dérivées d'évènements imprévisibles par l'administration publique, les termes pour les procédures ouvertes, restreintes ou compétitives avec négociation ne peuvent pas être respectés* » (art.63, 50/2016). A partir de cela, il est donc possible de reconnaître dans le cas du Hub de Bresso une des principales criticités imputées aux système d'accueil italien au niveau national. Cependant, les modalités d'attribution de la gestion du Hub en question n'est pas le seul élément de l'approche d'urgence auquel j'ai fait plusieurs fois référence.

4.1.1.1 La structure de l'Hub

Comme on l'a vu précédemment, l'Hub de Bresso se situe à la marge de la ville, dans une zone industrielle plutôt isolée par rapport aux activités sociales et commerciales de la commune et entouré par le « Parco Nord ». Cet élément d'excentration, qui, comme on le verra plus tard, influe fortement sur la psychologie des demandeurs d'asile, n'est pas à mon avis indépendant de la question de l'urgence. En effet, en manque d'une structure ordinaire efficace capable de faire face aux arrivées constantes de migrants, les institutions doivent identifier des structures assez grandes pour pouvoir fonctionner

comme des conteneurs extraordinaires. Ces structures, à cause de leurs dimensions, ne trouvent pas place au cœur des villes, mais souvent dans des zones périphériques isolées. Lucas Oesch – auteur de riches réflexions à propos des camps pour réfugiés palestiniens à Amman - souligne l'existence de « *rationalités gouvernementales* » (Oesch, 2012 : 146) qui, à travers l'utilisation de précises « *technologies spatiales* » (Ibidem : 131), essaient de mettre en places des « *processus d'exclusion et d'inclusion à travers l'espace* » (Ibidem : 150), dont le but est d'établir des différences parmi la population d'un territoire. Dans ce sens, il est possible à mon avis de reconnaître dans les centres pour demandeurs d'asile comme celui de Bresso des véritables « *hétérotopies* », pour citer Foucault, étant donné qu'ils représentent des lieux parfaitement localisables placés sciemment aux marges de la société afin de souligner et maintenir la séparation et la différence entre migrants et citoyens.

Le centre de Bresso est une structure particulièrement fermée, qui renvoie à sa précédente nature militaire. Les limites extérieures de la



zone, ceux qui donnent sur la route, sont délimités par des hauts murs barbelés qui ne permettent pas de regarder à l'extérieur, ni à l'intérieur. A l'entrée, un système de sécurité composé par deux portails consécutifs ne s'ouvre que par la présentation de la part des demandeurs d'asile d'un badge qui les identifie. En tout cas, l'entrée et la sortie sont interdites à partir de 23h jusqu'à 8h. « *Plusieurs fois on a dormi dans le parc parce que nous sommes arrivés en retard, même si simplement d'une demie heure* », me racontent certains des migrants que j'ai pu rencontrer.

L'intérieur du centre je ne le connais que par les articles de presse, les photos en ligne et les récits des demandeurs d'asile rencontrés. Mes nombreuses demandes d'accès et de rencontre avec la responsable de la structure, en fait, n'ont jamais eu de réponse, je n'ai pas donc une connaissance directe de ce qui se passe à l'intérieur. De la même façon, une demande officielle d'accès posée par le réseau national « *LasciateciEntrare* » en Juin 2016 est encore en attente d'une réponse de la part de la Préfecture de Milan, responsable d'en donner l'autorisation. Cette attitude de clôture de la part de la Croix Rouge et de la Préfecture ne peut qu'augmenter les suspicions d'une mauvaise gestion du centre, alimentés par les détails racontés par les migrants y hébergés. Malgré cela, en mobilisant les données disponibles, la situation que j'ai pu reconstruire est la suivante :



¹⁸Le centre héberge environ 500 demandeurs d'asile, pour la plupart arrivés de Sicile, provenant principalement des pays de l'Afrique occidentale (Guinée, Mali, Cote d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana), de l'Afghanistan, du Pakistan et du Bangladesh. Il s'agit d'un centre exclusivement pour hommes. L'espace est organisé avec des grandes tentes qui accueillent 8 migrants chacune avec des lits de camp. Selon les récits des migrants rencontrés, l'équipement fourni est essentiel :

« Comment vous faites pour ranger vos affaires ? Vous avez une armoire ? »

Ils rigolent : « Une armoire ? Tu n'as pas compris ! Il n'y a rien du tout, un lit avec des draps et c'est tout. En tout cas, on n'a pas beaucoup de choses »

« Ils ne vous donnent pas des vêtements ? »

Ils rigolent à nouveau : « Mais non, qu'est-ce que tu dis ? Ils nous donnent rien, nous cherchons nos vêtements dans la poubelle ! »

« Et les tentes, il y a des ventilateurs ou quelque chose comme ça ? »

« Non, non, rien du tout. Il fait trop chaud et c'est bourré de moustiques, mais ils ne nous donnent pas un ventilateur. Et tu sais quoi ? Si nous on arrive à trouver un et on le met dans la tente, ils viennent et ils te l'enlèvent. »

« Pourquoi ? »

« Parce qu'ils disent que c'est dangereux et c'est trop d'électricité »

(Carnet de terrain, 25/06/2015)

Au-delà des tentes, les récits des migrants décrivent une situation vide d'espaces adéquats pour une quotidienneté agréable et pour des activités socialisantes. Ils me racontent qu'il n'y a que 6 douches, mais pas toutes en état de fonctionnement, et qu'il n'y a pas non plus assez de toilettes. Il y a une salle pour manger aux horaires établis par la Croix Rouge – *« Et si tu arrives en retard, tu manges pas »* – une toiture sous laquelle ils peuvent prier, une salle avec des ordinateurs, mais *« le wifi ne fonctionne pas, nous sommes obligés d'aller dans le parc pour trouver du wifi gratuit. On a demandé à Madame (il fait référence à la responsable du centre) de mettre du wifi, mais elle s'en fout, elle nous dit : Oui Oui je le ferai, mais elle ne le fait jamais »* (Carnet de terrain,

¹⁸ La photo des tentes a été prise par un des demandeurs d'asile hébergé et publié publiquement sur la page Facebook People Before Borders (www.facebook.com/PeopleBeforeBorders)

25/6/16). Le service de blanchisserie n'est pas garanti et les migrants racontent devoir laver leurs vêtements à la main dans les éviers.

4.1.1.2 Services prévus et service effectivement fournis

En plus d'héberger et nourrir les demandeurs d'asile accueillis et de leur garantir un « pocket money » de 2,50 euros par jour, la Convention établit que la Croix Rouge doit aussi fournir des services d'assistance linguistique et culturelle, d'information sur la normative concernant l'immigration et l'asile en Italie, de soutien socio-psychologique et sanitaire. Dans l'Annexe B de l'appel d'offre de Janvier 2016, la Préfecture établit les règles en termes d'horaires et de personnel nécessaires pour chaque service :

Conditions d'accueil pour des structures avec plus de 81 demandeurs hébergés¹⁹

Travailleurs de jour	2 pour 80 demandeurs hébergés+ 1 tous les 30 hébergés en plus
Travailleurs de nuit	1 pour 80 demandeurs hébergés + 1 tous les 30 hébergés en plus
	Administration et gestion
Directeur	36 h par semaine
Administratif-Comptable	36 h par semaine
	Assistance sanitaire
Infirmière	3 fois par semaine pendant 9 h
Médecin	2 fois par semaine
	Assistance psycho-sociale et médiation culturelle
Soutien socio-psychologique	12 h par semaine pour 150 demandeurs hébergés + 3 h par semaine en plus tous les 30 hébergés en plus
Assistant sociale	12 h par semaine pour 150 demandeurs hébergés + 3 h par semaine en plus tous les 30 hébergés en plus
Médiation linguistique	54 h par semaine pour 150 demandeurs hébergés + 10 h par semaine en plus tous les 30 hébergés en plus
Information sur la normative	12 h par semaine pour 150 demandeurs hébergés + 3 h par semaine en plus tous les 30 hébergés en plus
Apprentissage langue italienne	24 h par semaine pour 150 demandeurs hébergés + 6 h par semaine en plus tous les 30 hébergés en plus

Encore une fois, l'impossibilité d'entrer dans le centre et de me confronter avec les responsables de la Croix Rouge m'empêche d'avoir leur version sur la manière de gérer le centre. Comme pour la structure, pour la qualité et la quantité des services aussi je ne peux que m'appuyer sur les témoignages des demandeurs d'asile rencontrés. Ces-derniers racontent de services très inférieurs par rapport aux conditions prévues par la loi. L'information sur la normative et sur la procédure nécessaire à la demande d'asile est apparemment fournie de façon très superficielle, une seule fois – à l'arrivée des migrants dans la structure – et de manière collective. Pendant un des premiers jours de terrain, les bénévoles de l'association Naga, à laquelle j'ai déjà fait référence, avec les militants de

¹⁹ Tableaux élaboré et traduit à partir de l'Annex B de la Convention (www.prefettura.it/milano/news/347103.htm)

Rimake, dont je parlerai dans les prochaines pages, ont organisé une formation détaillée sur la loi du droit d'asile en Italie, les différentes possibilités et toutes les étapes à suivre. Les demandeurs d'asile qui étaient présents écoutaient avec attention, prenaient des notes, posaient plein de questions. Quand je leur ai demandé si personne ne leur avait jamais expliqué tout cela, ils m'ont répondu : « *Non, pas dans ces termes. Je te dis, si vous ne m'aviez pas parlé de demande d'asile et tout ça, je ne connaissais rien.* » (Carnet de terrain, 06/03/2016). Relativement au cours d'italien, les migrants sont divisés en groupes linguistiques – par exemple : francophones, anglophones, arabophones, ... - et chaque groupe a droit à une heure de cours par jour, jugée insuffisante par les demandeurs d'asile-mêmes. Ils reprochent aussi la qualité des cours : « *Le professeurs vient souvent en retard, donc c'est pas vraiment une heure, et les choses qui nous apprennent ne sont pas liées avec la vie réelle...en plus, ils nous demandent de réviser et de faire des devoirs, nous on les fait mais après ils contrôlent pas...alors comment on fait pour savoir si c'est bien ou pas ??* » (Carnet de terrain, 25/6/16). Le soutien psychologique n'est pas fourni de manière constante, le psychologue se rend au centre seulement si quelqu'un exprime explicitement la volonté de parler avec lui. Par contre, le médecin est effectivement présent deux fois par semaine et les migrants rencontrés expriment des jugements très positifs à son égard : « *elle (il s'agit d'une femme) est très gentille, elle est la seule qui se soucie de nous. Elle essaye de nous encourager, elle nous dit d'essayer de ne pas penser tout le temps aux papiers, de faire des tours, de connaître des gens* » (Carnet de terrain, 25/6/16).

Ceux-ci et d'autres manques qui ont été témoignés par les migrants dessinent un scénario assez grave de la modalité de gestion du centre et du respect de la dignité des personnes hébergées et des règles établies par la Préfecture. D'autre part, la Préfecture, qui aurait la possibilité – explicitée dans la Convention – d'effectuer des « *contrôles afin de vérifier la bonne exécution des prestations* » (Convention Préfecture - Croix Rouge, 2014) n'en a jamais effectués et, en plus, ne permet pas à d'autres sujets de monitorer les conditions à l'intérieur du centre en bloquant les autorisations pour l'accès. Des conditions d'accueil de ce type pourraient être supportées pendant la période courte que les demandeurs d'asile seraient censés de passer à l'intérieur du centre. Le problème se pose quand cette période n'est pas respectée et le séjour se prolonge comme c'est le cas pour le centre de Bresso où la totalité des demandeurs d'asile rencontrés ont témoigné d'être hébergé au centre pendant une période comprise entre 2 et 8 mois : « *Un jour, deux,*

trois ; une semaine ; un mois, deux mois...un jour nous avons finalement décidé de nous soulever » (A, Afghanistan -30/05/2016).

4.2 La mobilisation d'août 2015 racontée et analysée à travers l'expérience de A.

A est un homme afghan de 36 ans, marié et avec trois enfants, qui travaillait à Kaboul comme interprète pour l'armée étasunienne. C'est précisément ce métier qui l'a obligé à fin 2014 à laisser son pays. Ça faisait deux ans que les talibans le menaçaient, en l'enjoignant de quitter son boulot et de commencer à collaborer avec eux en leur communiquant les informations qu'il avait appris à propos de l'équipement américain. « *Ils me mettaient beaucoup de pression, avant juste avec des lettres, mais ensuite la situation est devenue plus sérieuse* », il me dit en se rappelant de cette période, « *ils me disaient : - Tu es un musulman, comme nous. Nous sommes tes frères, tu ne peux pas travailler pour ceux qui ont occupé notre pays -* ». Ainsi, il choisit de partir et il entreprend un voyage long et dangereux à travers Iran, Turquie, Grèce, Macédoine, Serbie, Hongrie et Autriche jusqu'en Italie : « *Je n'oublierai jamais cette nuit pendant laquelle j'ai pensé que je serais mort...Nous étions sur les montagnes entre l'Iran et la Turquie, nous marchions et il faisait tellement froid, il y avait beaucoup de neige, et à un moment j'ai posé le pied et je me suis enfoncé dans la neige jusqu'ici* (il touche ses épaules). *Un gars m'a soulevé, mais j'étais en train de congeler, la route était encore très longue et mes pieds ont arrêté de marcher, ils étaient dans un état d'hibernation* ». Un autre homme afghan décide de le prendre sur les épaules : « *- Je ne te laisserai pas mourir ici – il m'a dit – je t'emmènerai avec moi -. Merci à Dieu, et merci à lui. Je ne l'ai jamais revu, mais il a sauvé ma vie* ». Ainsi, le voyage de A continue et finalement en Juin 2015 il arrive à la gare centrale de Milan et là il rencontre des bénévoles de la Croix Rouge qui lui donnent à manger et l'emmènent au centre d'accueil de Bresso. Il se rappelle de ce moment et il me dit : « *Quand nous sommes arrivés à Bresso, j'ai vu les tentes et les moustiques et les toilettes...j'ai pensé : - ça ce n'est pas la vie ! –. Tu sais, pendant la protestation qu'on a fait ensuite, j'ai parlé avec un journaliste et lui disant : - Dans mon pays, même s'il est pauvre, nos animaux ne vivent pas comme ça -* ». Il commence alors à me parler de la protestation d'août 2015 et c'est grâce à lui que j'arrive à mieux comprendre ce qui s'est passé.

Le matin du 24 août 2015, une bonne partie des demandeurs d'asile hébergés dans le centre ont décidé de descendre dans la rue et de bloquer la circulation routière pour

protester contre la longue attente pour une réponse à leur demande et contre les conditions de vie pénibles du centre. Avec des pancartes et en criant à haute voix, ils ont essayé de faire entendre leurs demandes qui avaient longuement été ignorées par les responsables du centre : « *Avant, nous sommes allés au bureau de la directrice pour lui dire : - Qu'est-ce que vous pensez faire ? Vous venez tous les jours dans vos bureaux frais, et quand vous terminez, vous sautez sur vos voitures équipées d'air-conditionné et vous rentrez dans vos maisons...et nous ? Venez, dormez juste une nuit dans nos tentes, après vous nous dites ! Si vous ne faites rien nous allons manifester. – Mais ils n'ont rien fait...alors nous sommes sortis !* » (A., Afghanistan – 30/05/2016). La plupart de la presse parle d'une centaine de personnes, mais A. me raconte des nombres différents : « *Nous sommes tous sortis, tous ! Sauf 20/25 personnes peut-être, parce qu'elles avaient peur, mais la plupart des gens sont venus. Tu sais, tout le monde était fatigué de vivre comme ça, ce n'était pas question de moi ou toi ou de peu de personnes, tout le monde était en train de supporter et de voir la même condition. Ce n'est pas possible de forcer 400 personnes à sortir, tout le monde a sa tête, tu ne peux pas les forcer ou les convaincre à faire ce que toi tu veux : mais dans ce cas là...c'était la réalité, c'était une vie très dure, et c'était pour tous !* » (A, Afghanistan – 30/05/2016).

La presse décrit une atmosphère nerveuse et tendue entre les manifestants et les forces de police, mais la situation semble terminer pacifiquement avec le dialogue entre une délégation de la Préfecture et de la Croix Rouge et un groupe restreint de demandeurs d'asile. « *Finally, ils sont venus nous parler* », confirme A., « *Nous leur avons dit : - Donnez-nous un lieu où vivre comme des humains, soit faites-nous avoir le rendez-vous à la commission –* ».

La délégation des demandeurs d'asile était composée par 3 ou 4 migrants qui avaient été choisis par la plupart des autres demandeurs d'asile hébergés dans le centre de Bresso en tant que représentants de leurs communautés nationales dans la période avant la protestation. En effet, du récit de A. ressort l'expérience d'une préparation interne au centre préalable à l'événement : bien qu'il ait été la simple expression d'une insatisfaction diffuse, la présence de certains individus avec un passé marqué par la contestation politique facilite la coordination et l'organisation de la protestation d'Août 2015.

Dans ce sens, l'histoire de A. est particulièrement explicative : obligé à partir d'Afghanistan parce que menacé par les Talibans en tant qu'interprète de l'armée

étasunienne, il surmonte le premier obstacle rencontré à l'aéroport de Kabul en organisant sa première petite manifestation :

« Quand je suis arrivé à l'aéroport, avec mon billet et mon visa pour l'Iran, il n'y avait pas d'avion. Le premier jour, ils me disent que le vol a été supprimé, de revenir le lendemain. Ok, pas de soucis, ça peut passer des fois. Comme ça pour les deux jours suivants. Alors, je comprends que la compagnie a pris l'argent, mais jamais n'il y aura un avion. Alors, j'ai décidé de parler avec les autres passagers – Nous devons faire quelque chose ! – - Mais quoi ? – ils me demandent, - Restons ensemble et protestons ! – Alors, nous sommes allés voir le chef de police de l'aéroport, qui nous a emmené chez le capitaine de l'aéroport qui, à son tour, nous accompagné voir un responsable de la compagnie aérienne : - Tu as trois choix – je lui ai dit – Soit tu nous trouves un avion aujourd'hui, soit tu nous payes l'hôtel 5 Etoiles qu'il y a juste en face jusqu'à quand on pourra partir. Soit tu fais face tout de suite à ces 160 personnes fatiguées et énervées – (...)

Après des longues heures de négociation, nous avons pu partir. »
(A, Afghanistan, 30/05/2016)

Fort de cette première victoire, il n'hésite pas à organiser une deuxième démonstration une fois arrivé en Grèce. Après un voyage long et dangereux entre Iran et Turquie, il arrive finalement sur les côtes grecques avec beaucoup d'autres Afghans et quelques Syriens. Le bateau les laisse sur le rivage le plus proche, à partir de là ils doivent marcher environ 10 heures pour arriver à la première ville, *« Mais nous étions quand-même très heureux »*, dit-il. Quand ils arrivent dans un petit village grecque, ils se rendent à la station de police pour demander de l'aide, mais l'officier leur dit qu'ils doivent aller à la station de police de la ville chef-lieu de l'île, à 65 km d'où ils étaient. *« - Ecoute – je lui ai dit – tu es un policier européen, et je connais quelques règles des pays européens et je sais que c'est ton devoir de nous accueillir. Tu ne peux pas nous demander de marcher encore 65 km, il y a des femmes et des enfants avec moi. S'il te plait, fais ton devoir...si tu ne le fais pas, je te promets que je vais les emmener tous à s'asseoir sur les routes du village, et si quelqu'un mourra, tu seras le seul responsable – »*. Les mots de A. ne font pas peur au policier, qui fait juste semblant d'appeler un bus pour les emmener. A. passe donc à l'action : *« - Il faut que nous allions dans le centre du village et qu'on s'assoit dans les roues en les bloquant. Personne ne va vous frapper, personne ne va vous déporter ! Si on était dans un lieu caché, alors peut-être oui, mais ici, dans le centre du village, ils ne vont pas le faire ! - »*.

Ces deux événements le long de sa route migratoire lui apprennent qu'en se mobilisant collectivement, il n'est pas impossible de gagner. Fort d'une connaissance de base des

règles européennes – « *J'ai appris cela par beaucoup des gens, surtout par les américains avec lesquels je travaillais* » - il comprend que les conditions dans lesquelles ils sont hébergés à Bresso ne remplissent pas celles prévues par la loi. Il en discute avec la communauté afghane du centre, il mène la voix des afghans chez les africains, dont le représentant est B., demandeur d'asile nigérian émigré ensuite à Paris, et ensemble ils organisent la manifestation.

Les dynamiques de cette journée d'Août 2015 permettent de la ranger sous la définition que Vitale donne de « *mobilisation locale* » : « *une action collective, organisée par des entrepreneurs, pendant laquelle les acteurs impliqués soulèvent des problèmes locaux et les rendent publiques, en interaction avec l'autorité et les politiques publiques et en poursuivant un ou plus objectifs* » (Vitale, 2007 :10). Dans ce cas spécifique, les entrepreneurs de la mobilisation peuvent être identifiés dans les figures de A., de B. et des autres deux ou trois individus qui ont pris la responsabilité de coordonner les autres demandeurs d'asile et d'en guider l'action.

Néanmoins, je trouve difficile de définir ce moment comme l'un des « *acts of citizenship* » théorisés par Isin. En effet, même si le moment précis de la manifestation a sûrement représenté une rupture dans le déroulement normal de la vie du centre et de la ville, en déstabilisant la calme et l'ordre qui avaient été la norme jusqu'à avant, il n'a pas réellement apporté des éléments de changement structurel et à long-terme dans les conditions du centre. Suite à la manifestation, la procédure de demande d'asile a été accéléré pour certains des demandeurs d'asile ; les plus actifs, comme A., ont été déplacés dans des centres plus adéquats ; mais les conditions générales du centre et la situation procédurale de la plupart des migrants hébergés n'ont pas changé considérablement. A. et les autres demandeurs d'asile qui avaient pris à cœur la protestation d'Août, une fois obtenus leurs papiers ou avoir été déplacés, n'ont plus suivi les événements concernant le centre.

La mobilisation n'a pas donc déclenché ce sentiment d'appartenance au groupe que j'avais théorisé au début. Dans ce sens, les événements de protestation qui ont intéressés le centre de Bresso peuvent mieux être définis par le concept de « *act of demonstration* » de William Walters, expliqué au début de ce travail.

Il faut quand même souligner deux aspects importants de la question : en premier lieu, à cause de leur déplacement dans d'autres centres ou de l'obtention des papiers, je n'ai pas eu la possibilité de rencontrer un nombre satisfaisant de ces demandeurs d'asile qui

avaient participé à la protestation. A. a été le seul que j'ai pu contacter et, bien qu'il m'ait donné plusieurs pistes sur lesquelles réfléchir, son récit n'est pas suffisant pour comprendre les dynamiques identitaires qui pourraient avoir eu lieu pendant les jours de l'évènement. Néanmoins, je ne peux pas sous-évaluer que son parcours semble avoir pris une direction complètement individuelle une fois avoir obtenu ses papiers : il est actuellement engagé dans un cours intensif d'italien et dans la procédure compliquée pour faire venir sa famille.

Cela m'emmène à une deuxième considération qui a en effet donné l'empreinte à mon travail après m'être rendue compte, assez rapidement, d'avoir eu une vision un peu trop simpliste des processus identitaires en posant mon hypothèse de départ. En travaillant avec les demandeurs d'asile actuellement hébergés dans le centre j'ai pu remarquer non seulement que les conditions du centre n'ont pas changé, mais aussi qu'il existe tout un ensemble de facteurs, souvent individuels, importants – tels qu'une expérience politique préalable, la connaissance des lois européennes sur l'asile et les droits qui en découlent, le caractère plus ou moins dramatique du parcours migratoire, la volonté de rester en Italie ou de repartir - qui entravent ou favorisent une nouvelle organisation collective et politique de la part des migrants et, par conséquent, le déclenchement de la construction identitaire collective que j'avais suggéré. Malgré cela, j'ai aussi remarqué que d'autres éléments, différents de la pratique politique, sont en train d'intervenir dans les existences de ces migrants en rompant, même si plus doucement par rapport à une mobilisation politique, les superstructures et les représentations sociales qui en bloquent la libre expression.

Tous les facteurs remarqués pendant la période du terrain, et les considérations qui en sont découlées, seront présentés en profondeur dans les prochains chapitres. Cependant, avant cela, il est important d'introduire un autre sujet qui, avec les demandeurs d'asile, a fait partie de mes observations et de mes questionnements : le réseau militant People Before Borders. Je vais donc maintenant décrire la naissance de ce réseau en présentant les différents groupes qui en font partie et en donnant un aperçu de leur point de vue sur la mobilisation d'Août 2015 des demandeurs d'asile.

4.3 Le réseau « People Before Borders »

Comme déjà évoqué dans l'introduction, le réseau « People Before Borders » est composé par trois collectifs militants de la région adjacente le centre d'accueil de Bresso : Ri-Make, Collettivo 20092 et BAM. Le réseau naît de manière assez spontanée : juste

après avoir su de la protestation des demandeurs d'asile, tous les trois collectifs décident séparément de se rendre devant le centre et d'essayer d'établir un contact avec les migrants et de leur manifester leur soutien. Ainsi, ils s'y retrouvent et ils décident d'appeler une assemblée publique et ouverte dans les structures de Rimake pour comprendre s'il est possible d'organiser une initiative de dénonce à propos de l'accueil offert aux demandeurs d'asile par la Crois Rouge à l'intérieur de l'Hub de Bresso. Beaucoup d'autres sujets sociaux milanais ont participé à cette première assemblée, dont le résultat est l'organisation d'un évènement public devant le centre le 4 Septembre 2015, avec musique, nourriture et interventions politiques. La participation à l'évènement est très importante, « *quelques centaines de personnes de Bresso, plusieurs mouvements sociaux milanais, et bien sur les demandeurs d'asile du centre* » (B., militant de Rimake – 31/05/2016). Le but a été en premier lieu de créer contre-information par rapport à ce qui était apparu sur les journaux : « *il y a eu un travail de rédaction d'un texte à propos de ce qui s'était passé en Août à partir des mots des migrants qui étaient les seules à ne pas avoir sorti dans le discours public* » dit P., militant de Collettivo 20092. Après cet évènement, la plupart des réalités présentes à la première assemblée abandonne le travail et le réseau prend sa forme actuelle avec les trois collectifs – Ri-Make, Collettivo 20092 et Bam - qui encore en font partie. D'autres assemblées ont été organisées, auxquelles pendant une période quelques représentants des demandeurs d'asile participent aussi, et d'autres petites initiatives sont mises en place. Petit à petit, l'intérêt publique et médiatique autour du centre s'apaise, la protestation s'était pacifiée, les flux de demandeurs d'asile arrivant à Milan diminuent légèrement avec le début de l'automne et le réseau décide ainsi d'essayer de travailler à niveau plus quotidien sur les exigences des migrants. Des conversations avec les demandeurs d'asile pendant les premières initiatives avaient fait ressortir un fort besoin d'information par rapport à la normative sur l'asile et à la procédure de la demande et un intérêt à renforcer les compétences linguistiques. Le réseau commence donc à organiser des rencontres informatives avec l'aide de l'association « Naga », spécialisée depuis plusieurs années en matière de droit d'asile. Au fil du temps, le fonctionnement du réseau se structure sur des activités que chaque groupe mène pour son propre compte, ponctuées par des moments de coordination et d'initiatives collectives, dont la dernière a été organisée en Juin 2016.

Ri-Make et Collettivo 20092, les deux collectifs les plus actifs du réseau peuvent être définis comme des « centres sociaux autogérés » étant donné la nature des espaces qu'ils animent, les deux occupés abusivement. Avant d'avancer dans la présentation détaillée

des trois groupes du réseau, je considère important, afin de permettre une meilleure compréhension au lecteur qui n'est pas italien, d'expliquer brièvement ce qu'on entend pour « Centre social » en Italie.

4.3.1 Centres sociaux : brève explication pour le lecteur français

Quand en Italie on parle de « Centres sociaux », on fait référence à des espaces spécifiques, avec une forte connotation politique et idéologique. Ces espaces sont animés par des mouvements sociaux qui se posent de manière conflictuelle avec les institutions contemporaines et « *bougent sur un horizon de changement radical de la société et de la ville* » (Mambretti en Vitale, 2007 :128). Historiquement, ils naissent pendant les années 1970 en opposition avec la conception de participation locale véhiculée par les institutions qui essayaient d'intégrer les couches à risque d'exclusion sociale « *au système de valeurs dominant à travers les instruments de la démocratie représentative* » (Ibidem : 128). Ces instruments n'arrivent pas à se concrétiser dans des réponses réelles et adéquates aux exigences de différents territoires qui, surtout dans les espaces métropolitaines, expérimentent des conditions de marginalité et précarisation de plus en plus évidentes à cause des rapides processus d'urbanisation et d'internationalisation des villes. C'est en réponse à cela que ces nouveaux sujets surgissent en « *revendiquant par le bas une participation non pas institutionnelle et hiérarchisée, mais au contraire informelle, horizontale et basée sur la démocratie directe et sur l'autoreprésentation des intérêts à partir du territoire* » (Ibidem).

Il s'agit de groupes principalement urbains profondément ancrés dans le territoire. Dans les différents quartiers des villes prennent forme comme « centres sociaux autogérés », espaces abusivement occupés qui deviennent le symbole concret du conflit avec les institutions. A travers des pratiques collectives, ils essayent de matérialiser une proposition culturelle et politique alternative en rendant possible des modalités différentes de vivre la ville pour ceux qui en sont exclus. Dans les quartiers les plus populaires, les centres sociaux occupent une importante fonction de cohésion de la population – une combinaison de migrants réguliers et irréguliers, travailleurs précaires, étudiants, chômeurs et personnes âgées. Ils développent des modes d'habiter créatifs et alternatifs à travers la mise en œuvre de participation directe et la construction de welfare par le bas. Pour cela, tout en étant des lieux et des sujets présents à l'intérieur des quartiers, les pratiques qualifier qu'ils développent et défendent « *font clairement allusion à un*

« dehors », c'est-à-dire à une autre idée de société autonome et conflictuelle par rapport à celle dominante » (Ibidem : 140).

Comme je l'ai décrit au préalable, à l'intérieur du réseau « People Before Borders » il est possible d'identifier deux groupes qui peuvent être considérés comme des « centres sociaux », Ri-Make et Collettivo 20092. Cependant, il faut aussi dire que le troisième groupe, Bam, soutient également l'idée de l'exigence d'un changement radicale de la société contemporaine, tout en étant plus proche aux pratiques institutionnelles, étant donnée sa proximité à la gauche politique de Bresso. Pour que le lecteur puisse mieux comprendre les forces en jeu dans mon terrain, je vais maintenant brièvement présenter chaque réalité du réseau individuellement, à partir des mots des militants qui en font partie.

4.3.2 Bresso A Misura di (BAM)

A fin Mai 2016, je rencontre M., jeune femme italienne et activiste de Bam, pour lui poser quelques questions sur la nature de ce sujet. Elle m'accueille dans une grande salle à l'intérieur d'une cour dans la zone ouest de Bresso et notre conversation se déroule de manière agréable et informelle. « Cet espace est le siège du parti politique « Sinistra Unita » » dit-elle « parce qu'avant la plupart de nous faisait partie des jeunes du parti. A un moment, nous avons décidé de nous détacher du parti et de créer « Bresso A Misura di », mais nous maintenons quand-même une relation avec lui, et nous nous retrouvons ici » (M., militante de Bam – 03/06/2016). Cette séparation m'intrigue, je demande quelques explications. « Bon, donc...quand on était encore les jeunes de « Sinistra Unita » on avait réalisé une vidéo, que tu peux trouver sur youtube si tu veux, dans laquelle nous demandions aux jeunes de Bresso ce qu'ils désiraient pour la ville, ce qui manquait à leur avis, ce qu'ils auraient voulu. Le projet s'appelait « Bresso A Misura di Giovani ». Quand on a terminé la vidéo, on a organisé une soirée de présentation à laquelle beaucoup des jeunes qui avaient été interviewés étaient présents. Certains d'entre eux ont voulu commencer à participer plus activement à nos activités et, comme pas tous adhéraient complètement aux lignes politiques de « Sinistra Unita », nous avons décidé de nous détacher du parti. Mais en tout cas, nous naissons de cela. » (M., militante de Bam – 03/06/2016).

« Bresso A Misura di » est un groupe constitué d'une dizaine de jeunes de Bresso entre 18 et 28 ans qui existe depuis juin 2014 et qui a démarré un projet éditorial à partir de l'exigence de raconter la vie culturelle du territoire dans lequel ils vivent. En février

2015, le groupe se rend compte que le centre de Bresso, dont ils connaissaient déjà l'existence mais sur lequel ils ne s'étaient pas posé beaucoup de questions, commence à expérimenter un mouvement de migrants plus important et ils décident de commencer à traiter le sujet en ouvrant une section dédiée à cela sur leur journal en-ligne²⁰. La section s'appelle « Bresso A Misura di migranti » et s'organise sur quatre différents niveaux : témoignages individuels des migrants sur leurs histoires, afin d'« *humaniser ces individus aux yeux des citoyens de Bresso qui ne voyaient qu'une masse indifférenciée* » (M., militante de Bam – 03/06/2016); entretiens avec les citoyens afin de comprendre leurs réactions, leurs perplexités, leurs connaissances par rapport au centre et aux demandeurs d'asile en général ; des approfondissements historiques et géopolitiques sur les pays des provenance des migrants interviewés ; des informations spécifiques sur le fonctionnement du centre. Le groupe commence à travailler à propos du centre avant la protestation d'août 2015. En mai 2015, ils ont le premier contact avec les migrants à travers l'organisation d'un parcours en vélo terminant devant le centre afin d'effacer des slogans racistes qui avaient été écrits sur ses murs extérieurs. « *Au début, la rencontre a été un peu tendue, nous étions beaucoup et ils ne comprenaient pas qui nous étions. Les seules personnes qu'ils avaient vu là-devant étaient ceux de la « Lega »²¹, ils sont arrivés à dizaines du parc...mais quand nous leur avons expliqué, ils ont voulu des vélos pour continuer avec nous !* » (M., militante de Bam – 03/06/2016).

Actuellement ils mènent un projet nommé « Before Stranger » qui voudrait être une cartographie en ligne de toutes les réalités du territoire du Nord-Milan et des alentours qui offrent des services utiles aux migrants, traduite dans les langues maternelles des migrants. « *Cela est notre petit apport du moment. Nous ne voulons pas laisser tomber le sujet, ni arrêter de participer au réseau, c'est pourquoi nous étions présents pour l'organisation de l'initiative de Juin. Mais c'est vrai que de temps en temps c'est très fatigant réussir à tout suivre, les énergies ne sont pas toujours assez.* » (M., militante de Bam – 03/06/2016).

Bam est probablement le sujet moins actif dans le réseau, bien qu'il continue à y participer et à poursuivre des importants projets à niveau territorial. En plus, il s'agit d'une réalité assez différente par rapport aux autres deux sujets, deux espaces sociaux occupés et autogérés que je m'appête maintenant à présenter.

²⁰ www.bressoamisuradi.it

²¹ Elle fait référence au parti italien xénophobe "Lega Nord"

4.3.3 Collettivo 20092

Le groupe « Collettivo 20092 » se constitue de 25/30 personnes, pour la plupart âgées entre 22 et 28 ans, qui se réunissent régulièrement dans les structures d'un ex centre de recherche pharmaceutique situé à Cinisello Balsamo, ville adjacente à Bresso. Cet espace, qui avait été abandonné trois ans plus tôt, est occupé par le collectif le 15 Mai 2015, « suite à 5 ou 6 mois de débat, réflexion et élaboration interne au groupe » (P., militant du Collettivo 20092 -06/06/2016), et recouvre actuellement deux fonctions principales : offrir un toit aux familles ayant subi une expulsion et dépourvues d'autres solutions et une fonction d' « *espace social où pouvoir imaginer une socialité différente, une différente façon de vivre la ville, où mettre à profit ses compétences, ses savoirs, ses passions à travers des modalités qui ne sont pas traditionnelles* » (P., militant du Collettivo 20092 -06/06/2016). La première fonction citée, la résidentielle, est particulièrement significative parce qu'elle exprime l'identité la plus forte du collectif. En effet il y a trois ans, avant l'occupation de l'espace actuel et de la naissance du « Collettivo 20092 », un noyau de citoyens de Cinisello, qui avaient précédemment participé à d'autres mouvements de lutte concentrés dans la ville de Milan, ont constitué le « Movimento Casa » (Mouvement Logement) afin de répondre et résister au malaise social et à la croissante crise du logement qui ont touché la ville à partir des années 1990. C'est à partir du « Movimento Casa » que Collettivo 20092 s'est constitué.

« *En décembre 2014, la crise par rapport aux logements était devenue assez grave* », me raconte P. en fumant une cigarette dans le vaste jardin de l'espace occupé actuel, « *ainsi on a décidé de passer aux actes avec une action qui était plus symbolique que de réponse matérielle à des besoins concrets et qui a été la première occupation qu'on a organisée dans la petite école de Via Leonardo da Vinci, à Cinisello Balsamo. L'occupation a duré très peu, on a été expulsés après à peine une semaine. Malgré cela, cette action a très fortement mis l'accent sur la question du logement et de l'habiter à Cinisello. A partir de ce moment, il y a eu une progressive prise de conscience, une sorte de réveil, dans le sens que beaucoup de gens ont commencé à s'approcher au mouvement en participant aux assemblées, plus de personnes impliquées par le problème du logement ont commencé à participer aux actions collectives anti-expulsion...enfin, c'est à ce moment qu'on a décidé de s'engager quotidiennement et qu'on a commencé à penser à cette deuxième occupation, qui dure depuis un an et quelques mois maintenant* (P., militant du Collettivo 20092 -06/06/2016).

C'est après la manifestation d'Août 2015, poussés par le désir de fournir une image et une information différente par rapport à la presse sur le Hub de Bresso, qu'ils débutent à travailler sur la question des demandeurs d'asile : « *On lisez des choses assez indécentes comme : Les migrants protestent pour avoir le wifi plus rapide -* », affirme P. A ce moment, le collectif rentre ainsi en relation avec le réseau « People Before Borders » et il commence à soutenir les demandeurs d'asile hébergés à Bresso. Au fil des mois, avec la diminution de l'attention médiatique et l'apaisement des revendications des migrants, l'activité du collectif par rapport au sujet, comme celle des autres sujets du réseau, prend une forme moins de dénonciation et ils commencent à donner des cours de langue italienne hebdomadaire le mardi soir. Ce choix est influencé aussi par des moments de rencontre avec certains militants engagés à Vintimille et par la participation du groupe à trois jours d'assemblée NoBorders à Marseille, pendant lesquels le collectif a eu la possibilité de partager son expérience et de s'enrichir de celle d'autres mouvements travaillant sur la question migratoire en Europe. En plus d'offrir des cours de langue supplémentaires à ceux fournis par la Croix Rouge, le but d'un rendez-vous régulier est de « *construire une relation directe, amicale et de confiance* » (P., militant du Collettivo 20092 -06/06/2016) avec les migrants de l'Hub.

Pendant les mois de terrain, les militants ont toujours été actifs et présents au sein du réseau et ils ont donné une contribution importante pour l'organisation d'événements collectifs. Au même temps, ils ressentent la nécessité de rendre le travail du réseau plus régulier et efficace, en ouvrant aussi à son intérieur une réflexion politique plus approfondie qui dépasse le cas spécifique du centre de Bresso, et qui s'interroge de manière plus vaste sur le système d'accueil en Italie et sur les politiques migratoires en Europe.

Ce raisonnement, même si avec des positions des fois divergentes, est partagée avec « Ri-Make », dernière sujet du réseau, dont les activités représentent le corpus principal de mon terrain. Comme je l'ai fait pour « B.A.M. » et pour « Collettivo 20092 », je vais décrire ce troisième sujet de suite.

4.3.4 Ri-Make

Ri-Make est un collectif qui en regroupe plusieurs – par exemple les collectif LGBT « Le Lucciole », un groupe de travailleurs précaires, des étudiants – et qui a son siège dans un quartier périphérique du Nord de Milan adjacent à Bresso, dont le nom est Affori. Ici, en 2015 le collectif a occupé un très grand bâtiment qui était préalablement utilisé par

la Banque National du Travail et qui avait été abandonné en 2004. Sur le sofa d'une des chambres du bâtiment, B., militant de longue date de Ri-Make, me raconte l'histoire de l'espace occupé : « *Nous avons choisi ce lieu parce qu'il représente bien l'occupation spéculative de la part de la rente foncière et immobilière d'espaces qui pourraient avoir un caractère social. Il s'agit d'une continuation avec notre préalable occupation du Cinéma Maestoso en 2013, d'où on a été expulsé cette même année. Après quelques mois de l'expulsion, nous avons décidé d'occuper ici, il était Mai 2014. Le nom Ri-Make signifie pour nous « Re commençons à partir de quelque chose ». Donc, voilà, petit à petit on a commencé à remplir l'espace de différentes activités* » (B., militant de Ri-Make, 31/05/2016).

Le collectif naît d'une expérience politique préalable plus traditionnelle : en 2007, suite à l'appui de « Rifondazione Comunista »²² à la participation italienne aux missions militaires à l'étranger, un groupe de militants du parti se détache en créant une ultérieure réalité politique nommée « Sinistra Critica » qui en 2010/2011 commence un débat à son intérieur afin de comprendre « *quelles sont les formes d'organisation politique plus utiles à intercepter ce type de radicalité et de radicalisation qui n'était pas une donnée simplement européenne mais globale, avec les expériences des Indignados en Espagne, Occupy ou les printemps arabes* » (B., militant de Ri-Make, 31/05/2016). Ce débat mène à une séparation du parti en deux groupes : un groupe qui décide de continuer avec une forme politique traditionnelle et ouverte à coalitions politiques électorales en créant le parti « Sinistra Anticapitalista », et un deuxième groupe qui considère fondamental de construire un autre type de sujet politique, toujours anticapitaliste, mais « *avec des modalités alternatives en concevant des expériences et un ancrage à niveau social* » (B., militant de Ri-Make, 31/05/2016). De cette deuxième conception naît l'expérience du réseau national « Communia », dont Ri-Make fait partie.

Comme pour « Collettivo 20092 », l'activité de Ri-Make en soutien aux demandeurs d'asile du centre de Bresso commence juste après la protestation d'Août 2015 et se déroule de la même manière que pour les autres deux réalités : une première période d'initiatives collectives de dénonciations a été suivie par l'organisation d'activités de support concret à la quotidienneté des migrants à partir de leurs exigences. À partir de janvier 2016, Ri-Make ouvre ses portes tous les dimanches en offrant aux demandeurs d'asile un repas, du wifi gratuit, un lieu de socialité et de jeu, mais aussi une activité

²² Parti communiste italien né de la fin d'PCI en 1991

d'« *information et formation sur l'accès à la ville, les possibles parcours éducatifs et professionnels, la normative relative au droit d'asile ainsi que sur la revendication de leurs propres droits* » (B., militant de Ri-Make, 31/05/2016). Ce n'est pas tout le groupe qui se dédie à cette activité, pour cette raison ils ont décidé de demander l'aide de l'association Naga dont deux bénévoles ont participé constamment aux dimanches ouverts pendant tous les mois de terrain. La participation des demandeurs d'asile a été irrégulière en termes de nombres mais constante, avec une prévalence de migrants africains. Malgré une rotation continue des migrants présents, due aux nouvelles arrivées et aux départs du centre, au fil des mois un petit noyau d'une dizaine de demandeurs d'asile constamment présents s'est constitué, ce qui a permis la lente mais progressive construction de confiance entre les migrants et les militants, aussi bien qu'avec moi.

Comme j'en ai déjà fait état, ces dimanches constituent le corpus principal des observations à partir desquelles j'ai pu tirer les considérations que je vais présenter dans les prochains chapitres. Pourtant, à cause des différences et des affinités qui existent entre les trois groupes protagonistes du réseau, je considère intéressant de présenter préalablement leurs points de vue sur la protestation des demandeurs d'asile. En outre, en n'ayant eu la possibilité de parler qu'avec un des migrants présents lors de la manifestation, le récit des militants devient fondamental pour essayer de mieux comprendre ce qui s'est passé.

4.4. Le point de vue des militants sur la mobilisation d'Août

Malgré la présence de l'Hub de Bresso depuis l'été 2014, l'activité du réseau a démarré à partir de la protestation d'Août 2015. Les premiers ont été les activistes de Bam. Cet évènement a donc sans doute eu la fonction de soulever la question du centre, de réveiller les consciences du territoire et des alentours et d'attirer l'attention général des médias et des politiciens : « *La protestation a été plutôt grande, les journaux nationaux en ont parlé, Salvini²³ tweetait des choses indécentes, il y a eu de l'attention politique... Peut-être aussi parce que c'était une période pendant laquelle le thème des migrations, avec ce qui était en train de se passer à Vintimille aussi, était au centre du débat...* » dit P. de Colletivo 20092. Cette concentration d'attention sur l'évènement semble inquiéter les institutions qui réagissent de manière forte avec « *une intervention répressive de la police qui les avait repoussés dans le centre* » (B., militant de Ri-Make, 31/05/2016). En plus, cela change aussi la perception de la présence du centre dans la commune par la

²³ Leader du parti de droite xénophobe "Lega Nord"

population de Bresso qui, jusqu'à ce moment, n'en avait pas réellement conscience. M., qui vit à Bresso et l'observe analytiquement à travers le travail de Bam affirme que « *depuis qu'ils sont sortis, les gens ont commencé à en parler. Avant, on en parlait pas, on n'avait pas vraiment la sensation qu'ils étaient là. En tout cas, après la protestation des choses absurdes ont commencé à être dites, par exemple qu'ils auraient pu voler un avion de l'aéroport qu'il y a dans le parc afin d'aller s'écraser sur la zone de l'Exposition Universelle de Milan. En tout cas, un imaginaire fallacieux s'est créé à propos de ce que le centre est et de ce qu'il devrait être, et beaucoup de rumeurs sur les réseaux sociaux* » (M., militante de Bam, 03/03/2016).

« Mais comment vous définiriez cette protestation, comment l'interpréteriez-vous ? », je demande aux militants des trois réalités. Les réponses reçues s'accordent sur le fait qu'il s'est agi d'une explosion de rage extemporanée, faiblement organisée et sans une réelle conscience politique collective. « *En ce moment ils étaient en train de pâtir la chaleur, personne ne leur disait ce qu'il allait se passer avec eux, ils étaient fatigués et ils sont descendus dans la rue, non pas pour une conscience politique collective, ils sont sortis dans la rue chacun pour soi-même...après qu'une situation de mobilisation collective soit le résultat, ça est une autre chose...mais tu parlais avec l'afghan et il te disait une choses, tu parlais avec le nigérian, il t'en disait une autre, et je crois que c'est normal* », me dit M. de Bam. Cette affirmation remet à flot la question identitaire comme je la posais au début du travail et s'approche aux considérations faites préalablement à partir de l'analyse du discours de Monsieur A. Il ressort en effet des mots de M. la difficulté de saisir les dynamiques portées par les migrants en révolte comme un groupe identitaire compact et politiquement conscient.

Il s'agit d'un « act of demonstration » et non pas d'un « act of citizenship » théorisés par Isin. Pour les militants du réseau comprendre et accepter cette réalité n'est guère facile, habitués comme ils sont à se mobiliser en partant d'un groupe avec une forte identité collective. Néanmoins, la compréhension de l'identité sociale et culturelle collective et individuelle relative aux individus avec lesquels ils ont choisi de travailler est un passage indispensable pour mettre en œuvre des pratiques et des stratégies qui, tout en essayant de maintenir une réflexion politique de haut niveau, ne risquent pas d'étouffer les exigences et les intérêts réels des demandeurs d'asile. « *Des fois* », continue M., « *on les prenait pour une collectivité, mais ce n'est pas comme ça, en réalités ils sont des individualités qui vivent temporairement une même condition, ce n'est pas la même chose,*

ce n'est pas comme pour nous qui partageons le même contexte social, culturel, politique... ».

La difficulté de comprendre de manière approfondie le/les sujet/s avec lesquels il souhaitait travailler a sans doute ralenti le travail du réseau qui encore aujourd'hui est en train de rechercher la balance nécessaire entre l'indispensable participation active des demandeurs d'asile aussi bien aux activités régulières de chaque réalité qu'aux évènements collectifs ponctuels et la tentation parfois de forcer légèrement la main en agissant en tant que représentants des instances des migrants sans qu'ils soient nécessairement impliqués activement²⁴.

Comme déjà mentionné plus tôt, au fil des mois le réseau a de plus en plus compris d'être face à un groupe fragmentaire et hétérogène. P. (militant de Collettivo 20092), comme M. (militante de Bam), affirme : *« Nous avons parlé avec beaucoup des demandeurs d'asile qui ont participé à la protestation, et selon la personne avec laquelle on parlait l'approche changeait. Il y en avait pour lesquels il ne s'agissait que de simple colère et exaspération, d'autres qui étaient très conscients de la situation plus générale à niveau européen et se mobilisaient pour cela aussi »* (P., militant du Collettivo 20092, 06/06/2016). Ainsi, ces mots confirment l'idée que les expériences et les caractéristiques individuelles jouent un rôle important dans l'organisation des mobilisations politiques des demandeurs d'asile et sur leurs modalités d'action. Néanmoins, P. détache dans son discours la question identitaire du groupe de la valeur politique de la protestation en soi, en fournissant un ultérieur intéressant point de vue : *« En tout cas »,* dit-il, *« les migrants qui vivent ces conditions aujourd'hui dans notre système sont en plein milieu de toute une série de contradictions qui sont profondément politiques, ainsi, même s'ils ne sont pas conscients d'être à l'intérieur d'un mécanisme de ce type, cette colère, cette exaspération avaient quand-même pour nous une forte valeur politique »* (P., militant du Collettivo 20092, 06/06/2016).

Je considère ces mots profondément vrais, d'autant plus qu'ils donnent concrètement voix à ce qu'on théorisait au tout début du travail, c'est-à-dire la considération d'un individu comme sujet politique du moment où il est capable d'agir. Dans ce sens, on pourrait dire qu'il n'est pas nécessaire que l'individu, soit le groupe, soit conscient de la valeur politique de son action pour qu'elle soit considéré quand-même comme telle. Il va

²⁴ L'analyse de ce processus de recherche d'une balance entre représentation et participation constituera le focus principal du dernier chapitre de ce travail, dédié à la relation entre demandeurs d'asile et réseau militant.

de soi, ainsi, que la protestation d’Août des demandeurs d’asile de l’hub de Bresso ait eu une valeur politique importante, qu’ils en soient conscients ou pas. Le passage successif, celui de la construction d’une identité collective à travers la prise de conscience et l’identification d’instances et objectifs politiques et sociaux communs n’a donc rien à voir avec la valeur politique effective de l’action en soi-même, et il résulte être, par mes observations, un processus progressif et long qui ne peut pas se réduire à une mobilisation collective ponctuelle.

D’autre part, l’action menée par les demandeurs d’asile en Août 2015 a provoqué l’intervention des trois groupes militants dont on a parlé et le début d’un processus de connaissance et d’apprentissage réciproque : « *cette action-là a déterminé une rencontre qui a eu des résultats parce que cette rencontre a produit un parcours basé sur la relation* », dit B. de Ri-Make. Les notions de rencontre et de relation sont devenues centrales dans l’analyse des observations effectuées et c’est autour d’elles que mes hypothèses de départ se sont modelées en trouvant des réponses différentes par rapport à celles que j’avais prévues. Elles vont donc être le cœur des considérations finales de mon travail.

Pourtant, pour ne pas perdre de vue d’où je suis partie, je vais maintenant analyser et discuter les effets que beaucoup des éléments propres aux système d’accueil italien ainsi que les facteurs symboliques de représentation sociale sur les demandeurs d’asile présentés en ouverture produisent sur la capacité et la possibilité de ces-derniers de se mobiliser collectivement pour revendiquer leurs droits et leur voix.

Chapitre 5. Demandeurs d'asile, mobilisations et identité collective

« *Le partage d'une lutte, d'une revendication est le moment privilégié dans lequel des relations se créent et on peut commencer à travailler ensemble* », me dit B., militant de Ri-Make, en parlant de la mobilisation d'Août 2015 des demandeurs d'asile de Bresso. Cette phrase semble confirmer, par la voix et l'expérience d'un militant de longue date, l'hypothèse de départ de mon travail, à savoir que la mobilisation peut être considérée comme l'élément à partir duquel les demandeurs d'asile prennent conscience d'une identité collective, à travers la reconnaissance des injustices subies. Cependant, cette affirmation nécessite d'être nuancée à la lumière des observations effectuées et des récits recueillis. En effet, la protestation d'Août a été suivie par une longue période de calme et silence de la part des demandeurs d'asile hébergés à Bresso, ce qui m'a poussé à me demander pourquoi, bien que les conditions d'accueil n'aient pas changées par rapport à l'été dernier, une autre mobilisation n'ait pas été organisée, d'autant plus que certaines situations critiques étaient identifiées par les demandeurs d'asile rencontrés pendant les mois du terrain, comme le témoignent les citations suivantes :

« *Quand il pleut, l'eau entre dans la tente et on reste avec les pieds dedans !* »
(N., Mali – 06/05/2016)

« *Nous avons la pression, avant de sortir il faut montrer le badge, pour la nourriture si tu as raté l'heure fixée, bon tu n'as plus droit à la nourriture. En plus, même si ce n'est pas bon, tu n'as pas le choix. La vie là-bas est un peu difficile, mais bon...* »
(K., Cote d'Ivoire – 28/04/2016)

« *Elle (La directrice) ne travaille pas bien. Elle ne te donne pas ce dont tu as besoin, donc comment tu peux dire qu'elle travaille bien ?* » (S., Cote d'Ivoire – 28/04/2016)

« *Les travailleurs sociaux ne t'aident pas du tout, ils sont là toute la journée, mais ils ne t'aident pas* » (R., Pakistan – 29/04/2016)

Malgré cela, l'analyse des discours écoutés et des situations observées a fait ressurgir l'actuelle incapacité de ces individus de faire le passage de la constatation d'un manque de services à la reconnaissance d'une négation de droits. De la même manière, j'ai pu observer leur difficulté à mettre en commun des considérations qui sont, de fait, partagées par tout le monde, mais qui, sans un travail de débat et réflexion collective, n'arrivent pas à déclencher ce processus d'identification et de création du groupe social que j'avais imaginé pendant la construction théorique de mon sujet. En effet, dans leurs discours les

demandeurs d'asile enquêtés soulignent constamment et avec vigueur une dimension individuelle et profondément subjective de ce qu'ils décident de me dire. Quand je leur demande comment ça se passe avec les travailleurs sociaux et les responsables du centre, les réponses, qu'elles soient positives ou négatives, ne manquent jamais de préciser une individualité marquée :

« *Bon, pour moi, pas trop bien, mais chacun à sa manière...* » (K., Cote d'Ivoire – 28/04/2016)

Moi : « *Tout le monde pense comme ça ?* »

« *Comme il l'a dit, chacun pense de sa manière pour son expérience* » (S., Cote d'Ivoire – 28/04/2016)

« *Ils sont bien...à moi* »

Moi : « *A toi ?* »

« *Oui, avec les autres, je ne sais pas. Avec moi, si je salue ils me répondent* »

Moi : « *Donc tu te sens bien accueilli ?* »

« *Pour moi oui, mais c'est seulement pour moi que je parle, je ne connais pas pour les autres* » (I., Guinée – 06/05/2016)

« *For me, for my vision, they are working good. I don't know the others, but with us they are good, it is always a pleasure. But this is just my me* » (D., Kirghizstan – 29/04/2016)

Je perçois une sorte de revendication de sa propre subjectivité dans une telle insistance à souligner l'individualité de son propre discours. D'une part cela peut être lu comme une attitude de rupture avec ce que Liisa Malkki décrit comme la « *déhistoricisation* » (Malkki, 1996 : 385) des demandeurs d'asile et des réfugiés, processus qui oublie les histoires individuelles de chaque réfugié spécifique en prenant en considération simplement l'ensemble de personnes qui ont besoin d'aide. Pour citer Malkki, les pratiques bureaucratiques, politiques et de gestion des projets humanitaires font que « *les réfugiés cessent d'être des individus spécifiques pour devenir des victimes pures et génériques* » (Malkki, 1996 : 378). C'est donc peut-être en réaction à un ressenti de généralisation, que les demandeurs d'asile revendiquent à travers leurs mots leur dimension individuelle et spécifique, et se positionnant probablement dans la démarche plus efficace, étant donné que l'asile, tel qu'il est conçu aujourd'hui, est un parcours profondément individuel. Il ne faut pas négliger en fait qu'afin d'obtenir l'asile, tout individu est censé démontrer d'avoir été victime d'une persécution personnelle. Je ne m'étonne pas, alors, si quand je leur demande ce que c'est à leurs avis un réfugié,

quelqu'un me répond : « *you see my fingers? They are five but not all the same. Also refugees, not all the same* » (D., Kirghizstan – 29/04/2016).

D'autre part, cette même attitude entrave fortement aussi bien l'organisation d'une mobilisation politique que le déclenchement d'un processus d'identification collective. Sans doute, dans la vérification de la protestation d'Août dernier il a fortement joué la présence de certains sujets plus conscients et experts politiquement. « *Par rapport à cet événement, il y eu une fonction groupant de différents sujets qui à l'intérieur du centre jouaient un rôle de leaders* », raconte P., du Collettivo 20092. « *5 représentants nationaux se rapportaient avec le réseau en exposant le point de vue du groupe d'appartenance et, vice-versa, celui du réseau aux autres demandeurs d'asile une fois rentrés dans le centre. Ces 5 personnes ont été déplacées après la protestation, soit ils ont obtenu leurs papiers. Après personne n'a repris leur rôle* » (P., militant du Collettivo 20092, 06/06/2016). Le rôle de ces sujets a été confirmé par le récit de A., que j'ai précédemment présenté.

Néanmoins, ce n'est pas le seul facteur qui aujourd'hui empêche le surgissement d'autres protestations et la construction d'un groupe avec une identité collective bien précise. Comme je l'ai mentionné, des éléments propres aux systèmes d'accueil italiens ainsi que des facteurs symboliques de représentation sociale ont une forte influence. Je vais ainsi maintenant décrire ceux que j'ai pu observer.

5.1 La puissance des représentations sociales

Dans la partie théorique de mon sujet de recherche, j'ai particulièrement insisté sur l'existence de représentations sociales au regard des demandeurs d'asile qui leur attribuent des caractéristiques de passivité, obédience et aveugle collaboration dont le but serait de les maintenir calmes et sous contrôle. Comme on l'a vu en ouverture de ce mémoire, nombreux sont les auteurs qui ont écrit par rapport à cela, sur l'analyse desquels j'ai progressivement construit ma réflexion. La difficulté majeure consistait ainsi à en trouver une correspondance concrète dans le cadre de mon étude de cas. Cependant, l'analyse des notes de terrain et des entretiens effectués a mis en évidence en particulier un ressenti de peur et une attitude de passivité de la part des demandeurs d'asile rencontrés que j'ai pu mettre en directe relation avec la théorie étudiée et que je vais décrire dans les pages suivantes.

5.1.1 L'intimidation

Le 28 Février 2016, au tout début de mon terrain, suite à un après-midi passé avec les activistes de Ri-Make pendant lequel des militants de l'espace occupé et des bénévoles de l'association Naga avaient animé une rencontre d'information sur la législation relative à l'asile, j'écris sur mon cahier de terrain :

« Les demandeurs d'asile présents ont surtout des préoccupations par rapport à la relation avec les responsables du centre : ils veulent choisir un avocat eux-mêmes mais ils ont peur d'être chassé pour cela. Un d'entre eux raconte que la seule fois où il a insisté avec les responsables pour un de ses droits (il travaille dans le centre et il a droit pour cela à un carte téléphonique supplémentaire, mais la dernière fois ils ne lui en ont pas donné), la police a été appelée et l'a frappé. Ils disent que la police entre souvent dans le centre. Ils disent aussi qu'ils ne peuvent pas protester et parler de ça, c'est trop dangereux ».

A partir de ce moment, je me suis engagée à prêter une attention particulière au retour d'affirmations de ce type de la part des demandeurs d'asile. J'ai été surprise, en effet, par la prudence avec laquelle ils explicitaient certaines attentes et désirs, aussi bien que par les regards qu'ils se lançaient avant que quelqu'un n'ose parler, comme pour dire « on parle ou on en parle pas ? ». Quand les bénévoles du Naga leur ont proposé d'aller les voir dans leurs structures pendant la semaine afin de préparer ensemble les récits à soumettre à la Commission le jour de l'entretien, ils ont répondu avec réticence en soulignant de craindre une détérioration des relations avec les travailleurs et les responsables du centre s'ils choisissaient l'accompagnement d'une association extérieure.

L'impossibilité de rencontrer quelconque membre de l'entité gestionnaire du centre ne m'a pas permis de me confronter avec eux sur ce point et d'avoir ainsi un regard plus complet sur la question. Pourtant, les récits des demandeurs d'asile ont continué à être teintés de ce sentiment de peur pendant toute la durée de mon terrain. Bien que la confiance construite au fil des mois avec les militants du réseau leur ait permis de parler avec plus de tranquillité des points critiques du centre et de leur condition, devant l'esquisse de la possibilité d'organiser des actions revendicatives, ils ont toujours pris du recul en faisant prévaloir une attitude de prudence qui résulte de la crainte de répercussions.

« I didn't know...I don't think this is good for us, it could affect our commissions, they could be against us », réplique R., demandeur d'asile pakistanais, quand je lui raconte de

la protestation d'Août 2015 en demandant ce qu'il en pense. Par cette phrase, je comprends ainsi la force avec laquelle les représentations sociales relatives aux demandeurs d'asile influent sur leur état d'esprit et sur la manière d'interagir avec la société qui les entoure. J'en ai la confirmation le jour où D., jeune garçon du Kirghizstan, m'appelle tendu et effrayé pour avoir reçu une amende pendant un voyage en Metro car il n'avait pas de ticket. « *Qu'est-ce que je dois faire maintenant ? Je ne peux pas la payer ! Et s'ils le disent à la Commission ?* », me demande-t-il en paniquant. J'arrive à le tranquilliser, en même temps je me rends compte une fois pour toute que l'espoir d'obtenir l'asile et l'attente qui l'accompagne sont utilisés comme un chantage quotidien afin de maintenir ces migrants dans un état d'obédience et de calme qui entrave leur capacité de s'autodéterminer et d'agir.

Ainsi, les théories étudiées au début de mon travail ont une concordance avec mon étude de cas. Par l'existence d'une atmosphère d'intimidation constante mise en lumière par les récits des demandeurs d'asile rencontrés, je peux en effet reconnaître l'action de ces représentations sociales dessinant les demandeurs d'asile en tant que « *victimes exemplaires* » (Malkki, 1996), censées de collaboration et loyauté au regard du système qui les accueille.

Pourtant, une mobilisation a eu lieu l'été dernier, et c'est précisément à partir de cela que mon travail a commencé. Qu'est-ce qui a changé depuis, étant donné que les mêmes représentations sociales étaient forcément à l'œuvre aussi il y a un an, car elles ne se construisent pas ni peuvent être véhiculées en l'espace de quelques mois ? La présence de certains sujets particulièrement actifs politiquement et entreprenants a déjà été soulignée, pourtant P., militant de Collettivo 20092, me fournit une ultérieure piste de réflexion intéressante pendant une conversation à ce propos. En effet, il attire mon attention sur le fait que celle d'Août 2015 avait été la première protestation organisée par les demandeurs d'asile hébergés à Bresso et qu'aucun autre moment de revendication s'était vérifié auparavant dans cette structure. « *Probablement cette protestation a eu la fonction de rendre l'attitude et la gestion de la Croix Rouge plus rigides* », dit-il. En suivant une dynamique d'action-réaction, l'attitude de la Croix Rouge pourrait ainsi avoir changé suite aux événements d'Août dernier, en mettant à l'œuvre cette atmosphère d'intimidation et chantage que j'ai perçu dans les mots des demandeurs d'asile avec lesquels j'ai pu parler. Une telle considération ne peut que prendre la forme d'une hypothèse, puisque que je n'ai aucune donnée relative à l'attitude de la Croix Rouge préalablement à la manifestation d'Août 2015, et je ne peux pas donc vérifier

scientifiquement un changement de comportement de sa part. Pourtant, tout en restant sur un plan hypothétique, une dynamique de ce type se reflèterait parfaitement dans l'analyse faite par Michel Agier qui considère que c'est justement quand les demandeurs d'asile essayent de ne plus être seulement de victimes passives, qu'ils commencent à être représentés comme des individus suspects.

A la lumière des considérations proposées, je me demande ainsi s'il est vraiment possible de définir « d'accueil » un système qui propose une atmosphère d'intimidation et de chantage à des personnes qui fuient précisément de la peur et de l'incertitude. La réponse à une telle question représenterait un jugement de valeur trop évident de ma part, je laisse ainsi au lecteur la tâche de répondre. Ce qui par contre surgit fortement des données recueillies est la puissance avec laquelle certaines représentations sociales – par exemple celle relative aux demandeurs d'asile en tant que « pure victimes » ainsi que la définition du « vrai réfugié » - interviennent aussi bien dans la façon de gérer l'accueil par les entités qui en sont responsables que dans le vécu des demandeurs d'asile.

Au-delà de ce ressenti d'intimidation, j'ai aussi pu remarquer une attitude d'obédience et passivité de la part des demandeurs d'asile qui, à mon avis, peut être au même titre reliée à l'action des représentations sociales décrites auparavant et que je vais décrire de suite.

5.1.2 Obédience et passivité

En laissant pour un moment de côté la gestion de la Croix Rouge, une ultérieure confirmation du pouvoir des représentations sociales en question peut être identifiée dans l'attitude d'obédience et de passivité que plusieurs demandeurs d'asile rencontrés ont démontré. Interrogés à propos de la disposition des places dans les tentes, certains d'entre eux mettent en évidence la volonté d'accepter sans répliquer ce qui leur est offert :

Moi : « *C'est toi qui a choisi ta place ?* »

« *Non c'est leur (des travailleurs du centre) choix* »

Moi : « *Tu n'as pas pu choisir ?* »

« *Peut-être mais moi je ne l'ai pas fait, là où ils m'emmènent c'est là que je dois rester* » (I., Guinée – 06/05/2016)

« *Tu arrives dans un endroit et tu cherches la protection, et tu arrives et ils te disent que tu vas être sous la bâche. Tu ne vas pas dire oui ou non !* » (S., Cote d'Ivoire – 28/04/2016)

De leur point de vue, le fait que quelqu'un d'autre choisisse à leur place va de soi et fait partie intégrante de leur condition de demandeurs d'une protection. La possibilité de donner son propre avis non seulement n'est pas visée, mais elle n'est pas du tout vécue comme un droit. « *They care for us, so we have to follow the rules* » (R., Pakistan – 29/04/2016), me dit R., en me donnant des indications importantes sur combien cette fonction de "care" puisse effectivement prendre des nuances sécuritaires, comme le souligne Michel Agier.

Selon mes observations, les caractéristiques de soumission et passivité propres de la représentation idéal-typique du demandeur d'asile semblent de fait être intégrées et assumées par les demandeurs d'asile eux-mêmes, sans qu'ils les mettent efficacement en discussion. L'Etat, donc, à travers l'organisation d'un système d'accueil, prend en charge le rôle du sauveur et dépolitise la figure du demandeur d'asile en le mettant « *dans la position passive de recevoir le don* » (Pinelli, 2013 :86). En effet, la construction de la catégorie du réfugié comme victime muette et souffrante, nécessitante d'assistance et de soins, efface tout simplement « *la dimension du bios – la sphère sociale, historique et politique* » (Pinelli, 2013 :101) en empêchant aux demandeurs d'asile toute interaction indépendante. La dimension de « *loyalty* » (Hirschman en Signorini, 2013 : 31) prévue par le concept d'étiquette se matérialise ainsi dans l'attitude des demandeurs d'asile rencontrés sur mon terrain qui incarnent des caractéristiques déterminées, définies par l'extérieur, sans sembler démontrer une conscience du processus d'étiquetage dont ils sont l'objet. Dans ce sens, les mots de D. résultent être particulièrement explicatifs :

« *I am an immigrate, what I like I take, what I don't like I don't take...but I don't stay there and tell, this is not good and bla bla. The first role of the refugee...we don't have to do something out of the rules, if they tell us this is camp's rules, we have to respect it*» (D., Kirghizstan – 29/04/2016)

En plus de cette attitude influencée par l'assomption des représentations sociales, la sensation d'avoir une dette avec l'Italie joue aussi dans le comportement des demandeurs d'asile rencontrés. En effet, certains des récits recueillis témoignent d'un sentiment de respect et de reconnaissance envers l'Italie tel qu'ils sont capables d'accepter des conditions défavorables à leur égard grâce à un esprit de loyauté et de légalité :

« *Je remercie l'Italie de m'avoir sauvé parce qu'ils n'étaient pas obligés de venir me chercher sous l'eau, mais ils l'ont fait et ça s'est un premier geste même si peut être les modes de vie sont un peu difficiles* » (K., Cote d'Ivoire – 28/04/2016)

« *On aime l'Italie parce que l'Italie nous a porté de secours sous l'eau* » (S., Cote d'Ivoire – 28/04/2016)

J'ai ainsi eu l'impression qu'ils ne se sentent pas autorisés à poser des exigences à l'Italie, qu'ils acceptent ce qui arrive ou ce qui leur est imposé sans aucune pointe de critique puisqu'ils expérimentent un sentiment de dette envers ce pays qui leur a donné la liberté.

Finalement, il est probable que suite à l'expérience de longs voyages et de nombreux dangers, les paramètres d'évaluation et de jugement des demandeurs d'asile changent en rendant des conditions qui à mes yeux, comme à ceux des militants du réseau, résultent insupportables, largement adéquates. Les mots de G., jeune publicitaire du Kirghizstan, en sont la démonstration :

« *Well before coming here, I lived in so many places, and I have to say that I like to live in the center of Bresso. Because when I had nothing, they gave me. You know it is better than the road, you have something on your head, when it rains, or it is hot. It is not comfort, but better than before* » (G., Kirghizstan – 29/04/2016)

Ainsi, les choix politiques qui déterminent les modalités d'accueil des demandeurs d'asile en Italie semblent souvent caractérisés par la simple résolution de besoins immédiats et individuels, sans qu'il ait une prise en charge de la dimension plus collective de la question, avec la mise en œuvre d'une inclusion à long terme de ces migrants. Ces choix influencent fortement la capacité d'action, d'interprétation et de mobilisation des demandeurs d'asile qui, eux-mêmes, restent souvent liés à la reconnaissance de la satisfaction de nécessités individuelles et spécifiques.

Si les éléments décrits jusqu'à maintenant interviennent surtout sur la capacité et la possibilité des demandeurs d'asile à se mobiliser collectivement pour revendiquer une différente typologie d'accueil, d'autres ont aussi à voir avec la construction et la reconnaissance d'une identité collective parmi eux. Je vais ainsi de suite essayer de les présenter tels que j'ai pu les comprendre.

5.1.3 Le « vrai » réfugié et le migrant économique : catégorisation qui sépare

Les sociétés d'accueil imposent souvent aux réfugiés et aux demandeurs d'asile une étiquette spécifique, celle de la « victime exemplaire », afin de mieux pouvoir les contrôler et, surtout, de pouvoir distinguer « vrai » et « faux » réfugiés.

La rigidité des critères utilisés pour reconnaître le statut de réfugié est aujourd'hui au centre d'un vif débat intellectuel qui questionne la légitimité d'une distinction si nette

entre les catégories de réfugié et de migrant, distinction qui renvoie à une dichotomie entre politique et économique. Dans l'introduction de sa thèse, Karen Akoka décrit très exhaustivement les idées qui nourrissent le débat en montrant comment plusieurs chercheurs contemporains soutiennent la nécessité de repenser une différenciation si marquée car les difficultés économiques qui produisent la migration de travail sont étroitement liées à des contextes et à des choix politiques gouvernementaux. Entre d'autres, Akoka cite Amartya Sen selon lequel « *les grandes famines du XX siècle ne seraient pas dues à un manque de nourriture, mais au manque d'accès des populations à la nourriture* » (Akoka, 2012, p. 45) ; El Mouhoub Mouhoub qui soutient que « *la mondialisation n'est pas un système économique, social et politique de participation équitable, mais un système politique à part entière fondé sur un principe sélectif d'inclusion qui transforme en profondeur les structures des économies locales et régionales, exacerbe les inégalités et encourage les migrations* » (Akoka, 2012, p.45) ; et Jean Ziegler qui explique que « *la fuite des Africains est liée à la destruction rapide des communautés de pêcheurs et d'agriculteurs, destruction engendrée par les politiques économiques de l'OCDE* » (Akoka, 2012, p.45).

Cependant, une telle catégorisation est encore largement à l'œuvre, comme le démontrent les hauts taux de refus des demandes d'asile en Europe, et elle n'est pas sans influence sur les processus identitaires des demandeurs d'asile. « *A refugee is not a person which has no money in his country or no job, a real refugee there is war in his country, he is a victim...I think this is a real refugee, when he is in danger...but not like a lot of people, they say I am a refugee but it is not true* » (R., Pakistan, 29/04/2016), me dit R. quand je lui demande ce qu'est un réfugié. Une réponse de ce type laisse entendre l'efficacité avec laquelle des catégories administratives définies par le travail bureaucratique de l'Etat interviennent dans les cadres d'identification des individus, dans les cas de mon travail les demandeurs d'asile. La précise division entre réfugié et migrant économique si fortement soulignée par les sociétés d'accueil - entre elles l'Italie – provoque une sorte de compétition entre les demandeurs d'asile qui agissent en mettant en évidence les différences entre les histoires individuelles, en essayant de démontrer sa propre légitimité à être considérés réfugiés par rapport aux autres. Une dynamique de ce type favorise encore une fois la dimension individuelle des demandeurs d'asile, en rendant extrêmement difficile la construction d'un sujet collectif.

Il est significatif, en outre, que, même quand le demandeur d'asile reconnaît une injustice dans cette catégorisation, il est quand-même mené à la défendre, en étant conscient que

cela est la seule façon d'augmenter les possibilités d'obtenir l'asile. Cela résulte assez évident dans les mots de A. :

« *And someone told me: - Italian people like you, afghans always get papers-. I told: - no, it is not what you think, Afghanistan is war, it is the hell, you walk in the street and you don't know if a car will blow up. So what you think? It is happening in your country? No, but there is no food. For no food they don't give you papers, that's why -. (...) I know it is not fair. If they ask me I would tell them: - let anyone come here - There are people dying for the food, this is another kind of terrorism. So when they say that African people have not the right to stay because there is no war there, this is the war! Hunger is another kind of terrorism. But you know what? They won't ask me, nor they will ask you. This is how it is, and I needed my papers*». (A., Afghanistan – 30/05/2016)

Ainsi, à travers l'analyse des données recueillies et la rédaction des pages ci-dessus, j'ai enfin compris comment les représentations sociales, qui appartiennent à une dimension symbolique et abstraite, agissent concrètement sur la réalité sociale de tous les acteurs impliqués dans l'accueil, aussi bien les entités gestionnaires, que les travailleurs sociaux et les demandeurs d'asile eux-mêmes. Cependant, d'autres éléments plus spécifiquement liés à la nature structurelle du système d'accueil italien interviennent aussi largement sur la construction d'une identité collective parmi les demandeurs d'asile.

5.2 Différentes déclinaisons de l'isolement

Une des caractéristiques principales des grands centres pour demandeurs d'asile en Italie, y compris celui de Bresso, est une dimension d'isolement qui ne correspond pas simplement à leur distance par rapport aux centres-villes, mais aussi à des dynamiques psychologiques qui les annihilent et les vulnérabilisent. Il s'agit de « *lieux de l'exception* » (Marchetti, 2011 : 2) qui se matérialisent pour les demandeurs d'asile dans le vécu de limbes « *aliénantes et douloureuses* » (Ibidem : 5) qui les relèguent dans un anonymat généralisant lequel, pourtant, ne permet pas la naissance d'un groupe cohésif à l'intérieur de ces espaces. Dans les pages suivantes je vais ainsi décliner les différentes nuances d'isolement que j'ai réussi à remarquer pendant mon terrain de recherche.

5.2.1 Isolement spatial externe

D'un point de vue spatial, certains des auteurs étudiés (Marchetti, 2011 ; Pinelli, 2013 ; Oesch, 2012 ; Agier, 2005) soulignent le caractère isolé de la plupart des centres d'accueil qui se situent souvent « *loin des centres habités, sur des voies rapides dangereuses et passantes et à l'intérieur d'anciennes bases militaires ou*

aéroportuaires » (Marchetti, 2011 : 6). Cet isolement n'est pas, selon leur lecture du phénomène, un hasard. Au contraire, il est spécifiquement mis à l'œuvre afin d'éviter quelconque contact entre la population résidente et les migrants hébergés. Cela fait que les résidents des alentours se sentent protégés et plus sûres et, au même temps, les demandeurs d'asile sont contraints à passer la plupart de leur temps à l'intérieur du centre. L'absence de contact avec l'extérieur a des conséquences importantes sur la vie quotidienne de ces migrants, aussi bien que sur leur vécu psychologique.

Le cas de Bresso présente beaucoup des caractéristiques spatiales communes à la plupart des centres en Italie. En premier lieu, comme on l'a vu précédemment, il se situe dans une petite ville qui, pendant la journée, se vide en faveur de l'adjacente métropole milanaise, vrai cœur battant des opportunités sociales et économiques. En plus, le centre a été placé aux marges de Bresso, à l'intérieur d'un immense parc et dans les structures d'une ancienne zone militaires qui, encore aujourd'hui, en maintiennent la forme. Devant les grands portails fermés du centre, il y a une route avec beaucoup de circulation, sans feux rouges ni passages pour les piétons à la fin de laquelle, pourtant, on trouve l'arrêt du métro qui relie cette zone avec le centre de Milan. Néanmoins, la possibilité de s'y rendre est entravée par des facteurs qui ont plus à voir avec la gestion du centre qu'avec sa localisation, mais qui augmentent cette dimension d'isolement envers l'extérieur. Le premier de ces facteurs est l'impossibilité d'acheter les billets du métro, étant donné que le pocket-money de 2,50 euros par jour prévu par la loi est versé aux demandeurs d'asile de Bresso sous forme de cartes téléphoniques. « *Si on veut de l'argent on est obligé à revendre nos cartes téléphoniques à quelqu'un d'autre à l'extérieur, mais ce n'est pas si facile !* » raconte M., demandeur d'asile guinéen, lors d'un des dimanches ouverts à Ri-Make. La difficulté d'acheter les billets du métro ne permet pas de se déplacer du centre en sécurité, ce qui freine une fréquentation assidue des demandeurs d'asile des zones les plus vivantes de la ville de Milan. Ils peuvent bien sûr choisir de prendre les moyens de transport urbains sans avoir le billet – et certains des migrants rencontrés le font – mais cela les situe, à leurs yeux, dans une position d'illégalité dangereuse pour l'obtention de l'asile, comme il a été exposé précédemment à travers les mots de D., jeune demandeur d'asile du Kirghizstan. Ainsi, le choix qui se pose est le suivant : soit ils restent à l'intérieur du centre en évitant le danger d'être surpris sans billet par la police, soit ils se rendent en ville, en risquant, pourtant, des amendes ou des signalements.

D'autre part, la vie dans le centre de Bresso est rythmée par des horaires rigides et contraignants qui rendent difficile un éloignement prolongé. « *Sortir c'est un peu difficile,*

on ne peut pas aller et rester un peu en ville si on veut, parce qu'après tu dois rentrer par exemple pour manger et si c'est fini c'est fini » (Dj., Mali – 28/04/2016), affirme Dj. En effet, les portails du centre ferment à 22h et les repas sont servis à des horaires précis sans qu'il y ait la possibilité d'avoir à manger si on se présente en retard. En n'ayant pas des ressources économiques telles qu'ils puissent subvenir à leurs besoins différemment et ailleurs, les demandeurs d'asile sont ainsi pris dans une dynamique de dépendance du centre qui les oblige à lui rester ancrés. Cela se reflète dans les considérations de Chiara Marchetti, qui dit que « *le fait de se placer comme les seuls possibles fournisseurs des services essentiels situe les entités gestionnaires des centres dans une position de pouvoir et supériorité, en reléguant les demandeurs d'asile dans une condition de dépendance continue* » (Marchetti, 2011 : 8). Une relation de ce type interdit aux demandeurs d'asile la possibilité de construire des parcours autonomes et leur empêche la reconnaissance et la valorisation des attentes et des compétences subjectives, ce qui rend difficile la compréhension et le renforcement de sa propre identité individuelle.

Selon mon point de vue, cela complique par conséquent la construction d'une identité collective des demandeurs d'asile, car il est difficile de se reconnaître dans un groupe si avant on n'a pas clair qui l'on est. Encore une fois, cela a pour conséquence un fatalisme passif qui ne prévoit pas un décryptage constructif de ce qui les entoure, mais qui, au contraire, les place dans une attente immobile de ce qui viendra après, comme les mots de I. le témoignent :

« Je donne tout ça à Dieu, c'est Dieu seulement qui peut aider. Si tu vas chez une personne à chercher de l'aide si elle veut t'aider elle t'aide, si elle ne veut pas t'aider elle ne t'aide pas. Il faut rester calme. C'est Dieu seulement qui peut t'aider »
(I., Guinée – 06/05/2016)

A la lumière d'un tel « régime de confinement » à l'intérieur du centre, on pourrait être emmenés à penser que, étant donnée la quantité du temps passé ensemble, de quelques manières cela aurait une influence positive sur la construction d'un groupe cohésif parmi les demandeurs d'asile. Néanmoins, la vie à l'intérieur du centre aussi est caractérisée par des mécanismes spatiaux qui entravent le processus supposé de ma part au début de ce travail. Il convient ainsi de les présenter brièvement.

5.2.2 Isolement spatial interne

Mes réflexions par rapport à l'existence de mécanismes d'isolement et de ségrégation à l'intérieur même du centre de Bresso commencent pendant les entretiens collectifs que j'ai pu organiser avec certains des demandeurs d'asile connus pendant les mois du terrain.

Un premier élément ressort des mots de R. qui répond à mes questions sur la structure interne du centre en me disant :

« *We are divided into tents, they put Pakistani together and all like this* »

Moi: « *They divide you by nationality?* »

« *Yes, well, Pakistani and Bangla together, and also black people together* »

(R., Pakistan – 29/04/2016)

Je découvre ainsi que les migrants hébergés dans le centre de la Croix Rouge sont divisés par groupe de provenance géographique, ce qui, en soi, ne comporterait pas forcément une absence de contact et de contamination entre les différents groupes présents. Néanmoins, les témoignages soulignant une sorte de ghettoïsation par groupe se multiplient au fil des mois de terrain :

Moi: « *You know everybody inside the center?* »

« *No* »

Moi: « *Why* » ?

« *I don't know, I stay with my people* » (R., Pakistan – 29/04/2016)

« *Même si on est dans le même centre on se connaît pas. Des fois tu peux passer des jours avec quelqu'un et vous ne vous dites jamais bonjour parce que vous vous connaissez pas ou bien vous êtes pas du même pays. Comment tu peux faire confiance ? Pour que tu fasses confiance à quelqu'un vous devez vous connaître* »

(K., Cote d'Ivoire – 28/04/2016)

Moi : « *Vous vous connaissez tous ?* »

Tout le monde : « *non, non* »

Moi : « *Pourquoi ?* »

M., Guinée : « *Chacun a sa maison* »

Dj., Mali : « *Et on ne sort pas* »

M., Guinée : « *on se croise pour manger mais c'est tout* »

Moi : « *Tu connais tout le monde dans le centre ?* »

« *Non non non, parce que je ne marche pas dans le centre, si je sors c'est pour venir ici ou pour aller à l'école...sinon non* »

Moi : « *Vous ne mangez pas ensemble ?* »

« *Oui oui mais je sors je mange et je rentre, je parle avec mes amis qui sont dans ma tente, mais avec les autres...juste salut comment ça va* » (I., Guinée – 06/05/2016)

Ainsi, je commence à me demander la raison de ces dynamiques de séparation et d'imperméabilité à l'intérieur du centre. D'une part, il y a sans doute la question linguistique qui joue largement sur la possibilité d'un contact parmi les migrants

hébergés. « *Le plus difficile c'est aussi la communication* » affirme K., suivi par S. qui dit : « *oui oui, la langue, quand on parle et on ne se comprend pas, on laisse tomber* ». En outre, il faut aussi prendre en considération les différences culturelles parmi ces individus qui, tout en ne pas négligeant la nature relationnelle, dynamique et changeante de ce concept, jouent aussi un rôle dans la difficulté pour les migrants rencontrés d'entrer en contact en se reconnaissant l'un avec l'autre en tant que demandeurs d'asile, indépendamment de la provenance de chacun. « *Chaque communauté a une attitude différente par rapport à l'espace politique italien, à la modalité d'entrer en relation avec ses propres conditions de vie, avec les autochtones, la législation* » soutient B., militant de Ri-Make, en donnant voix à mes premières observations. P., du Collettivo 20092, reconnaît aussi ces différences en observant que « *les pakistanais et les afghans sont ceux qui participent le plus aux cours d'italien de notre espace et ils apprennent plus vite que les autres. Ils ont souvent étudié, à différence des autres. Les africains sont plus impliqués dans l'organisation d'initiatives, les asiatiques plus dans les activités d'« intégration »* » (P., militant du Collettivo 20092 – 06/06/2016).

J'observe aussi des différences d'attitude selon la communauté de provenance pendant les journées de terrain. Le 12 Avril 2016 j'écris : « *ils restent toujours en groupe, africains avec africains, asiatiques avec asiatiques. Pendant les moments de débat à propos du centre et du parcours législatif, le groupe africain est plus impliqué, ils parlent souvent, ils posent des questions, ils se plaignent de certaines conditions à l'intérieur du centre. Les asiatiques restent à côté. Cependant, pendant les moments moins officiels, ceux où il y a le temps pour converser librement, pour boire un thé soit pour jouer un match de ping-pong, les deux gars du Kirghizstan et les pakistanais démontrent une envie majeure de s'approcher, de se raconter et d'établir une relation « paritaire », basée sur une connaissance réciproque* ». Ces différences sont vécues parfois de manière conflictuelle par les habitants du centre, qui sont obligés à vivre avec cela au quotidien et dans un espace limité et contraint. Je perçois cette conflictualité dans les mots de G. qui, en parlant des conditions du centre et de certaines revendications faites par rapport à cela par le groupe des africains, s'exprime à propos d'eux en soulignant son détachement par l'utilisation du pronom « *Ils* » :

« For the conditions...they have everything they want, they cook inside the tents, even if they can't, they drink...it is dangerous!

(...) Lots of them come from Libya, I have never been there but I heard ...then you come here, and they give you everything, ok maybe it is not the best quality, but they

are giving, and if you have nothing... but they just want the high quality...excuse me!?? » (G., Kirghizstan – 29/04/2016)

Une telle hétérogénéité d’approches et de visions complique sans doute l’amalgame identitaire à l’intérieur du centre, mais un autre élément propre à la gestion spatiale du centre, surgit pendant les entretiens, intervient de manière importante en entravant l’aplanissement des différences, la cohésion du groupe et la création d’un sujet collectif. Il s’agit de la complète absence à l’intérieur du centre d’espaces et d’activités communes qui favoriseraient la connaissance réciproque à travers l’expérience d’une socialité collective. Pendant un entretien, je demande : « *Il y a des salles communes où vous pouvez vous retrouver ?* ». « *Non, à part où on mange* », ils me répondent. « *Et vous ne pouvez pas y aller pendant la journée ?* », je poursuis. « *Non, ils la ferment à clé* ». K. intervient en proposant une précision intéressante : « *tu sais c’est difficile, il n’y a pas des moments pour...par exemple s’il y avait une télévision on pouvait se croiser pour voir le match et le commenter, des distractions comme ça qui te permettent de te connaître...* » (K., Cote d’Ivoire – 28/04/2016).

C’est précisément à partir de ce commentaire que je commence à comprendre que le plus grand obstacle pour la construction d’une identité collective parmi ces demandeurs d’asile est l’absence totale de relation. En les divisant par groupe de provenance à l’intérieur des tentes et en ne pas prévoyant des espaces collectifs dans lesquels il serait possible pour eux de se mettre en relation de manière plus détendue et naturelle, les responsables de l’accueil ne font qu’exacerber les différences et la séparation et empêchent une phase de connaissance réciproque nécessaire à la découverte des points communs et, par conséquent, à l’hypothétique construction d’une identité collective en tant que demandeurs d’asile. Ainsi, les « *technologies spatiales* » (Oesch, 2012 : 146) utilisées, selon Lucas Oesch, dans la société externe aux centres d’accueil afin d’établir et maintenir des différences parmi la population, sont mise à l’œuvre de la même manière à l’intérieur du centre de Bresso, ce qui résulte dans une forte fragmentation du groupe composé par les demandeurs d’asile hébergés.

Comme je l’ai déjà décrit, c’est justement autour des concepts de socialité et de relation que mon hypothèse de départ a été bousculée et que j’ai tiré mes conclusions par rapport au rôle du réseau militant. Néanmoins, d’autres éléments de nature plus psychologique ont été remarqué pendant le terrain par rapport à la difficulté de construire

une identité collective à l'intérieur du centre. Je vais ainsi maintenant passer à la présentation de ceux-ci.

5.3 Les papiers : préoccupation individuelle constante

Le 10 Avril, une ethno-psychologue bénévole de l'association Naga participe aux activités à Ri-Make. Dans cette occasion, elle commence un travail d'orientation territoriale avec les demandeurs présents en leur montrant un grand plan de Milan et des alentours pour qu'ils se rendent compte d'où ils sont et quels sont les zones les plus intéressantes à s'y rendre pour eux. L'activité fonctionne bien, je me rends compte de leur complète désorientation par rapport à la ville, pourtant je ne comprends pas tout de suite le but réel de la psychologue. J'en parle avec elle par la suite, et j'écris sur mon cahier de terrain :

« La psychologue essaye de travailler sur ce qu'elle appelle « pensée active ». Elle me dit qu'il faut essayer de déplacer la pensée des demandeurs d'asile sur quelque chose de différent par rapport à l'attente pour les papiers, sur quelque chose d'actif qui re-active leurs ressources personnelles. Elle demande aux demandeurs d'asile présents de penser pendant les jours suivants à des possibles activités ou travaux créatifs qu'ils voudraient commencer » (Carnet de terrain, 10/04/2016)

La réaction des demandeurs d'asile à cette requête, aussi bien que certaines affirmations surgies pendant les entretiens, témoignent en effet leur constante et obsessive concentration sur l'obtention des papiers, même quand il n'est que le moment d'attendre.

« Il y a les gens qui jouent au foot là-bas, mais moi je ne joue pas »

Moi : *« Pourquoi ? »*

« Je n'aime pas »

Moi : *« Vraiment ? »*

« Non non non »

Moi : *« Et c'est quoi que tu aimes alors ? »*

« Eeee...bon, ça n'a pas d'importance, je ne suis pas là pour jouer, je suis là pour les documents. Ce que je veux maintenant c'est mes papiers, apprendre la langue et apprendre un métier. Je ne suis pas venu ici pour me distraire, je veux mes papiers » (I., Guinée – 06/05/2016))

Moi : *« how do you imagine your future? »*

« Well, get papers, find a job then start my own business, find an apartment...like a normal people, a normal life. All I am thinking right now is to have papers » (R., Pakistan – 29/04/2016)

*« What I need now is to stay calm and wait, until I will have papers »
(D., Kirghizstan – 29/04/2016)*

Quand je leur raconte la protestation d’Août 2015 et la volonté de leurs « prédécesseurs » de demander des conditions d’accueil plus dignes, la réponse recentre encore le sujet sur les papiers :

« Je ne suis pas là pour revendiquer sur les conditions de vie, je pense à la protection, aux papiers, parce que nous sommes là pour ça » (K., Cote d’Ivoire – 28/04/2016)

Bien que cela ne me surprenne pas - après tout il est vrai que l’objectif principal de leur présence actuelle en Italie est l’obtention des papiers – le fait de maintenir constamment la pensée concentrée sur un événement sur lequel, en outre, ils n’ont pas de contrôle entraîne des conséquences psychologiques importantes qui influencent aussi bien leur volonté et capacité de se mobiliser pour revendiquer des droits, que l’activation d’un processus d’identification collective.

D’une part, comme on l’a vu précédemment, la peur que quelque action contraire aux normes imposées et défiant la représentation du demandeur d’asile comme sujet passif puisse mettre en danger l’obtention des papiers complique fortement l’organisation de mobilisations collectives de la part des demandeurs d’asile rencontrés. D’autre part, il s’agit d’une dynamique psychologique qui valorise en premier lieu la dimension individuelle de ces individus. Malgré des relations de cohabitation assez cordiales – *« we live not friendly, but peacefully »*, me dit D. un après-midi – chacun se préoccupe de son propre parcours personnel, et les différences qui existent parmi tous les parcours entraînent une hétérogénéité d’attentes, sentiments et désirs qui rend difficile la cohésion du groupe.

« Il y a différents cycles de la migration et de la procédure d’asile qui déterminent des niveaux d’insertion différents, mais aussi des attentes et attitudes différentes » me dit B., de Ri-Make, quand je lui demande pourquoi, à son avis, la naissance d’un sujet politique migrant homogène et cohésif est difficile. Ces mots sont confirmés par ceux de A. qui en me racontant ce qui s’est passé à la suite de la protestation dit :

« Everyone got in different situations. Like for me, they gave me papers and they transferred me, so for me all right. Someone got the subsidiary protection and once had papers thought - ok, doesn’t matter if I stay here a little bit more - Other got rejected and now they forgot about how they live, they only try to carry on with their case » (A., Afghanistan – 30/05/2016)

Ainsi, l'hétérogénéité des parcours administratifs et l'incapacité de déplacer la pensée sur quelque chose d'autre par rapport à l'obtention des papiers renforcent la dimension individuelle de ces migrants en compliquant la reconnaissance d'une identité collective. Il faut quand même dire que ce n'est pas uniquement l'hétérogénéité des démarches administratives qui provoque la fragmentation du groupe et que certains éléments caractéristiques de la gestion du centre de Bresso – et plus en général de l'approche d'urgence à l'asile de l'Etat italien – ont été identifiés pendant mon terrain comme des co-responsables de l'attitude aliénante démontrée par les demandeurs d'asile rencontrés par rapport à l'obtention de leurs papiers. Je m'apprete ainsi à les présenter de suite.

5.3.1 Système provisoire, manque d'information et absence de projets à longue termes

Etant donné que sur le papier le centre de Bresso est un centre d'accueil extraordinaire voué théoriquement à la simple activation de la procédure de demande d'asile et au triage des demandeurs d'asile hébergés vers d'autres structures de la région dans un délai d'un mois à partir de leur arrivé, les standards d'accueil offerts sont de fait pensés pour subvenir à un séjour temporaire. On a déjà parlé des caractéristiques matérielles de l'accueil : tentes collectives au lieu d'appartements ou chambres, installations sanitaires insuffisantes, absence d'espaces collectifs, manque de systèmes de chauffage et d'air conditionné. D'autre part, même du point de vue des services sociaux, éducatifs et administratifs, l'élément principal à souligner est le manque de la part de l'entité gestionnaire d'une vision à long terme qui accompagne les migrants dans un parcours d'autonomie et d'insertion en construisant avec eux les plus adéquates stratégies intégratives et en les aidant, ainsi, à réactiver et à mettre en valeur leurs compétences, en reprenant le contrôle sur leurs vies. Au contraire, comme on l'a brièvement souligné précédemment, le choix est celui de la simple satisfaction, de baisse qualité d'ailleurs, des besoins individuels immédiats – un lit, un repas, des vêtements - sans que les exigences de socialité, d'appartenance, de réalisation personnelle soient prises en considération. La responsabilité de ce choix n'incombe pas directement à la Croix Rouge – bien que des prises de position différentes de la part des individus en charge du centre d'accueil de Bresso à propos de sa gestion auraient pu faire la différence – mais, encore une fois, sur le mode de gestion sous forme de crise adopté par le gouvernement italien. On a déjà vu, en effet, que la distribution actuelle des demandeurs d'asile en Italie est largement déséquilibrée en faveur du système d'accueil extraordinaire, dont les structures ne sont

pas de fait responsables des services d'orientation, insertion professionnelle et formative et de tous les autres services de deuxième accueil qui pourraient réellement donner valeur, dignité et épaisseur politique et sociale aux migrants accueillis. Cela ne serait pas une problématique si grave si les temps de permanence dans les structures extraordinaires respectaient les délais prévus. Par contre, les places dans le système Sprar n'étant pas suffisantes, les centres de premier accueil et temporaires deviennent de fait des structures de long séjour, tout en ne développant pas ce modèle d'« *accueil intégré* » (Petrovic, 2013 : 56) prévu par le deuxième accueil. « *Ce qui naissait comme un centre provisoire de premier accueil est devenu et continue à être aujourd'hui un centre qui, en fait, est définitif* », observe à juste titre B., de Ri-Make, en parlant du centre de Bresso.

Indépendamment de la définition des responsables d'un tel accueil qui, tout en étant important, ne constitue pas le cœur de mon travail, c'est sur les conséquences d'un système qui exclue des projets de soutien et d'inclusion sociale que j'ai dû me concentrer. L'absence de services de ce type à Bresso est largement illustrée par les mots des demandeurs d'asile rencontrés et sollicités à raconter ce qu'ils font pendant la journée : « *On mange et on dort, c'est tout* » (S., Cote d'Ivoire – 28/04/2016) – « *On ne fait rien... On sort un peu, après c'est l'heure de la prière, après on va au cours d'italien* » (I., Guinée – 06/05/2016) – « *You do nothing, you just stay in the camp* » (R., Pakistan – 29/04/2016) – « *Nous n'avons pas des activités avec les travailleurs du centre* » « *Ils travaillent là-bas, mais ils ne travaillent pas avec nous vraiment, ils restent dans les bureaux la plupart du temps* » (K., Cote d'Ivoire et Dj., Mali – 28/04/2016).

Le séjour à l'intérieur du centre est ainsi caractérisé par une immobilité et une passivité forcées qui produisent une perte de compétences et de confiance et qui rendent extrêmement compliqué l'essai d'imaginer et de concevoir une stratégie pour l'avenir. « *Je n'imagine rien pour l'instant, parce que si je n'ai pas les papiers... Quand j'aurai mes papiers, alors je peux commencer à imaginer mon avenir* » (I., Guinée – 06/05/2016), me confie I. en parlant de ce qu'il attend de son avenir. Je comprends ainsi que le vide d'activités constructives, dynamiques et valorisantes oblige les demandeurs d'asile à rester concentrés constamment sur l'attente des papiers, ce qui les jette dans un état d'esprit d'incertitude, de méfiance et d'individualisme qui en affaiblit les ressources et les compétences, y compris celles relationnelles.

Au même temps, la vaste désinformation par rapport à la législation relative à l'asile et à leurs droits et devoirs contribue à les faire sentir perdus dans un monde qu'ils ne

connaissent pas, et ne permet pas le développement de revendications. Pendant les activités informatives organisées par le réseau militant, je remarque qu'ils ont une multitude de questions et qu'ils sont désorientés et effrayés. A un moment, ils demandent aux militants présents de leur garantir un accompagnement et un soutien continu et permanent. « *Ils manifestent la peur de se retrouver à nouveau seuls à faire face à une bureaucratie et à une société qu'ils ne connaissent pas* » (Carnet de terrain, 06/032016).

Dans une telle atmosphère émotionnelle, faiblement informés à propos des procédures administratives et de leurs droits, coupés du monde extérieur par des technologies spatiales efficacement à l'œuvre et en manque d'espaces collectifs de socialité à l'intérieur, les demandeurs d'asile rencontrés se trouvaient au début de mon terrain dans un état de désenchantement, désorientation et abandon tel qu'ils n'avaient pas les énergies pour se battre et pour reconnaître dans le groupe une ressource et une solution, ce qui aurait pu déclencher le processus d'identification collective que je recherchais. La structure du système d'accueil et les représentations sociales véhiculées étaient ainsi en train d'accomplir efficacement cette fonction de contrôle théorisée par nombreux auteurs, en évitant le surgissement d' « acts of citizenship » dangereux pour la stabilité du système. Pourtant, à travers la fréquentation régulière des espaces animés par le réseau People Before Borders, j'ai petit à petit remarqué un progressif changement dans l'état d'esprit et l'attitude des demandeurs d'asile qui s'y rendaient, ce qui m'a poussé à tourner mon regard vers la relation entre ces-derniers et les militants impliqués et sur le rôle qu'ils étaient en train de jouer précisément en termes de valorisation et de cohésion du groupe des migrants. Dans le dernier chapitre, je vais ainsi analyser et présenter les considérations faites à ce propos, qui pourtant restent à un stade embryonnaire.

Chapitre 6. Demandeurs d'asile, réseaux militants et identité collective

Comme on l'a vu, au début de mon terrain j'ai fait face à un ensemble de demandeurs d'asile qui semblaient désorientés et concentrés sur leur propre parcours individuel, sans qu'il y ait cohésion ni une communication constructive entre eux. A cause de nombreux facteurs que j'ai petit à petit capté et que je viens de présenter, ils paraissaient à mes yeux comme un ensemble d'individus désagrégé et en rien conscient des potentialités et des ressources dont ils auraient pu profiter en se reconnaissant comme un groupe. Convaincue par mes lectures que j'aurais pu observer sur le terrain ces « *mouvements sociaux créatifs capables de confondre et déstabiliser les normes et les représentations du pouvoir* » (Walters, 2007 : 184), dont les migrants seraient capables selon William Walters, j'ai en fait rencontré des individualités sur la défensive et dans un état d'aliénation et de fragilité qui entravait quelque créativité et réactivité de leur part. Je me suis alors alignée avec un courant de recherche plus déterministe qui reconnaît au processus d'étiquetage de demandeurs d'asile et réfugiés le pouvoir de neutraliser leur capacité d'action. Je n'identifiais pas en effet dans les demandeurs d'asile que j'avais en face de moi une volonté et une capacité d'agir contre ce même processus, ni la force et la conscience nécessaires à la déstabilisation des représentations sociales à l'œuvre à leur égard.

Néanmoins, au fil des mois j'ai commencé à remarquer un changement dans leur état émotionnel et dans leur modalité d'interagir avec les autres, et une progressive cohésion du groupe qui fréquentait régulièrement les activités du réseau militant. J'ai ainsi essayé d'identifier les éléments responsables de ce changement et je me suis surprise à les reconnaître dans la simple possibilité d'avoir un lieu et un temps pour interagir et se connaître sans rythmes et espaces imposés par d'autres. J'ai ainsi commencé à comprendre qu'en manque de cet élément de socialité et relation, toute mobilisation organisée par les demandeurs d'asile n'aurait pas la puissance et la cohésion nécessaires à se constituer comme l'événement à partir duquel ils prennent conscience d'une identité collective, ce que j'ai compris être un processus lent et graduel. Dans les prochaines pages, je vais ainsi exposer les observations effectuées par rapport à ce sujet et les considérations théoriques que j'en ai tiré, ainsi que le rôle joué par le réseau militant.

6.1 Socialisation et « processus de citoyennisation »

Le 17 Avril 2016, à l'occasion d'un tournoi de football organisé par Collettivo 20092, j'observe les demandeurs d'asile présents jouer et interagir de manière relaxée pour la première fois depuis que j'ai commencé mon terrain. Aucune activité d'orientation et d'information n'est prévue, ce qui permet une sorte de pause dans le sentiment d'anxiété perçu jusqu'à ce moment.

« Je suis arrivée au début de l'après-midi, beaucoup des demandeurs d'asile étaient déjà là et ils participaient au tournoi de football. Je les ai observés et j'ai remarqué pour la première fois qu'ils s'amusaient, ils rigolaient, ils s'exposaient. Je perçois ce moment comme un moment important d'aplanissement des différences et de création de relation ». (Carnet de terrain, 17/04/2016)

Les collectifs membres du réseau semblent se rendre compte aussi de l'importance de proposer des moments de socialité, même s'ils n'ont pas d'impact immédiat sur les conditions de ces migrants. M., militante de Bam, en réfléchissant sur l'action du réseau, affirme : *« Du point de vue relationnel, nous avons mené un travail solide et important, ils étaient placés au centre de Bresso en attente depuis des mois, ils avaient sans doute besoin d'autres interlocuteurs et à travers la partie ludique et de socialité du travail fait, ils les ont trouvés non seulement dans le réseau, mais aussi parmi eux-mêmes »* (M., militante de Bam, 03/06/2016). Mon observation continue et de plus en plus je reconnais dans la construction de relations paritaires à travers des moments de socialité collective et libre un élément indispensable pour la reconnaissance d'une identité collective de ces demandeurs d'asile et pour la création d'un groupe social. Quelques jours après le tournoi, pendant un dimanche après-midi à Ri-Make, j'écris à nouveau :

« Le groupe qui se rend régulièrement dans les structures du réseau commence un processus positif de cohésion, ils se déplacent ensemble, ils partagent des informations, ils commencent à se raconter leurs histoires respectives, ils rigolent ensemble. L'arrivée de certains gars du Kirghizstan, particulièrement ouverts et entreprenants d'un point de vue relationnel, a remué les équilibres du groupe en en déstabilisant la formation par groupe de provenance » (Carnet de terrain, 24/04/2016)

Suite à ces observations, j'ai décidé de m'impliquer plus activement dans ces moments de socialité afin de percevoir de manière plus directe ce que je n'avais remarqué qu'en me tenant relativement à l'écart. Je les invite plusieurs fois à me défier au ping-pong à Ri-Make et nous passons des après-midi détendus et amusants pendant lesquels une relation se crée parmi nous et parmi eux-mêmes. Je comprends ainsi que l'activité

ludique représente un moyen efficace pour dissoudre la méfiance et supprimer les barrières relationnelles. « *En manque de cela* », j'écris encore « *il paraît plus difficile de mener la réflexion collective à un niveau plus intime et profond* ». (Carnet de terrain, 24/04/2016).

Ainsi, à travers ces moments d'observation participante, j'ai commencé à comprendre que l'existence d'espaces et de temps de construction de relation est fondamentale afin que les demandeurs d'asile développent une connaissance réciproque qui leur permette d'identifier des exigences communes et de penser à des résolutions collectives, qu'elles soient caractérisées soit par la revendication soit par la « *production* » (Lotto, 2015 : 256) de réponses alternatives. Par conséquent, il ne paraît pas un hasard, à la lumière des choix politiques et d'approche faits par les institutions à l'égard de la gestion de l'asile en Italie, que des espaces et des temps dédiés à la socialité collective ne soient pas prévus par le centre d'accueil. Les offrir signifierait en effet risquer de perdre le contrôle sur les migrants hébergés qui, en se reconnaissant finalement comme un sujet collectif cohésif capable d'agir, pourraient réagir de manière autonome et consciente aux conditions matérielles et administratives défavorables qui leur sont proposées. Ils se trouveraient en effet dans la possibilité de mettre à l'œuvre de vrais « *acts of citizenship* » qui déstabiliseraient de manière durable et efficace les actuelles relations de pouvoir et les normes sociales imposées.

Néanmoins, il est important de souligner que pour les demandeurs d'asile la transformation de cet élément de relation en reconnaissance d'une identité collective, création de réponses alternatives, récupération d'autonomie et émergence de pratiques qui défient les représentations sociales à leur égard n'est pas un passage rapide. Au contraire, il s'agit d'un processus progressif et lent qui est bien défini, à mon avis, par le concept de « *processus de citoyennisation* » (Ambrosini, 2016 : 92) utilisé par le sociologue italien Maurizio Ambrosini. En effet, avec ce concept le chercheur veut rendre compte de ces processus qui « *ont une composant routinière, informelle et même inconsciente et qui sont fait de pratiques quotidiennes qui se consolident* » (Ibidem : 93). Ainsi, je remobilise en clôture de mon travail le concept de citoyenneté, toujours en termes de pratiques, qui s'est pourtant entre-temps remplis, par les observations effectuées, d'une approche plus nuancée par rapport à la proposition des « *acts of citizenship* » comme événements déclencheurs de la construction du groupe. Ambrosini affirme que le concept de citoyenneté comprend au moins trois aspects, dont un est celui de l'identification et de l'appartenance, ainsi, tout en ne pas laissant de côté la question

de la reconnaissance d'une identité collective, j'ai compris que la déconstruction des représentations sociales à l'égard des demandeurs d'asile et le défi à l'encontre d'un système qui essaye de les rendre sujets passifs et isolés ne peut se faire que par des parcours quotidiens, et donc progressifs, qui passent de la reconnaissance et la valorisation des histoires et volontés individuelles à la successive prise de conscience d'attentes, exigences et objectifs communs, ce qui pourrait faire surgir au sein des demandeurs d'asile impliqués un sentiment d'appartenance identitaire au groupe.

Cela n'enlève pas de puissance au concept d'Isin, mais - suite à mon terrain de recherche - je considère actuellement que l'explosivité et la ponctualité des « acts of citizenship » ne sont pas le seul moyen pour défier les normes et les représentations imposées par les institutions. Au contraire, je suis convaincue que pour qu'une action puisse se dire « de citoyenneté », elle a forcément besoin d'être précédée par un processus de définition et prise de conscience de l'identité du sujet qui la met à l'œuvre. En manque de cela, l'action risque de rester extemporanée et ses conséquences limitées dans le temps et dans l'espace, comme il a été le cas pour la protestation des demandeurs d'asile de Bresso en Août 2015. Dans ce cas, je considère qu'on se trouve plutôt face à un « act of demonstration », comme suggéré par William Walters. Ce n'est pas donc l'« act of citizenship » qui défie les normes et les représentations imposées aux demandeurs d'asile, mais plutôt les « processus de citoyennisation » qui le précèdent. Ces deux concepts se trouvent à mon avis dans une relation de conséquence : on expérimente un processus progressif de citoyennisation qui active les ressources et les compétences nécessaires afin de se constituer et d'agir en tant que citoyens. Encore une fois, je ne parle pas de citoyenneté en termes de statut juridique, ce qui ne peut être accordé que par les institutions gouvernementales. Au contraire, je mobilise ce concept d'un point de vue de l'interaction entretenue avec la société dans laquelle on vit. Dans ce sens, être citoyen veut ainsi dire expérimenter un sentiment d'appartenance et participer activement à produire, former et améliorer la société d'installation par ses propres attitudes, connaissances et expériences. Obligés de partir pour survivre et à interrompre ainsi la relation d'appartenance et de confiance avec leur société d'origine, les demandeurs d'asile sont privés de leur citoyenneté et ils essayent de la reconstituer ailleurs. Pourtant, une fois arrivés en Italie, un accueil voué à les maintenir vulnérables et passifs s'ajoute à l'expérience souvent traumatique de la migration, ce qui les pousse dans un état d'aliénation et désorientation extrême. Ainsi, comme j'ai essayé de montrer à travers l'analyse des résultats recueillis, pour eux la récupération de la citoyenneté – dans les

termes décrits ci-dessus – et la tentative de déstabiliser le système et les représentations définis par l’extérieur passent forcément par un lent processus de recomposition de l’autonomie et de réactivation des atouts personnels, ce qui – comme j’ai précédemment dit – est bien résumé par le concept de « *processus de citoyennisation* » (Ambrosini, 2016 : 92).

Ces-derniers, dont j’ai pu voir le déclenchement sur mon terrain, sont quand-même assez lents, et ils ont besoin pour être efficaces de personnes ressources et d’espaces adéquats. C’est peut-être à cause de ces temps longs et des obstacles mis à l’œuvre par le système d’accueil institutionnel que, malgré l’existence de plusieurs épisodes de mobilisations de la part des demandeurs d’asile dans toute la péninsule, ceux-ci résultent aujourd’hui déconnectés et fragmentés et que la mise en réseau des différentes expériences de lutte et la construction d’un sujet politique collectif à un niveau territorial large peinent à se vérifier.

J’ai pu remarquer les premiers résultats de cette construction de relation aussi d’un point de vue de construction identitaire le 25 Avril 2016, journée importante en Italie car elle représente l’anniversaire de la libération du pays du fascisme. Les mouvements sociaux milanais, y compris les réalités du réseau « People Before Borders », ont été activement impliqués dans l’organisation d’une « grande manifestation citoyenne », en choisissant cette année comme revendication principale la lutte contre le racisme et pour l’ouverture des frontières. « *Le 25 Avril n’est pas simplement un exercice de mémoire, mais aussi le choix d’être partisans chaque jour. Nous invitons tout le monde à accepter notre appel pour une manifestation capable d’affirmer avec force : Stop War, Not People* »²⁵ récitaient les premières lignes de l’appel collectif des mouvements sociaux pour la journée de la Libération et de la Résistance. Le réseau « People Before Borders » décide ainsi d’en parler aux demandeurs d’asile de Bresso et de les inviter à participer ensemble. Ce jour-là, la plupart des demandeurs d’asile qui fréquentent régulièrement le réseau rencontrent les militants devant le centre, ils sont presque tous africains et ils paraissent ouverts et curieux. Après un premier moment d’hésitation, ils demandent de pouvoir être en charge de la bannière préparée par les militants et ils s’enthousiasment quand certains activistes commencent à crier « Solidarité avec les réfugiés ! ». Une fois arrivés au rendez-vous citoyen en centre-ville, ils se mélangent aux autres groupes militants et, encouragé par T., jeune garçon ivoirien qui semble jouer le rôle de leader

²⁵ <http://www.cantiere.org/11834/25astopwarnotpeople/#appello>

pour cette journée, ils chantent des chœurs en français et en bambara. La journée continue avec enthousiasme et le soir j'écris sur mon cahier de terrain : « *Aujourd'hui j'ai perçu leur identité collective en tant que demandeurs d'asile assez concrètement. Ils ont peut-être besoin d'être incités et soutenus, de comprendre qu'ils ne sont pas seuls* » (Carnet de terrain, 25/04/2016).



Concernant les demandeurs d'asile hébergés à Bresso, le soutien est garanti par le réseau « People Before Borders » qui joue un rôle fondamental pour le déclenchement des « processus de citoyennisation » et des dynamiques d'identification collective à l'égard des demandeurs d'asile de Bresso.

6.1.2 Mouvements sociaux urbains : « Espaces libres » de citoyenneté

Selon Ambrosini, plusieurs sujets interviennent dans les « processus de citoyennisation » des migrants, soit en les supportant soit en les entravant. Le chercheur en identifie différents dans les acteurs du marché du travail, dans les réseaux ethniques, dans les autorités publiques, dans les institutions de solidarité et dans les réseaux de proximité. Mon terrain de recherche me permet d'avancer l'hypothèse que les mouvements sociaux urbains peuvent être considérés aussi comme des sujets qui agissent en support des processus d'acquisition de citoyenneté et de construction d'identité collective pour les migrants des espaces urbains. Ceci se vérifie dans le cas de mon travail de mémoire, durant lequel les membres du réseau « People Before Borders » ont joué un rôle fondamental dans la déconstruction du modèle imposé par la Croix Rouge à Bresso, en fournissant les temps et les espaces nécessaires afin que les demandeurs d'asile commencent un parcours de prise de conscience d'eux-mêmes et du groupe et de réactivation de ressources et autonomies assoupies par le système d'accueil institutionnel.

« Ce que j'ai observé pendant les derniers mois est que Ri-Make, Collettivo 20092 et Bam ont représentés des lieux dans lesquels petit à petit, et non sans difficultés, le groupe social constitué par les demandeurs d'asile de Bresso a commencé à se former, à travers des formes de socialité autres que celles vécues quotidiennement à l'intérieur du centre. Ils sont devenus des espaces de référence qui réussissent à colmater des manques et des situations désagréables à l'œuvre dans le centre, des lieux permanents qui rompent avec la logique du provisoire et de l'urgence, des lieux

qui incarnent le « dehors », le « vrai » et qui peuvent avoir une fonction d'union entre les demandeurs d'asile et la société réelle » (Carnet de terrain, 08/05/2016)

Ces lieux de sociabilité et les mouvements sociaux qui les animent constituent des points de référence même une fois que les demandeurs sont sortis du centre de Bresso. La relation de respect et de soutien réciproque que A., qui a obtenu ses papiers il y a presque un an, continue à entretenir avec eux est le témoignage de l'importance du rôle joué par le réseau dans son vécu en Italie. A partir de l'analyse de mon terrain, je me sens ainsi de dire que les mouvements sociaux urbains observés défient, à travers la mise à disposition de leurs espaces et de leur temps, ces « *rationalités de gouvernement* » (Oesch, 2012 : 146) dont l'objectif est, comme il a été dit précédemment, la création de « *processus d'exclusion et inclusion à travers l'espace* » (Ibidem : 150). A mon avis, ils peuvent ainsi être définis comme des « *espaces libres* » (Polletta en Caciagli, 2015 : 4) qui déclenchent et supportent les « *processus de citoyennisation* » des demandeurs d'asile impliqués à travers la satisfaction de leur besoin – comme de tout être humain – d'« *interaction* » et d'« *identification* » (Catarci, 2014:74).

Pourtant, il convient de ne pas sous-évaluer les « *ambivalences et les tensions, les déséquilibres de pouvoir et les relations de dépendances* » (Ambrosini, 2016 : 97) qui peuvent surgir entre demandeurs d'asile et activistes. En fait, il y a le risque pour les mouvements sociaux d'activer des dynamiques d'humanitarisme, en offrant des réponses à des exigences immédiates, mais sans renforcer la capacité des demandeurs d'asile de trouver des résolutions autonomes en faisant face à la société en première personne. Ce-faisant, ils les empêcheraient de l'apprendre et de l'interpréter. Cette question, avec celle de la tension entre participation et représentation soulevée par Tommaso Vitale dans son livre « *In nome di chi_Partecipazione e Rappresentanza* », s'est présentée plusieurs fois pendant le terrain. Pour cela, je vais maintenant dédier quelques pages à ce sujet.

6.1.3 Militer pour les droits des autres : questions d'humanitarisme, participation et représentation

En parlant avec les militants du réseau « *People Before Borders* », plusieurs fois est apparue la nécessité de leur part de « *remmener la question du centre de Bresso sur un niveau plus politique* » (B., militant de Ri-Make, 31/05/2016). En effet, bien qu'ils reconnaissent l'importance de leur fonction de support et d'assistance à l'égard des demandeurs d'asile et la nuance politique de la relation construite avec eux, ils s'interrogent sur la façon de transformer ce lien dans des moments de revendication conflictuelle et de controverse envers les institutions.

Du point de vue de l'organisation d'activités d'assistance vouées à la satisfaction de certaines exigences réelles des demandeurs d'asile, malgré la préoccupation constante des militants de ne pas tomber dans une dynamique d'humanitarisme et de dépendance, j'ai eu l'impression qu'il s'agissait plutôt de proposer une différente typologie d'accueil, qui respecte réellement les conditions dictées par la loi et surtout la dignité des demandeurs d'asile en tant qu'êtres humains. Néanmoins, l'inquiétude des militants par rapport à ce sujet continue à être très poussée par la crainte de reposer les mêmes mécanismes de passivité et d'assujettissement mis à l'œuvre à l'intérieur même du centre. En parlant de cela, P., de Collettivo 20092, me dit : « *dans ce travail, il est très simple d'avoir une fonction de qui, en tant que militant autochtone, ne vit pas le problème en première personne et, ainsi, risque de se substituer à eux. Il est simple aussi d'avoir un positionnement paternaliste et humanitariste. Il est très difficile par contre de passer à un niveau de solidarité active, c'est-à-dire de faire de la solidarité mais en supportant plutôt ce que les demandeurs d'asile font de manière autodéterminée* » (P., militant de Collettivo 20092, 06/06/2016).

Ses mots démontrent l'importance pour les mouvements sociaux d'être capables de coordonner les exigences et les demandes politiques et sociales des demandeurs d'asile sans pourtant se substituer à eux. Dans le cas contraire, il y a le risque concret d'interpréter la voix de ces migrants, en ne les laissant pas en être les protagonistes et les directs représentants, risque qui est au cœur de la délicate relation entre participation et représentation (Vitale, 2007).

Pourtant, la constante préoccupation d'avoir l'accord des demandeurs d'asile pour toute action est en train de ralentir le travail de dénonciation politique du réseau à propos de ce qui se passe à l'intérieur du centre. M., militante de Bam, exprime avec force la frustration de ne pas réussir à trouver un compromis entre une implication totale des demandeurs d'asile dans toutes les phases d'organisation d'une action, et la nécessité de ne pas se substituer à eux : « *Nous sommes en train de les idéaliser comme s'ils étaient une collectivité. Pour cela, le réseau n'arrive pas à travailler, parce qu'il y a la préoccupation de la participation directe des demandeurs d'asile. Mais je pense que dans cette situation particulière il faut qu'on supère cela. On peut les aider pour ce dont ils ont besoin, mais une action de dénonciation et de revendication bien organisée et avec des impacts réels ne partira jamais de leur part jusqu'à quand ils resteront dans les conditions d'aujourd'hui, il faut qu'on bouge nous en partant de cette situation pour une dénonciation à niveau générale de l'accueil en Italie* » (M., militante de Bam,

03/06/2016). Dans ses considérations par rapport au mode opératoire du réseau, elle souligne aussi que « *probablement il faudrait être conscients du fait que tu n'es pas en train de travailler simplement pour eux, mais aussi pour toi...je veux dire, il y avait des slogans racistes devant le centre, et nous voulions les effacer, mais comme d'habitude on s'est bloqué sur l'exigence de le demander aux demandeurs d'asile...mais moi, je vis à Bresso et je ne veux pas avoir des slogans racistes où je passe tous les jours, c'est pour moi que je le fais ! La même chose pour la dénonciation de l'accueil...j'ai honte que mon pays offre des conditions de ce type, donc je dénonce !* » (M., militante de Bam, 03/06/2016).

Un raisonnement de ce type pourrait représenter le compromis entre le fait de ne pas se substituer aux demandeurs d'asile, en menant au même temps des actions revendicatives par rapport à la gestion de l'accueil en générale. En effet, cela permettrait aux militants de comprendre, accepter et soutenir les temps nécessaires à ces « processus de citoyennisation », d'autonomisation et d'identification dont on a parlé précédemment, fondamentales pour l'organisation autodéterminée de la part des demandeurs d'asile de réels « acts of citizenship » durables et efficaces. Au même temps, il leur permettrait aussi de ne pas négliger l'importance d'agir dans l'immédiat sur les conditions d'accueil et les politiques migratoires à travers une pression politique revendicative forte.

D'autre part, il faut aussi comprendre comment organiser une action de dénonciation sans mettre en danger les demandeurs d'asile. En effet, étant donné qu'en tout cas les choses ne changent pas immédiatement suite à une action politique, « *souvent ce sont les demandeurs d'asile hébergés dans les centres à en subir les conséquences immédiates* » (Y., LasciateciEntrare, carnet de terrain du 08/05/2016).

Comme on peut le voir, le rôle du réseau militant à l'égard des demandeurs d'asile n'est pas facile à définir, y compris pour eux-mêmes. Plusieurs facteurs, raisonnements et inquiétudes pèsent sur les actions menées. Le résultat est un parcours irrégulier, avec des pics d'enthousiasme et d'activités et d'autres plus calmes et passifs. Chaque collectif continue de son côté à mener des activités informatives et de soutien aux demandeurs d'asile, ce qui permet la poursuite de la construction d'un lien avec eux et entre eux. Néanmoins, le volet revendicatif collectif à partir duquel le réseau était né il y a un an peine aujourd'hui à trouver un nouvel élan, à cause d'un manque matériel d'énergies et de temps et à la non résolution intellectuelle du dilemme entre participation et représentation. Cela provoque parmi les militants un sentiment de fatigue et de frustration,

bien explicité par les mots de B., militant de Ri-Make : « *Des fois, j'ai un sentiment de frustration lié à la difficulté de...il semble qu'on est tout le temps en train de recommencer du début, tout ce que tu fais te paraît inadéquat. Si je pense à ce qu'il est en train de se passer en France (il fait référence à Nuit Debout), je sens l'exigence forte de mettre un œuvre quelque chose d'également significatif. Ou face à des drames comme celui d'Idomeni et de Calais, mais aussi de Vintimille...c'est-à-dire, de mettre en œuvre quelque chose d'efficace, une réponse concrète...mais ce n'est pas possible, on ne réussit pas matériellement* » (B., militant de Ri-Make – 31/05/2016). Ce sentiment de frustration, de fatigue et de conscience de ne pas avoir les forces nécessaires à changer la situation est surgit plusieurs fois, de manière ponctuelle, pendant les mois d'observation au sein du réseau. Seront-ils capables et assez forts pour continuer à long terme leur fonction de soutien et d'encouragement de ces « processus de citoyennisation » qui pourraient permettre la formation d'un sujet politique collectif parmi les demandeurs d'asile et le surgissement de puissants « acts of citizenship », étant donné que la lenteur de ces processus les empêche de voir des résultats concrets immédiats ?

Je n'ai pas, pour l'instant, de réponse à cette question et à d'autres qui ont surgit pendant les mois de terrain. Cependant, cela ouvre des pistes de recherche nouvelles qui m'ont poussée à continuer mes études avec une thèse, afin de pouvoir poursuivre le parcours que j'ai commencé il y a deux ans avec ce Master en me donnant, ainsi, la possibilité de chercher une réponse aux plusieurs questions qui en sont nées.

Conclusions

Au début de ce mémoire, le travail théorique m'avait amené à suggérer de considérer les mobilisations collectives des demandeurs d'asile comme des événements déclencheurs pour ces-derniers d'un processus d'auto-catégorisation nécessaire à la reconnaissance d'une identité collective et à la formation d'un groupe social compact. En faisant dialoguer deux approches scientifiques différentes, l'une plus déterministe, l'autre plus constructiviste, j'avais en effet posé l'hypothèse qu'en se mobilisant les demandeurs d'asile auraient la possibilité de défier et déstabiliser les représentations sociales véhiculées à leur égard par les institutions, qui les définissent comme des sujets passifs, dociles et coopérants. Ils proposeraient une image différente d'eux-mêmes, en réveillant la capacité de s'auto-définir en tant que demandeurs d'asile et en entamant, ainsi, un processus de création du groupe social. En outre, dans ce cas l'expérience de la mobilisation collective aurait pu être définie comme un « *act of citizenship* », étant donné qu'elle aurait « *perturbé les ordres, les pratiques et les statuts préalablement déterminés* » (Isin, 2009 : 384).

Des obstacles à la vérification de cette hypothèse se sont présentés dès le début du terrain envisagé. Les protagonistes de la mobilisation d'Août 2015 à Bresso ayant été transférés, je n'ai pas eu la possibilité de comprendre les effets de la protestation sur les dynamiques identitaires de ceux qui y avaient participé. Ce qui par contre résultait assez évidemment est que cet événement avait provoqué un revirement sécuritaire et répressif de la gestion du centre d'accueil, en empêchant le surgissement d'autres mobilisations. Cette nouvelle atmosphère d'intimidation s'ajoutait à certains éléments structurels du système d'accueil italien - tels que l'isolement et le manque de services d'inclusion sociale - et à l'assimilation des représentations sociales par les demandeurs d'asile, ayant pour conséquence une difficulté pour les demandeurs d'asile rencontrés à aplanir les différences et à se reconnaître comme faisant partie d'un même groupe social.

En premier lieu, le caractère temporaire et extraordinaire du centre d'accueil étudié se manifestait matériellement dans l'offre de conditions d'accueil voués à la simple satisfaction de besoins individuels essentiels. Aucune activité de socialisation était prévue, ni d'un point de vue individuel ni d'un point de vue collectif. Au même temps, des mécanismes d'isolement et de ségrégation spatiaux, aussi bien externes qu'internes au centre, provoquaient chez les demandeurs d'asile rencontrés un état d'abandon et de

désorientation entraînant une condition d'aliénation assez marquée, ce qui a eu des conséquences importantes sur leur capacité de s'identifier collectivement. En effet, cette condition d'aliénation, provoquée par des éléments structurels du système d'accueil italien, a eu la fonction de renforcer les effets des représentations sociales sur les migrants rencontrés. Il a été en fait possible de remarquer l'endossement des représentations sociales par ces-derniers qui ont démontré souvent une forte attitude d'obéissance et passivité, poussée ultérieurement par la sensation d'avoir une dette avec l'Italie et de devoir, pour cela, accepter sans répliquer ce qui leur était offert. En outre, une réalité de compétition parmi les demandeurs d'asile basée sur la nette division entre réfugiés et migrants économiques définie par le droit international, provoquait la mise en avant d'une dimension profondément individuelle de la part des demandeurs d'asile rencontrés, ce qui rendait compliqué aussi bien l'organisation de nouvelles mobilisations politiques que la prise de conscience et la reconnaissance d'une dimension identitaire collective.

Pourtant, ce scénario a été bouleversé par l'intervention d'un réseau militant composé de trois groupes sociaux urbains actifs dans les zones adjacentes au centre d'accueil étudié. A travers l'organisation d'activités de support légal et linguistique et à la mise à disposition de leurs structures, ce réseau a en effet eu la fonction de rompre avec les « *rationalités de gouvernement* » (Oesch, 2012 : 146) mises en œuvre à l'intérieur du centre et par les représentations sociales véhiculées, en proposant une solidarité active basée sur des éléments de socialisation et de construction de relations paritaires entre militants et demandeurs d'asile, aussi bien que parmi les demandeurs d'asile eux-mêmes. Cela a permis de commencer à porter atteinte aux conditions d'aliénation et de passivité qui ne permettaient pas l'encouragement de l'autonomie des migrants impliqués ni la valorisation de leurs ressources et compétences. Au même temps, l'action du réseau militant a permis d'entamer un parcours de connaissance réciproque parmi les demandeurs d'asile et, par conséquent, l'identification d'exigences et d'objectifs communs. Grace à cela, au fil des mois du terrain, le groupe observé est devenu petit à petit plus soudé, en commençant à surmonter une dimension rigoureusement individuelle, et en apprenant aussi à aplanir les différences linguistiques et culturelles. Par ces dynamiques, j'ai ainsi pu comprendre que le déclenchement d'une identification collective et de la création d'un groupe social est un parcours lent et progressif qui passe forcément par l'expérience de moments de socialité et d'interaction collective. Cette idée est bien résumée par le concept de « *processus de citoyennisation* » (Ambrosini, 2016 : 92), ces processus d'identification individuelle et collective qui passent par la

récupération progressive d'autonomie, la valorisation des ressources et des attentes et, finalement, par la définition et la reconnaissance d'exigences communes et de résolutions collectives de la part des demandeurs d'asile. La caractéristique principale de ces processus est qu'ils ont une « *composant routinière, informelle et même inconsciente et qui sont fait de pratiques quotidiennes qui se consolident* » (Ibidem : 93), ce qui les rend très distants de l'explosivité et de la puissance explicite des « acts of citizenship » théorisés par Engin Isin.

Au même temps, j'ai aussi pu comprendre que ces processus se révèlent fondamentaux pour que l'expérience de la mobilisation collective puisse être définie comme un acte de citoyenneté. En effet, en manque d'un préalable parcours de déstabilisation des espaces et des représentations imposées par les institutions permettant une connaissance et une reconnaissance réciproque parmi les demandeurs d'asile, toute protestation risque de se constituer plutôt comme un « act of demonstration » (Walters, 2007 : 194), également digne et courageux, mais avec des conséquences limitées dans le temps et dans l'espace. Ceci entrave une mise en réseau et une cohésion des nombreuses expériences et situations expérimentées par les demandeurs d'asile tout au long de la péninsule italienne et, par conséquent, la naissance d'un groupe social cohésif d'un point de vue identitaire à un niveau régional plus vaste. Cela est le cas, par exemple, de la protestation d'Août 2015 qui était à la base de mon travail de recherche. En effet, selon le récit de A., seul protagoniste de la révolte que j'ai eu la possibilité de rencontrer, une fois avoir obtenu certaines concessions individuelles importantes – à savoir le transfert vers des centres plus adéquats à un séjour prolongé, ou bien l'accélération des démarches administratives – chacun avait repris sa route : l'un a dû se tourner rapidement vers un avocat pour écrire un recours, l'autre a décidé après un temps de se déplacer encore vers un autre pays, un autre encore – A. en l'occurrence – avait obtenu ses papiers et se concentrait maintenant sur tout ce qu'il pouvait faire pour permettre à sa famille de le rejoindre en Italie. En outre, les conditions de vie à l'intérieur du centre n'ont pas changé depuis. Au contraire, elles ont été empirées par un virage répressif et d'intimidation de la part de l'entité gestionnaire à l'égard des demandeurs d'asile actuellement hébergés. Je me sens ainsi de pouvoir dire que, tout en ayant « *dévoilé une injustice et contesté une relation de pouvoir* » (Ibidem), cet événement n'a pas apporté une réelle et durable rupture des normes et des représentations sociales imposées, ce qui permet de le définir plutôt comme un simple acte de démonstration.

En conclusion, les mobilisations politiques des demandeurs d'asile peuvent être lues en tant qu'actes de citoyenneté seulement s'il existe un préalable « *processus de citoyennisation* » qui leur offre la possibilité de faire l'expérience d'une identification collective. Dans ce processus, qui pour se déclencher nécessite le soutien de personnes ressources et d'espaces adéquats, les mouvements sociaux jouent un rôle fondamental en offrant des espaces de socialité et de relation qui rompent avec les « *rationalités de gouvernement* » (Oesch, 2012 : 146) et les représentations sociales mises en œuvre par les institutions et matérialisées, en Italie, dans le système d'accueil extraordinaire.

Pourtant, en considérant le renouvellement continu des demandeurs d'asile à l'intérieur des centres d'accueil extraordinaire, la lenteur et la gradualité caractéristiques des « *processus de citoyennisation* », la nature revendicative et conflictuelle des mouvements sociaux à l'égard des institutions, aussi bien que les déséquilibres de pouvoir et les relations de dépendance qui risquent de s'instaurer entre militants et demandeurs d'asile, il conviendra ainsi de continuer ce parcours de recherche en se demandant si les mouvements sociaux sont réellement capables de soutenir et renforcer à long terme les « *processus de citoyennisation* » des demandeurs d'asile. Au même temps, il serait aussi intéressant de comprendre comment les deux principales interprétations de la citoyenneté – l'une en termes de statut, l'autre en termes de pratiques – entrent concrètement en relation, c'est-à-dire de comprendre si le développement de ces « *processus de citoyennisation* » aide ou entrave les parcours formels d'intégration. En effet, si on prend en considération aussi bien le pouvoir des représentations sociales de passivité et de vulnérabilité des demandeurs d'asile et d'illégitimité des mouvements sociaux urbains – caractérisés par une critique radicale à l'égard de la société institutionnelle contemporaine – véhiculées par les institutions, il est ainsi possible de se demander : face à des telles dynamiques et pratiques qui défient les « *rationalités de gouvernement* » en déstabilisant le pouvoir de subjugation et de contrôle à l'égard des demandeurs d'asile, comment réagissent les institutions ? Ces questions constituent le cœur de mon actuel projet de thèse que j'aurai la possibilité de concrétiser à partir d'Octobre 2016.

Pour conclure, je tiens à souligner que les résultats obtenus par ce travail de mémoire et les considérations théoriques présentées ne peuvent pas être considérés représentatifs du phénomène plus général des mobilisations politiques des demandeurs d'asile en Italie et de leurs processus d'identification collective. En effet, tout en ayant suivi un appareil méthodologique structuré qui donne scientificité à mon travail, il s'est quand-même basé sur des observations effectuées dans un territoire spécifique et limité et sur une durée d'à

peine 4 mois. Pour cela, j'invite le lecteur à considérer ces pages comme une piste pour continuer et élargir la réflexion par d'autres travaux de recherche.

Bibliographie

- Agier, M. (2005), «*Ordine e disordini dell'umanitario. Dalla vittima al soggetto politico*», *Antropologia*, Vol. 5, N°5, Dossier "Rifugiati", pp. 49-65
- Althabe, G. et Hernandez, V. (2004), « *Implication et réflexivité en anthropologie* », *Journal des Anthropologues*, N°98-99
- Akoka, K. (2012), « *La fabrique du réfugié à l'Ofpra* », Thèse de doctorat en sociologie, pp.15-51
- Akoka, K. et Clochard, O. (2015), « *Régime de confinement et gestion des migrations sur l'île de Chypre* », *L'Espace Politique*, N°25-1
- Ambrosini, M. (2016), "*Cittadinanza formale e cittadinanza dal basso. Un rapporto dinamico*", *SOCIETÀ MUTAMENTO POLITICA*, Vol.7, N°13, pp. 83-102
- Arborio A. et Fournier P. (2005), « *L'enquête est ses méthodes. L'observation directe* », *Armand Colin*, pp. 27-60
- Bassi, M. (2015), « *Politiques de contrôle et réalités locales : le cas du centre d'accueil (pour demandeurs d'asile) de Mineo en Sicile* », *L'Espace Politique*, N°25-1
- Bouillon, F. et Monnet, J. (2016) « *L'observation et ses angles : au cœur des rapports entre les chercheurs et leurs objets* », *Espaces et Sociétés*, N°164/165, pp.9-17
- Caciagli, C. (2015), "*Performing the 'right to the house', affirming the 'right to the city'. Practices of Resistance in Rome*", XXIX SISP Conference
- Castellani C. et Andreasi I. (2009), «*Progetto Ri-tratti. strumenti e pratiche del lavoro interculturale con i migranti: dall'ascolto all'empowerment, dalla lettura dei bisogni all'utilizzo delle reti*», *Energie Sociali Cooperativa Onlus*, pp. 41-62
- Catarci, M. (2014), "*Considerazioni critiche sulla nozione di integrazione di migranti e rifugiati*", *REMHU*, year XXII, n°43, pp. 71/84
- Charaudeau, P. (2013), « *Le chercheur et l'engagement. Une affaire de contrat* », *Analyses du discours et engagement du chercheur*, N° 11
- Duchesne S. et Haegel F. (2008), « *L'enquête et ses méthodes. L'entretien collectif* », *Armand Colin*

- Fava, F. (2013), « *Chi sono per i miei interlocutori?* ». *L'antropologo, il campo e i legami emergenti*, Archivio Antropologico Mediterraneo, N°15, pp.41-57
- Geda, F. (2010), « *Nel mare ci sono i coccodrilli. Storia vera di Enaiatollah Akbari* », Dalai Editore
- Ghasarian, C. (1997), « *Les désarrois de l'ethnologue* », L'Homme, Vol.37, N°143, pp.189-198
- Inin, F. Engin (2009), « *Citizenship in flux: The figure of the activist citizen* », Subjectivity, Vol. 29, pp. 367–388
- Kobelinsky, C. and Makaremi, C. (2008), « *Confinement des étrangers : entre circulation et enfermement* », in Cultures et Conflits, n° 71
- Kobelinsky, C. (2008), « *The moral judgment of asylum seekers in French reception centers* », Anthropology News, Vol.49, N°5,
- Lendaro, A. (2015), « *No finger print !* » : *Les mobilisations des migrants à Lampedusa, ou quand l'espace compte* », L'Espace Politique, N°25-1
- Lotto, M. (2015), « *La partecipazione politica dei migranti. Dall'esclusione alle diverse forme di mobilitazione* », Società Mutamento Politica, Vol. 6, N°11, pp. 255-272
- Malighetti, R. (2014), « *Pratiche ermeneutiche: esperienza e riflessività nel lavoro etnografico* », en Bianchin M., Nobile M., Perissinotto L., Vergani M. « *La vita nel pensiero. Scritti per Salvatore Noli* », Mimesis, pp. 251-261
- Malkki, H. Liisa (1996), « *Speechless Emissaries: Refugees, Humanitarianism, and Dehistoricization* », Cultural Anthropology, Vol. 11, N°3, pp. 377-404
- Mambretti A. (2007), « *Autorappresentanza e partecipazione locale nei centri sociali autogestiti. Milano ed il CSA Cox 18* », en Vitale T. « *In nome di chi? Partecipazione e rappresentanza nelle mobilitazioni locali* », Franco Angeli, pp. 125-146
- Marchetti, C. (2011), « *Assistiti o segregati? I grandi centri per richiedenti asilo in Italia* », La Società degli Individui, N° 41
- Ministero dell'Interno (2015), « *Rapporto sull'accoglienza di migranti e rifugiati in Italia. Aspetti, procedure, problemi.* »
- MSF (2016), « *FuoriCampo. Richiedenti asilo e rifugiati in Italia: insediamenti informali e marginalità sociale* »

Naga (2016), «*(Ben)Venuti. Indagine sul sistema d'accoglienza dei richiedenti asilo a Milano e provincia*»

Neveu E. (2003), « *Recherche et engagement : actualité d'une discussion* », Questions de communication

Noiriel, G. (1997), « *Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques* », Genèses, N°6, pp. 25-54

Norimatsu H. et Pigem N. (2008), « *Les techniques d'observation en sciences humaines* », Armand Colin, pp. 5-20/ 108-119

Nyers, P. (2003), « *Abject Cosmopolitanism: the politics of protection in the anti-deportation movement* », Third World Quarterly, Vol. 24, N° 6, pp. 1069–1093

Oesch, L. (2012), «*La governamentalità dello spazio dei campi di rifugiati palestinesi e dei quartieri informali ad Amman: apporti teorici e limiti*», Materiali Foucaultiani, Vol.1, N°1, pp. 131-150

Oliveri, F. (2012), « *Migrants as activist citizens in Italy: understanding the new cycle of struggles* », Vol. 16, N° 5-6, pp. 793-806

Peneff J. (2009), « *Le goût de l'observation. Comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales* », La Découverte, pp. 149-162

Pepe, V. (2012), «*Rifugiati in Italia; tra necessità, norme e prassi. Studio sull'accoglienza.*», Mémoire de Master2, Università La Sapienza, Roma, pp. 95-106

Petrovic, N. (2013), «*Rifugiati, profughi, sfollati. Breve storia del diritto d'asilo in Italia*», Franco Angeli

Pinelli, B. (2013), «*Silenzio dello stato, voce delle donne. Abbandono e sofferenza nell'asilo politico e nella sua assenza*», Migrazioni e Asilo Politico, N°15, pp. 85-108

Rabatel, A. (2013), « *L'engagement du chercheur, entre « éthique d'objectivité » et « éthique de subjectivité »* », Argumentation et Analyse du Discours, N°11

Signorini, V. (2013), «*Abitanti di uno spazio incerto. Pratiche e paradossi in una etnografia tra rifugiati, operatori e diritti sociali*», Thèse doctorale, Università degli Studi, Trieste, pp. 15-44

Sprar (2015), «*Rapporto sulla protezione internazionale in Italia. 2015*»

Tsoni, I. (2014), « *African border-crossing in a “city of others”*: contellations of irregular im/mobility and in/equality in the everyday urban environment of Athens »

Vacchiano, F. (2005), « *Cittadini sospesi: violenza ed istituzioni nell'esperienza dei richiedenti asilo in Italia* », *Antropologia*, n°5, pp. 85-101

Vitale T. (2007), « *In nome di chi? Partecipazione e rappresentanza nelle mobilitazioni locali* », Franco Angeli, pp. 1-40

Walters, W. (2007), « *Acts of Demonstration: Mapping the Territory of (Non) Citizenship* », en Isin et Neilson « *Acts of Citizenship* », pp. 182 -207

Zetter, R. (2007), « *More Labels, Fewer Refugees: Remaking the Refugee Label in an Era of Globalization* », *Journal of Refugee Studies*, Vol.20, N°2, pp.172-192

Textes Législatifs

CONVENTION DE GENÈVE_1951_Chapitre 1et 3

PROTOCOLE DE NEW YORK_1967_Chapitre 1

DÉCRET LÉGISLATIF n° 50/2016 (Italie)

CONSTITUTION ITALIENNE_1948

Sites Web

<https://espacepolitique.revues.org/3330>

www.archivistorico.corriere.it

www.hurriya.noblogs.org

www.corrieredelmezzogiorno.corriere.it

www.spazio20092.wordpress.com

www.bressoamisuradi.it

www.repubblica.it

www.ec.europa.eu/eurostat

www.istat.it

www.comuni-italiani.it

www.bresso.net

www.ilfattoquotidiano.it

Annexes

Annexe 1 : Grille d'entretien _ citée dans le texte à page 21

Annexe 2 : Feuille soumise aux migrants à l'hotspot de Pozzallo, Sicile _ cité dans le texte à page 34

Annexe 3 : Glossaire des différents centres pour demandeurs d'asile et réfugiés en Italie _ cité dans le texte à page 34

Annexe 4 : Convention de Juillet 2014 entre Préfecture de Milan et Croix Rouge Italienne _ citée dans le texte à page 43

Annexe 1

QUESTIONS THÉMATIQUES	QUESTIONS DE RELANCE	OBJECTIFS
<p>Est-ce que vous pourriez me raconter un peu la vie dans le centre ? Comment ça fonctionne ?</p>	<p>Comment vous êtes divisés à l'intérieur du centre ? Qui choisit les places ? Qu'est-ce que vous faites pendant la journée ? Est-ce qu'il y a des salles où vous pouvez vous rencontrer tous ensemble ? Vous le faites ? Pourquoi ? Vous êtes beaucoup dans le centre, Est-ce que vous vous connaissez tous ? Comment ça se passe entre vous ? Et avec les travailleurs du centre ? Combien de temps environ il faut passer dans le centre avant d'être transféré ou d'avoir une réponse par la Commission ?</p>	<p>Saisir l'homogénéité et la connexion du groupe dans le déroulement de la vie quotidienne. Appréhender s'il se positionnent en tant que groupe face aux travailleurs du centre, en construisant une relation fondée sur la dichotomie « nous/eux ».</p>
<p>J'ai lu quelque part qu'il y a eu des événements extraordinaires l'été passé, est-ce que vous avez envie de m'en parler ?</p>	<p>Quand est-ce que vous avez commencé à penser à la possibilité de manifester ? Comment vous l'avez organisé ? Vous étiez combien ? Qu'est-ce que s'est passé depuis ? Vous en avez organisé d'autres ? Pourquoi est-ce que vous avez manifesté ? Tout le monde était d'accord ? Pourquoi ? Quelque chose a changé grâce à votre action ? Quand est-ce que les autres gars, ceux qui vous ont aidé, sont intervenus ? Comment, pourquoi ? Comment ça se passe avec eux ?</p>	<p>Comprendre comment la mobilisation a été organisée, par qui et pourquoi. Comprendre si les objectifs ont changé depuis les premières actions. Comprendre la nature de la relation avec le réseau militant.</p>
<p>Dite-moi les mots que vous jugez les meilleures pour définir un demandeur d'asile</p>	<p>Qu'est-ce que c'est un réfugié pour vous ? Et un demandeur d'asile ? Comment vous pensez que les autres, les italiens vous considèrent ?</p>	<p>Comprendre comment ils s'auto-définissent et si la définition est partagée par le groupe. Une autre fois, comprendre s'ils mettent en place une relation avec « les autres, les italiens » fondée sur l'altérité, sur le binôme « nous/eux »</p>

Annexe 2

Foglio notizie sbarco nr. 13
29.03.2016 Pozzallo



Questura di Ragusa

Ufficio Immigrazione

-FOGLIO NOTIZIE

صفحة التعريف الشخصية

Nr.	/P
-----	-----------

NUCLEO PARENTELA

	Informazioni rese dall'interessato	sesso
COGNOME – SURNAME - اللقب		
NOME – NAME – PRENOM - الإسم		
DATA DI NASCITA - DATE OF BIRTH - DATE DE NAISSANCE - تاريخ الميلاد		
CITTA' DI NASCITA - CITY OF BIRTH - VILLE DE NAISSANCE - مكان الولادة		
PATERNITA' – NAME OF FATHER - PRENOM DU PERE - الأبوة		
CITTA' DI RESIDENZA – PLACE OF RESIDENCE- VELLE DE RESIDENCE - مكان الإقامة		
NAZIONALITA - NATIONALITY-NATIONALITE' - الجنسية		
LOCALITÀ DI PARTENZA - LOCATION OF DEPARTURE -PLACE DE DEPARTURE - الموقع المغادرة		

VENUTO IN ITALIA PER:

- LAVORO – OCCUPATION – TRAVAIL - العمل
- RAGGIUNGERE I FAMILIARI - TO JOIN RELATIVES - SE REUNIR AUX FAMILIERS - التجمع العائلي
- FUGGIRE DALLA POVERTA' - ESCAPING FROM POVERTY- FUIR LA PAUVRETE' - الهروب الفق
- ASILO – ASYLUM – ASILE - اللجوء
- ALTRI MOTIVI - أسباب أخرى

Firma del mediatore linguistico

Firma dell'operatore

Firma dello straniero

.....

.....

.....

A seguito di verifica da parte del mediatore linguistico è stata rilevata la seguente nazionalità di appartenenza

	Firma del mediatore linguistico
--	---------------------------------

Annexe 3

Sigles	Année d'introduction	Fonction
CIE	1998	Centres voués à la détention administrative des migrants irréguliers afin d'organiser leur rapatriement. Avec la loi 129/2011, il est établi que le temps de détention maximum est de 18 mois
CPSA	2006	Situés dans les lieux de majeur débarquement, ils sont censés d'accueillir les migrants dans les premières heures de leur arrivée (24/48h)
CARA	2008	Ils ont la fonction d'identifier les demandeurs d'asile hébergés et d'activer la procédure d'asile. Sur le papier, il s'agit de centres de premier accueil avec un séjour maximum de 35 jours
SPRAR	2002	Système de deuxième accueil qui est censé offrir des parcours d'inclusion sociale et professionnelle, aussi bien que le poursuivi de la procédure d'asile
CAS	2014	Centres extraordinaires de premier accueil, créés afin de colmater le manque de places disponibles dans le système Sprar
HUB	2014	Gros centres régionaux ou interrégionaux qui ont une fonction de triage des demandeurs d'asile vers d'autres structures plus petites
HOTSPOT	2015	Structures vouées à l'identification rapide et à la prise des empreintes digitales des migrants qui débarquent sur les côtes. Ici, se produit le premier triage entre migrants économiques et demandeurs d'asile. En Italie, il y en a 4 : Trapani, Pozzallo, Porto Empedocle et Lampedusa

Annexe 4



Prefettura di Milano

CIG 5998933C1B

Convenzione per la messa a disposizione di posti straordinari per la prima accoglienza di cittadini stranieri temporaneamente presenti sul territorio tra la Prefettura di Milano, rappresentata dal Prefetto di Milano (c.f. prefettura 80101710152) e la Croce Rossa Italiana, Comitato Provinciale di Milano con sede in Milano- via M. Pucci (c.f.08466210963) rappresentata dal sig. Antonio Arosio , in qualita' di legale rappresentante.

- VISTO il D.L. 30 ottobre 1995, n. 451, convertito in L. 29 dicembre 1995, n. 563;
- VISTA la legge 30.12.1995 n. 563 ed il relativo Regolamento di attuazione, decreto del Ministro dell'Interno n. 233 del 2.1.1996, il quale all'art. 3 prevede, fra l'altro, che le Prefetture, al fine di fronteggiare situazioni di emergenza connesse al verificarsi di sbarchi di immigrati irregolari possono disporre interventi di prima assistenza in favore degli stessi, da realizzarsi anche in collaborazione con soggetti pubblici o privati individuando le strutture con le caratteristiche ricettive ritenute idonee in base alle esigenze;
- VISTA la circolare del 19 marzo 2014 n. 2204 con la quale il Ministero dell'Interno trasmette lo schema di convenzione da stipulare con le strutture destinate all'accoglienza dei cittadini stranieri richiedenti protezione internazionale;
- VISTA la nota del 20 giugno 2014 con la quale il Ministero dell'Interno ha disposto che, nelle more delle procedure di gara da avviare ai sensi degli artt. 20 e 27 del D. Lgs. n. 163/2006, sia assicurata l'accoglienza dei migranti mediante contratti da stipulare per il tempo strettamente necessario all'aggiudicazione ed alla stipula dei nuovi contratti;
- VISTA la circolare del 27 giugno 2014 n. 5484 con la quale il Ministero dell'Interno ha stabilito che il corrispettivo massimo da erogare pro-capite pro-die è pari ad Euro 35,00 oltre IVA (compresa l'erogazione del pocket money nella misura di Euro 2,50 pro-capite pro-die, nonché di tessera/ricarica telefonica di Euro 15,00 all'ingresso);
- VISTE le note con le quali il Ministero, in relazione al piano di riparto nazionale dei posti per l'accoglienza dei migranti giunti sulle coste italiane, ha comunicato l'arrivo nella Regione Lombardia di cittadini stranieri da accogliere presso idonee strutture;
- VISTA la nota del 28 luglio 2014 con la quale la Prefettura di Milano ha chiesto la disponibilità della Croce Rossa Italiana ad allestire presso il Centro di Formazione Nazionale di Bresso un *hub* per garantire la prima accoglienza ed identificazione degli stranieri in arrivo sul territorio lombardo ed il loro smistamento tra le varie Province;
- VISTA la nota del 31 luglio 2014 con la quale la CROCE ROSSA ITALIANA ha confermato la disponibilità ad attivare un *hub* di prima accoglienza ed assistenza per i migranti in attesa del trasferimento presso le varie strutture del territorio, servizio che è stato attivato in via d'urgenza a decorrere dal 7 agosto u.s.;
- CONSIDERATO che il continuo e massiccio afflusso di stranieri nella Regione Lombardia rende necessario ampliare le modalità di utilizzo del Centro di Formazione della Croce



Prefettura di Milano

Rossa Italiana, in modo da consentire l'accoglienza temporanea degli stranieri in attesa dello smistamento verso altre strutture, fornendo anche un servizio di vitto e alloggio per il tempo strettamente necessario, nonché un servizio di cestino da viaggio per i migranti in transito;

- VISTA la relazione del Dirigente del Servizio Contabilità da cui risulta che il costo del "cestino da viaggio" è quantificato, d'intesa con il Ministero, in € 3,50 cadauno;
- VISTA la nota del 13 settembre u.s. con la quale è stato chiesto a Croce Rossa di avviare anche il servizio di accoglienza dei migranti, nonché l'accettazione della suddetta Associazione;

Tutto ciò premesso e considerato, le parti, come sopra costituite, convengono e stipulano, quanto segue:

Art. 1 Soggetti

La presente convenzione viene stipulata tra la Prefettura di Milano (di seguito Prefettura) e la CROCE ROSSA ITALIANA, COMITATO PROVINCIALE DI MILANO - via M. Pucci 7 (di seguito Gestore) al fine di prestare attività di prima accoglienza dei cittadini stranieri temporaneamente presenti sul territorio.

Art. 2 Oggetto della convenzione

La convenzione ha per oggetto la disponibilità di posti di accoglienza presso il Centro di Formazione Nazionale di Bresso, a disposizione del Gestore, per fronteggiare l'eccezionale afflusso di cittadini stranieri.

Il Gestore, oltre che ad assicurare vitto e alloggio agli ospiti, si impegna ad offrire i seguenti servizi:

1) Servizio di gestione amministrativa, consistente in:

- a) Registrazione ospiti (rilevazione dei dati anagrafici, estremi dei documenti di ammissione/identificazione, tempi di permanenza) comprensiva della produzione di un report giornaliero contenente gli stessi dati da inviare alla Prefettura all'indirizzo email emergenza.migranti.africa@prefettura.milano.it, che la Prefettura controllerà con la locale Questura.
- b) Controllo e verifica della piena funzionalità dell'efficienza degli impianti della struttura.

2) Servizio di assistenza generica alla persona, consistente in:

- a) Orientamento generale sulle regole comportamentali all'interno della struttura nonché sull'organizzazione del centro.
- b) Distribuzione, conservazione e controllo dei pasti.
- c) Servizio di lavanderia.
- d) Assistenza, ove necessario, ai bambini e ai neonati.
- e) Altri servizi di assistenza generica alla persona di volta in volta individuati come necessari.



Prefettura di Milano

3) Servizio di pulizia e igiene ambientale

Per servizio di pulizia e igiene ambientale si intendono tutte quelle attività atte ad assicurare il confort igienico ambientale della struttura di accoglienza al fine di garantire lo svolgimento delle attività ivi previste:

- a) Pulizia dei locali diurni e notturni, uffici ed aree comuni.
- b) Disinfezione, disinfestazione, derattizzazione e deblattizzazione delle superfici.
- c) Raccolta e smaltimento rifiuti speciali.

4) Erogazione dei pasti

Il servizio dovrà essere svolto per sette giorni la settimana, con una somministrazione di prima colazione, pranzo e cena, in base al numero delle presenze effettive nel centro, secondo le modalità di cui alle specifiche tecniche di cui al D.M. 21 novembre 2008.

Nella scelta degli alimenti sarà posta la massima cura nel proporre menù non in contrasto con i principi e le abitudini alimentari degli ospiti. In particolare dovranno essere rispettati tutti i vincoli costituiti da regole alimentari dettate dalle diverse scelte religiose. In caso di particolari prescrizioni mediche, di allergie dichiarate o accertate, dovranno essere fornite diete adeguate.

I generi alimentari dovranno essere di prima qualità e garantiti a tutti gli effetti di legge per quanto riguarda la genuinità, lo stato di conservazione e l'igiene. I pasti dovranno essere serviti con adeguati materiali atti al loro consumo (stoviglie, tovaglioli, posate, ecc.).

Ai migranti in transito verso altre strutture, il Gestore, in luogo dei pasti, fornirà dei cestini al costo di euro 3,50 da rendicontare separatamente a consuntivo.

5) Fornitura di beni

La struttura di accoglienza dovrà fornire tutti i generi di prima necessità come di seguito elencati:

- a) Effetti lettereschi adeguati al posto occupato composti da materasso, cuscino, lenzuola, federe e coperte, che saranno periodicamente cambiati per l'avvio ai servizi di lavanderia e quant'altro utile al *comfort* della persona.
- b) Prodotti per l'igiene personale e vestiario intendendo la fornitura del minimo necessario al momento dell'accoglienza presso la struttura e, all'occorrenza, il rinnovo dei beni da effettuare periodicamente al fine di garantire l'igiene e il decoro della persona.
Il rinnovo di generi consumabili con l'uso (quali sapone, shampoo, dentifricio, carta igienica, ecc.) sarà a carico del Gestore.
- c) Erogazione del "pocket money" nella misura di Euro 2,50 pro/capite pro-die, fino ad un massimo di Euro 7,50 per nucleo familiare, da erogare sotto forma di "buoni" (spendibili in strutture ed esercenti convenzionati) o di carte prepagate da utilizzare a seconda delle necessità dell'ospite (per schede telefoniche, snack alimentari, giornali, sigarette, fototessera, biglietti per trasporto pubblico). Il pocket money verrà erogato dalla struttura ospitante, in relazione alle effettive presenze registrate per ciascun ospite, dietro firma da parte del destinatario a riprova dell'avvenuto rilascio.
- d) Erogazione di una tessera/ricarica telefonica di Euro 15,00 all'ingresso.

Il Gestore si impegna a comunicare tempestivamente l'avvenuto allontanamento del soggetto ospitato alla Questura, alla Prefettura e a garantire, comunque, l'eventuale ripresa del servizio di assistenza, nei tre giorni successivi rispetto l'allontanamento.



Prefettura di Milano

6) Servizi per l'integrazione

Per tutti i soggetti assistiti è previsto un servizio di mediazione linguistica e culturale al fine di garantire la copertura delle seguenti prestazioni:

- a) Servizio di assistenza linguistica/culturale.
- b) Servizio di informazione sulla normativa concernente l'immigrazione, i diritti e doveri e la condizione dello straniero.
- c) Sostegno socio-psicologico.
- d) Assistenza sanitaria, da effettuare presso i presidi sanitari territoriali o medici di base.
- e) Orientamento al territorio, informazione ed assistenza nei rapporti con la Questura competente per l'inserimento nel sistema di protezione per richiedenti asilo e rifugiati.
- f) Assicurare che gli ospiti possano effettuare telefonate, anche mediante l'uso di schede telefoniche internazionali prepagate da fornirsi nell'ambito del sopra citato pocket money. Il Gestore curerà l'uso delle suddette schede affinché gli ospiti possano telefonare mettendo a loro disposizione telefoni cellulari o postazioni telefoniche fisse e/o pubbliche.

Il Gestore si impegna, con piena assunzione di responsabilità sui risultati, all'erogazione dei servizi e interventi e delle prestazioni relative all'accoglienza e all'assistenza, come indicati in precedenza, dei rispettivi soggetti ospitati.

Il Gestore s'impegna, altresì, a trasmettere ogni mese alla Prefettura una relazione riepilogativa sui servizi erogati nel mese precedente nonché il report delle persone giornalmente ospitate secondo lo schema allegato B).

Art. 3

Attivazione posti di accoglienza

Ai fini dell'avvio del servizio di accoglienza, il Gestore si impegna a comunicare alla Prefettura la sede ed il numero di posti disponibili. La Prefettura, preso atto della dichiarazione del Gestore concernente l'adeguatezza e conformità urbanistica della struttura, disporrà l'invio dei cittadini stranieri in relazione alle esigenze ed alla capienza della medesima, riservandosi, successivamente, di verificare la veridicità della dichiarazione resa.

Art. 4

Clausole particolari

La Prefettura si riserva il diritto, in qualunque momento, di far sottoporre i generi alimentari usati e distribuiti dal Gestore al controllo delle autorità sanitarie competenti.

Tutte le derrate alimentari saranno acquisite direttamente dal Gestore (o dai terzi sub appaltanti) e nessun obbligo sorgerà in capo alla Prefettura nei confronti dei fornitori di derrate. I pasti e gli altri servizi saranno forniti e distribuiti in via esclusiva ed a totale cura del personale del Gestore.

Art. 5

Determinazione dell'importo della convenzione

Per i servizi e le prestazioni di cui alla presente convenzione la Prefettura corrisponderà al Gestore l'importo massimo di Euro 35,00 (oltre IVA se dovuta) pro-die per ciascun ospite assistito, determinato con direttiva ministeriale, previo apposito accreditamento delle risorse sulla contabilità speciale e € 3,50 per ogni cestino fornito al migranti in transito.

Detto importo potrà essere oggetto di rinegoziazione all'esito della procedura ad evidenza pubblica



Prefettura di Milano

in corso di perfezionamento. Nessun corrispettivo sarà erogato per l'uso delle strutture per la manutenzione straordinaria ed ordinaria nonché per le utenze.

Gli oneri ordinari (quali le utenze domestiche) per la gestione della struttura di accoglienza sono interamente a carico del Gestore.

Art. 6

Pagamenti

La Prefettura provvederà al pagamento degli oneri economici connessi all'attuazione della presente convenzione tenuto conto delle disposizioni che regolano le procedure dei pagamenti delle spese a carico delle Amministrazioni statali (quali verifica degli inadempimenti DURC, ecc.), nei limiti delle risorse assegnate.

La Prefettura liquiderà, dietro presentazione di fattura elettronica o documento equipollente trasmesso in modalità elettronica ai sensi del D.M. n. 55/2013, con cadenza mensile o, se più breve, al termine del soggiorno, le prestazioni oggetto della presente convenzione.

La liquidazione del corrispettivo avverrà in base alle effettive presenze riportate nel registro di cui all'art. 2 punto 1), secondo il costo pro-capite pro-die indicato nel precedente art. 5.

A tal fine, il documento contabile elettronico dovrà essere corredato da prospetto riepilogativo delle presenze riferite al periodo oggetto di fatturazione (All. B).

I pagamenti mensili verranno effettuati, di regola, a trenta giorni dalla data di ricezione del documento contabile elettronico sopra menzionato, ferma restando la disponibilità di fondi da parte del Ministero.

Art. 7

Monitoraggio e controllo

La Prefettura si riserva la facoltà di disporre in qualsiasi momento, a mezzo di propri incaricati, verifiche dirette ad accertare l'esatto adempimento delle prestazioni.

E' fatto comunque obbligo al Gestore di trasmettere giornalmente e mensilmente alla Prefettura l'elenco degli ospiti effettivamente presenti nella struttura al fine di consentire i previsti controlli di legge da parte della Questura, nonché quelli amministrativo-contabili per i pagamenti di cui all'articolo precedente.

Il Gestore si impegna a garantire il monitoraggio delle presenze secondo le modalità stabilite dalla Prefettura.

Il Gestore provvederà mensilmente ad inoltrare alla Prefettura una relazione sullo stato di attuazione della presente convenzione.

Art. 8

Durata

Gli effetti della presente convenzione decorrono, in via d'urgenza, dal 7 agosto 2014 e si protrarranno sino al 31 dicembre 2014, ferma restando la permanenza degli ospiti in ottemperanza alle disposizioni del Ministero dell'Interno - Dipartimento per le Libertà Civili e l'Immigrazione - Direzione Centrale dei Servizi Civili per l'Immigrazione e l'Asilo e fatta salva la facoltà della Prefettura di cessazione anticipata senza oneri al venir meno delle esigenze ovvero a seguito di individuazione, tramite procedure di evidenza pubblica, di altre strutture idonee.

Qualora nel periodo stabilito venissero a cessare le esigenze di utilizzazione dei posti di prima accoglienza indicati all'articolo 2, la convenzione si intenderà conclusa alla data dell'ultima



Prefettura di Milano

prestazione fornita, a seguito di comunicazione da parte della Prefettura. Parimenti gli effetti della presente convenzione cesseranno di diritto laddove, da successivi accertamenti, dovesse emergere l'insussistenza o il venir meno per qualsiasi causa di uno o più requisiti di idoneità del Gestore a contrarre con la Pubblica Amministrazione.

Art. 9

Trattamento dei dati personali

I dati personali relativi ai soggetti ospitati nei centri devono essere trattati in modo conforme alle disposizioni normative di cui al D.Lgs. n. 196/2003 e successive modificazioni ed integrazioni.

Art. 10

Prescrizioni

La presente convenzione deve essere eseguita con l'osservanza di tutti i patti e oneri previsti dalla stessa convenzione e dalle norme di legge, in particolar modo la struttura utilizzata dovrà essere conforme alle vigenti norme riguardanti la prevenzione incendi, i requisiti igienico-sanitari ed adeguati alla legge 9 aprile 2008, n. 81.

Art. 11

Recesso

La Prefettura si riserva il diritto di recedere dalla presente convenzione nei casi e nei modi previsti dalla legge ovvero nei casi di cui al precedente art. 8.

Nulla è dovuto, in tal caso, al Gestore se non per la parte che abbia già avuto esecuzione.

Art. 12

Tracciabilità dei flussi finanziari

Il Gestore si impegna all'osservanza delle disposizioni di cui all'art. 3 della legge 13/08/2010 n. 136 e s.m.i., che dispone nuovi adempimenti in materia di tracciabilità dei flussi finanziari.

Il Gestore dovrà comunicare gli estremi identificativi (codice IBAN) del c/c bancario o postale sul quale saranno disposti i pagamenti relativi all'esecuzione del presente contratto, nonché i nominativi delle persone eventualmente delegate ad operare sul predetto conto corrente dedicato.

Ai sensi delle predette disposizioni della legge n. 136/2010, la presente convenzione si intende risolta di diritto qualora siano richieste modalità di pagamento diverse da quella sopraindicata.

Art. 13

Penali

Ove si verificano disservizi (mancata o inesatta esecuzione di uno dei servizi oggetto di contratto) rilevati in sede di attività ispettiva, di controllo o di monitoraggio, ovvero lamentati, dagli utenti e, previa contestazione al Gestore, riscontrati fondati, è applicata per ciascun disservizio una penale pari ad almeno il 3% del corrispettivo mensile, fatto salvo il risarcimento di ogni eventuale maggior danno. La penale è applicata dietro semplice comunicazione al Gestore con provvedimento immediatamente esecutivo e trattenuta dal corrispettivo periodico.

Art. 14

Risoluzione del contratto

Ai sensi e per gli effetti dell'art. 1456 del codice civile la Prefettura ha la facoltà di procedere alla



Prefettura di Milano

risoluzione del contratto per grave inadempienza e mancata messa a disposizione di posti di cui all'art. 2 della presente convenzione, previo semplice preavviso di 15 (quindici) giorni da comunicarsi con lettera raccomandata A.R. e senza obbligo di preventiva messa in mora.

Art. 15

Copertura assicurativa

A copertura dei rischi per eventuali infortuni o incidenti che potrebbero verificarsi nei confronti dei soggetti ospitati nella struttura, il Gestore si impegna a stipulare idonea polizza assicurativa. Eventuali danni a beni mobili ed immobili derivanti dall'uso da parte degli ospiti saranno a totale carico del Gestore. La Prefettura è esclusa da qualsiasi responsabilità civile e penale in merito ad eventuali danni a cose o a persone che possono verificarsi durante l'esecuzione dei servizi di cui trattasi.

Art. 16

Cauzione

Il Gestore ha presentato la polizza fidejussoria a garanzia degli adempimenti.

Art. 17

Spese contrattuali

La presente convenzione verrà registrata solo in caso d'uso e le relative spese saranno a totale carico del Gestore.

Art. 18

Controversie

In caso di controversie nascenti dalla interpretazione, esecuzione, risoluzione e comunque connesse al presente contratto è esclusivamente competente il Foro di Milano. Eventuali controversie relative all'applicazione del presente contratto sono subordinate all'esperimento di un tentativo di conciliazione tra le parti, da effettuarsi nella sede della Prefettura, entro il termine di 10 (dieci) giorni dall'avvenuta contestazione dell'inadempimento.

Letto e sottoscritto.

Milano, 8 ottobre 2014

Il Prefetto
(Francesco Paolo Tronca)

Il rappresentante della CROCE ROSSA ITALIANA
(Antonio Arosio)



Prefettura di Milano

PROROGA DELLA CONVENZIONE PER LA MESSA A DISPOSIZIONE DI POSTI STRAORDINARI PER LA PRIMA ACCOGLIENZA DI CITTADINI STRANIERI TEMPORANEAMENTE PRESENTI SUL TERRITORIO TRA LA PREFETTURA DI MILANO, RAPPRESENTATA DAL PREFETTO DI MILANO (C.F. PREFETTURA 80101710152) E LA CROCE ROSSA ITALIANA, COMITATO PROVINCIALE DI MILANO CON SEDE IN MILANO-VIA M. PUCCI (C.F.08466210963) RAPPRESENTATA DAL SIG. ANTONIO AROSIO, IN QUALITA' DI LEGALE RAPPRESENTANTE.

VISTA la convenzione tra la Prefettura-UTG di Milano e la Croce Rossa Italiana, Comitato Provinciale di Milano, sottoscritta in data 08/10/2014, per l'accoglienza dei cittadini stranieri temporaneamente presenti sul territorio per il periodo dal 07/08/2014 al 31/12/2014;

CONSIDERATO che, come previsto, nei prossimi mesi si darà corso ad una nuova procedura ad evidenza pubblica per l'affidamento dei servizi in argomento per l'anno 2015;

CONSIDERATO che nelle more della procedura sopra evidenziata, è necessario assicurare continuità all'accoglienza dei cittadini stranieri presenti presso le strutture temporanee e garantire ospitalità agli ulteriori flussi di migranti in arrivo;

VISTA la circolare del 17 dicembre 2014 con la quale il Ministero dell'Interno, nelle more delle procedure sopra citate, autorizza la proroga delle convenzioni in corso sino alla data di stipula delle nuove convenzioni;

VISTO l'art. 5 della convenzione sottoscritta in data 08/10/2014, sulla riserva di questa Prefettura di rinegoziare il corrispettivo all'esito definitivo della procedura ad evidenza pubblica per l'affidamento dei servizi in argomento per l'anno 2014;

CONSIDERATO che l'Accordo Quadro sottoscritto in data 1° dicembre 2014 a seguito della definizione della gara espletata da questa Prefettura, prevede un corrispettivo di euro 32,99 pro capite - pro die, oltre IVA se dovuta;

VISTA la nota n. 1206 bis/S.C.G.F in data 19 dicembre 2014, con la quale si comunica l'intenzione di questa Prefettura di procedere alla proroga delle convenzioni in essere al corrispettivo di euro 32,99 pro capite - pro die, oltre IVA se dovuta;

ACQUISITA la disponibilità della Croce Rossa Italiana, Comitato Provinciale di Milano a proseguire il servizio di accoglienza al nuovo corrispettivo di euro 32,99 pro capite - pro die, oltre IVA se dovuta, così come rinegoziato;



Prefettura di Milano

DISPONE

- 1) di prorogare la convenzione in essere con la Croce Rossa Italiana, Comitato Provinciale di Milano dal 1°/01/2015 alla data di stipula della nuova convenzione, stabilendo il corrispettivo pari ad euro 32,99 pro capite - pro die, oltre IVA se dovuta.
- 2) di stabilire che la presente proroga cesserà automaticamente nel caso pervengano ulteriori diverse disposizioni da parte del Ministero dell'Interno ovvero nel caso di cessate esigenze.

Letto e sottoscritto

Milano, 23 dicembre 2014.

Il Prefetto
(Tronca)

Il rappresentante del Croce Rossa Italiana
Comitato Provinciale di Milano
(Antonio Arosio)

Table des matières

Remerciements	3
Avant-Propos	5
Introduction	7
Chapitre 1. Contrôle, action et citoyenneté	11
1.1 Etiquetage et contrôle.....	11
1.2 Demandeurs d’asile comme sujets politiques.....	13
1.3 Citoyens par action	15
Chapitre 2. Réflexions méthodologiques	18
2.1 Entrée sur le terrain et outils méthodologiques	19
2.2 Sur la subjectivité du chercheur #1 : Réflexivité	23
2.2.1 « Tu es fondamentale » : remuer les choses.....	24
2.2.2 Le pouvoir de la langue.....	26
2.3 Sur la subjectivité du chercheur #2 : Engagement	28
Chapitre 3. Contexte national et contexte local	32
3.1 Le contexte national italien de l’asile	32
3.1.1. Un peu d’histoire	32
3.1.2 Le système d’accueil aujourd’hui	36
3.2 Le système d’accueil en Lombardie	38
3.2.1 La situation à Milan	39
Chapitre 4. Le cas de Bresso	42
4.1 Bresso et le centre d’accueil de la Croix Rouge.....	43
4.1.1 Le Hub de la Croix Rouge Italienne	44
4.2 La mobilisation d’Août 2015 racontée et analysée à travers l’expérience de A.	50
4.3 Le réseau « People Before Borders »	54
4.3.1 Centres sociaux : brève explication pour le lecteur français	56
4.3.2 Bresso A Misura di (BAM)	57
4.3.3 Collettivo 20092.....	59
4.3.4 Ri-Make.....	60
4.4. Le point de vue des militants sur la mobilisation d’Août	62
Chapitre 5. Demandeurs d’asile, mobilisations et identité collective	66
5.1 La puissance des représentations sociales	68
5.1.1 L’intimidation.....	69
5.1.2 Obéissance et passivité	71

5.1.3	Le « vrai » réfugié et le migrant économique : catégorisation qui sépare.....	73
5.2	Différentes déclinaisons de l'isolement	75
5.2.1	Isolement spatial externe	75
5.2.2	Isolement spatial interne	77
5.3	Les papiers : préoccupation individuelle constante.....	81
5.3.1	Système provisoire, manque d'information et absence de projets à longue termes 83	
Chapitre 6. Demandeurs d'asile, réseaux militants et identité collective.....		86
6.1	Socialisation et « processus de citoyennisation »	87
6.1.2	Mouvements sociaux urbains : « Espaces libres » de citoyenneté	91
6.1.3	Militer pour les droits des autres : questions d'humanitarisme, participation et représentation	92
Conclusions		96
Bibliographie.....		101
Annexes.....		105
Table des matières		118

Résumé

Ce travail de mémoire a été effectué dans le cadre du Master 2 Migrations Internationales, Espaces et Sociétés de l'Université de Poitiers. A travers une étude de cas à Bresso (Milan), le travail vise à donner une lecture des mobilisations politiques des demandeurs d'asile en tant qu'élément de rupture avec les représentations sociales de passivité et obéissance véhiculées par les institutions à l'égard de ces migrants. De plus, la protestation est considérée en tant que « act of citizenship », capable de redonner épaisseur sociale et politique aux demandeurs d'asile. Pourtant, les données recueillies sur le terrain montreront que, tout en ne perdant pas sa valeur politique, la mobilisation ponctuelle des demandeurs d'asile ne permet pas un changement durable de leurs conditions matérielles et psychologiques, ni même la construction d'un groupe cohésif d'un point de vue identitaire. Pour que cela se passe, il faut de temps et d'espaces adéquats au déclenchement de parcours de récupération d'autonomie et de valorisation des compétences et qui encouragent la connaissance réciproque et l'aplanissement des différences à partir d'éléments de socialité et relation. A ce propos, ce travail de mémoire a remarqué le rôle fondamental que les mouvements sociaux urbains peuvent jouer dans le déclenchement de ceux qu'on a résumé sous le concept de « processus de citoyennisation » parmi les demandeurs d'asile.

Mots-clés : Demandeurs d'asile, mobilisation politique, Italie, citoyenneté, représentations sociales

Riassunto

Questa tesi di fine anno è stata effettuata nell'ambito dell'ultimo anno di Master "Migrations Internationales, Espaces et Sociétés" dell'Università di Poitiers. Attraverso uno studio di caso sviluppato a Bresso (Milano), la tesi intende offrire una lettura delle mobilitazioni politiche dei richiedenti asilo in quanto elemento di rottura delle rappresentazioni sociali di passività e obbedienza veicolate dalle istituzioni nei confronti di questi migranti. Inoltre, la protesta è considerata come un "act of citizenship", capace di ridare spessore sociale e politico ai richiedenti asilo. Nonostante questo, i dati raccolti sul campo mostreranno che, pur non perdendo il suo valore politico, la mobilitazione una tantum dei richiedenti asilo non permette un cambiamento duraturo delle loro condizioni materiali e psicologiche, né la costruzione di un gruppo coeso da un punto di vista identitario. Perché questo succeda, sono necessari dei tempi e degli spazi adeguati all'innescamento di percorsi di recupero dell'autonomia et di valorizzazione delle competenze e che incoraggino la conoscenza reciproca e l'appianarsi delle differenze a partire da elementi di socialità e relazione. A tal proposito, la tesi sottolinea il ruolo fondamentale che i movimenti sociali urbani possono giocare nei confronti dei richiedenti asilo riguardo l'innescamento di quelli che sono stati riassunti attraverso il concetto di "processi di cittadinanza".

Parole chiave: Richiedenti asilo, mobilitazione politica, Italia, cittadinanza, rappresentazioni sociali